



# **AMÉNAGEMENT DE LA SECTION PARISIENNE DE L'AQUEDUC DE LA VANNE**

Octobre 2004





ATELIER PARISIEN D'URBANISME - 17, BD MORLAND - 75004 PARIS - TÉL: 01 42 71 28 14 - FAX: 01 42 76 24 05 - <http://www.apur.org>

## **AMÉNAGEMENT DE LA SECTION PARISIENNE DE L'AQUEDUC DE LA VANNE**

Octobre 2004

Étude réalisée avec la participation financière de la Région Île-de-France  
dans le cadre de la convention  
entre la Région Île-de-France et l'Atelier Parisien d'Urbanisme pour 2004  
Article 3.4



# TABLE DES MATIÈRES

page 3:	Table des matières.
page 5:	Introduction, les documents régionaux.
page 6:	Les documents municipaux.
page 7:	Principes et déroulement de l'étude.
page 9:	Les aqueducs à travers l'histoire.
page 11:	hors Paris, l'état actuel des aqueducs ,de la Vanne, du Loir et du Lunain.
page 13:	Les caractéristiques principales du tracé de la promenade dans Paris.
page 14:	Caractéristiques des quartiers environnants.
page 17:	Dans Paris, aux abords de la promenade, les centres d'intérêt liés à l'eau.
page 19:	Dans Paris, aux abords de la promenade, les autres centres d'intérêt .
page 23 :	Les séquences de la promenade dans Paris, un premier schéma de séquençage et de problématique.
page 25 :	1ère séquence, des limites communales au boulevard Jourdan, la ceinture verte et le franchissement du boulevard périphérique.
page 33:	2ème séquence, du boulevard Jourdan à l'avenue Reille.
page 35:	3ème séquence, l'avenue René-Coty, une promenade existante, une antichambre pour le parc Montsouris.
page 41:	4ème séquence, la place Denfert-Rochereau, un espace complexe et peu lisible.
page 45:	5ème séquence, l'avenue Denfert-Rochereau, une longue séquence aux qualités cachées.
page 49:	6ème séquence, l'avenue de l'Observatoire, une perspective historique.
page 55:	Une variante de la promenade, à travers les jardins de l'Observatoire.
page 57:	L'impact du projet sur le stationnement et la circulation aux abords de la promenade.
page 58:	Assemblage des séquences:«Etat actuel», et «Esquisse d'un aménagement possible».
page 60:	Assemblage des séquences: «Schéma d'Objectifs».
page 61:	Conclusions et perspectives.

L'avenue David-Weill



L'avenue René-Coty



L'avenue de l'Observatoire





# INTRODUCTION

## LA PROMENADE DE L'AQUEDUC DE LA VANNE, UN THÈME RÉCURRENT, UN ITINÉRAIRE ACTÉ, L'OCCASION DE METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ.

L'idée de mettre en place dans le centre de l'agglomération une «trame verte», comparable à celles qui existent à Londres ou à Berlin, s'exprime de façon récurrente depuis le début de la précédente décennie dans les documents urbanistiques régionaux comme municipaux.

C'est dans ce contexte qu'ils proposent la mise en place d'une promenade globale régionale "de l'aqueduc de la Vanne" se prolongeant à terme, dans Paris, jusqu'aux jardins du Luxembourg.

### LES DOCUMENTS RÉGIONAUX:

#### Le Schéma Directeur d'Île-de-France:

Dès avril 1994, le SDRIF propose de conforter dans la zone la plus dense la "Trame Verte" qui se tisse dans un rayon

#### Le Plan Vert Régional d'Île-de-France:

En octobre 1995 le Plan Vert Régional d'Île-de-France revient en les précisant sur ces objectifs de renforcement de la Trame Verte d'Agglomération, et préconise entre autres pistes l'aménagement des emprises linéaires "en prenant en compte...pour les aqueducs, les contraintes de sécurité, d'exploitation, de protection contre les pollutions...car elles peuvent limiter voire interdire momentanément le passage public."

Plus précisément est prévu la création d'un réseau de liaisons vertes d'importance régionale convergeant vers Paris, comprenant six nouvelles coulées vertes, dont "la promenade de l'aqueduc de la Vanne au sud, qui une fois aménagée et ouverte au public reliera Paris (les jardins du Luxembourg) à Villejuif (parc des Hautes-Bruyères) sur 9 kilomètres (dont 7 à aménager)". Les autres coulées vertes d'importance régionale envisagées sont:

- le grand axe historique (perspective des Champs-Élysées),
- la «coulée verte de la Porte de France» en Plaine Saint-Denis,
- la liaison verte Bastille-forêt de Notre-Dame,
- l'itinéraire place de l'Etoile-château de Versailles.

Les documents graphiques du Plan Vert Régional d'Île-de-France confirment ce projet, la carte de synthèse "La trame verte d'agglomération" préconisant sans ambiguïté une coulée verte sur les emprises de l'aqueduc, sous des postes de légende successifs de "Coulée verte d'importance régionale à créer ou à étudier", et "Coulée verte d'importance régionale existante", s'esquisse un tracé rejoignant à Paris les jardins du Luxembourg et empruntant les avenues René-Coty et

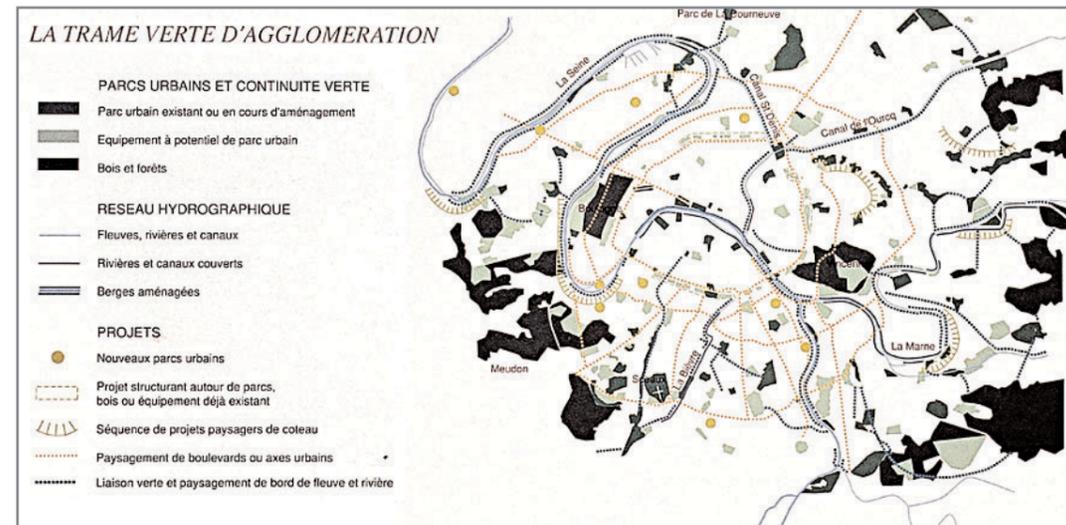


Schéma Directeur d'Île-de-France-avril 1994 - Planche: La Trame Verte d'agglomération.

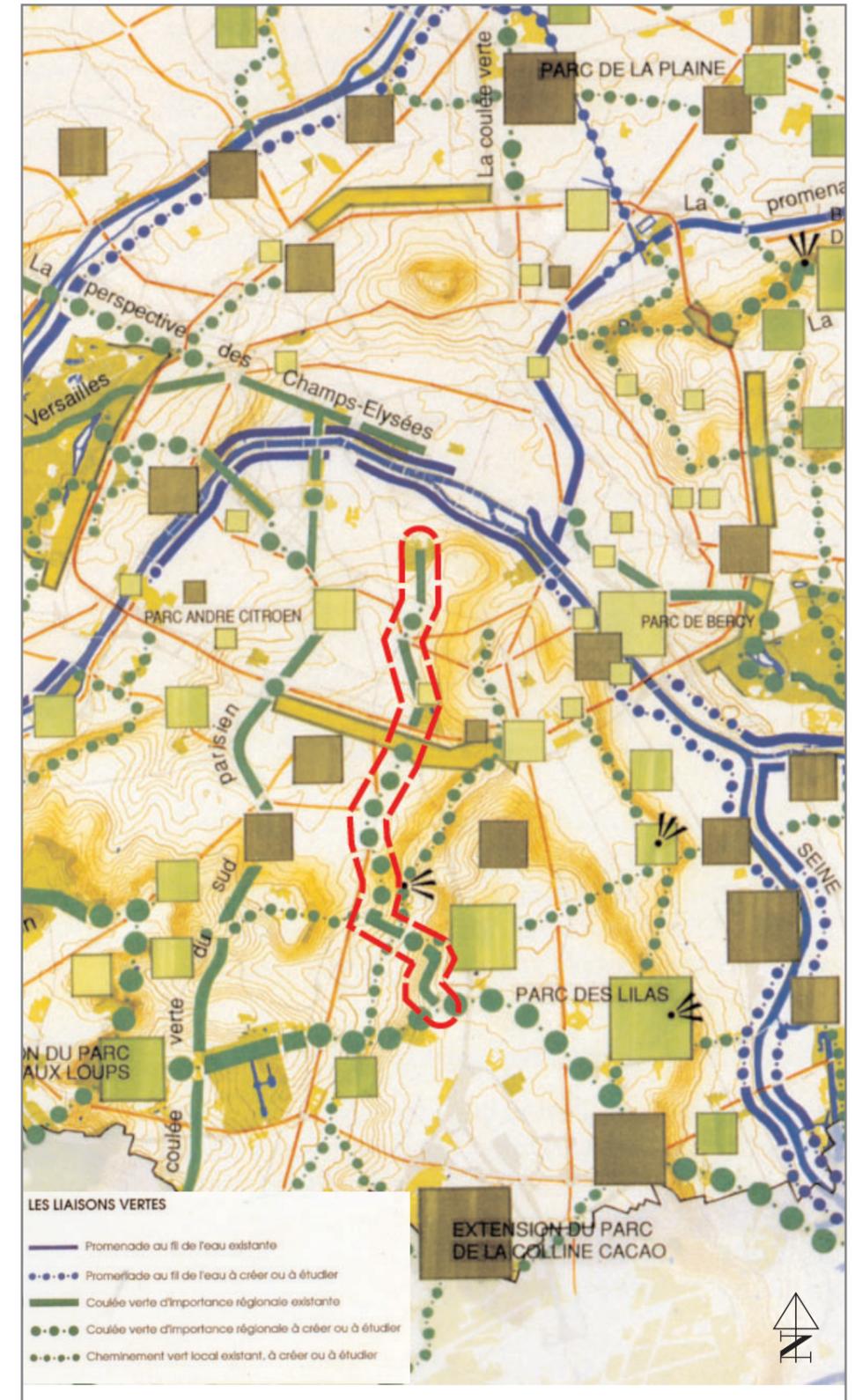
de 10 kilomètres autour de la Capitale.

L'objectif est de participer à l'amélioration de la partie de la zone agglomérée relativement pauvre en espaces plantés, en y faisant pénétrer la nature.

À cette fin il préconise la reconquête d'un certain nombre d'espaces «libres ou mal utilisés», et la mise en place d'un véritable réseau maillé vert par l'intermédiaire, entre autres, de coulées vertes.

Denfert-Rochereau.

D'autres coulées vertes sont envisagées par ce document et concernent la Ville de Paris; ce sont la Seine et les canaux, la Bièvre, la «coulée verte du sud parisien» déjà réalisée, qui longe le faisceau ferré Montparnasse, la couverture du périphérique dans le 17ème arrondissement, la «coulée verte des forts», ainsi que des itinéraires radiaux passant par la porte des Lilas ou la porte de Bagnolet.



Plan Vert Régional d'Île-de-France-octobre 1995  
Extrait de la carte de synthèse "La trame verte d'agglomération"



Tracé préconisé de la promenade de la Vanne

## LES DOCUMENTS MUNICIPAUX:

Les principes des aménagements envisagés s'inscrivent également dans les grandes lignes d'un certain nombre de documents municipaux.

### Le plan de déplacements et le plan vert:

Le prolongement dans Paris de la promenade de l'aqueduc de la Vanne s'inscrit globalement dans le développement de la **trame verte parisienne**.

La promotion d'une **ville plus verte** est l'un des principaux objectifs du **PADD** de Paris, et implique naturellement la création de nouveaux squares et parcs, la rénovation de certains espaces verts, l'amélioration de la protection des espaces verts privés mais aussi le **développement** de la place du **végétal sur l'espace public**.

Cette place doit être accrue notamment par la mise en valeur des arbres d'alignement, qui par leur masse et leur variété constituent une particularité parisienne et un patrimoine majeur qu'il importe de préserver et d'enrichir.

Dans ce cadre, **des sites majeurs de Paris** pourront être réaménagés pour créer de magnifiques promenades comme la reconquête et la requalification du site de la **Seine** et des **canaux**, la redécouverte de la **Bièvre**, le réaménagement de manière réversible des emprises non utilisées de l'ancienne **petite ceinture ferroviaire** ou la création de **nouvelles promenades régionales** dans le cadre des opérations d'aménagement de la couronne.

La **promenade de l'aqueduc de la Vanne** s'inscrit pleinement dans cette volonté de créer, pour les piétons et les vélos, quelques grandes promenades d'intérêt régional, en liaison avec les communes riveraines.

### Le «Projet de Schéma Directeur Vélo Structurant 2002-2010»

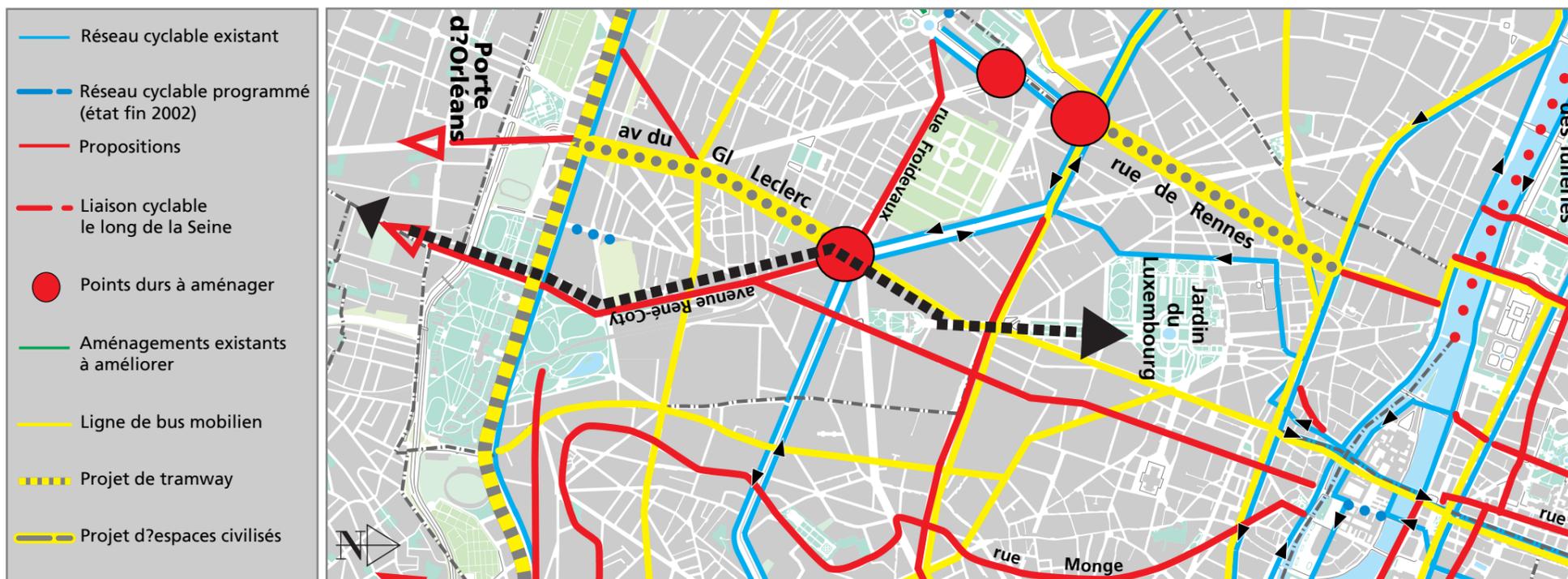
Le Schéma Directeur mis au point par l'APUR et la DVD a été présenté en **Commission extra-municipale des Déplacements** en fin 2002. Approuvé par les principaux élus concernés, et diffusé aux mairies d'arrondissement, il est depuis considéré comme **document de référence**, et serait intégré dans la **Plan de Déplacements de Paris**.

La **liaison cyclable du jardin du Luxembourg à la porte d'Arcueil** figure dans ce document, et s'inscrit en complémentarité de l'itinéraire nord-sud de la rue Saint-Jacques.

Pour des raisons pratiques les plans contenus dans cette étude seront à partir de cette page disposés avec le nord à droite.



La ville verte (un extrait du PADD)



Projet de Schéma Directeur Vélo Structurant

La présente étude ne constitue pas un projet opérationnel de la Ville de Paris. C'est une étude exploratoire, qui précise ce que peut impliquer l'insertion de la promenade piétonne et cyclable jusqu'à présent mentionnée dans les documents d'urbanisme par un simple trait vert.

Elle cherche donc à définir les principes d'aménagement de la séquence parisienne de la promenade, qui devra se faire dans le prolongement et en cohérence avec les études et réflexions menées en amont par les communes traversées, et en particulier au contact de Paris, à Arcueil et à Gentilly, dans le cadre de l'ORU Val-de-Bievre.

**Les principes du projet de promenade:**

**Hors Paris** la promenade se propose d'ouvrir et d'exploiter une **emprise des aqueducs**, souvent vue comme une friche. Cette emprise ne s'étendant **dans Paris** que sur quelques centaines de mètres et disparaissant au niveau du boulevard Jourdan, la promenade se prolongera au-delà dans de grandes **avenues déjà en place**, percées ou élargissements souvent haussmanniens, qu'il s'agit de révéler et de requalifier.

Il ne s'agit donc plus d'exploiter, comme hors des limites communales, l'opportunité qu'offre l'emprise d'un aqueduc, mais bien de mettre en place **une promenade à thèmes**, d'abord autour du thème de **l'eau** bien évidemment, mais aussi autour d'autres thèmes que constituent les centres d'intérêt situés dans un contexte proche, le long de l'itinéraire, comme **les bâtiments et espaces monumentaux**, singuliers ou banaux, **les tissus urbains** particuliers, les **traces historiques** très visibles ou plus discrètes, voire cachées, visitables ou qui pourraient le devenir.

Cette promenade devra également combiner les objectifs d'une **promenade régionale** avec des préoccupations **plus locales**, à l'échelle du **quartier**. Elle ne cherchera pas à mettre en place

**Ainsi cette promenade fournit l'occasion de mettre en place une nouvelle attractivité des quartiers traversés, en révélant des qualités encore dissimulées, comme le firent en leur temps le canal Saint-Martin, le bassin de la Villette ou le viaduc de la Bastille.**

une homogénéité injustifiée mais présentera selon les séquences une grande **diversité de caractère**. Elle cherchera plutôt à rendre **plus agréable** et **plus aisé** l'itinéraire, et **plus lisible** sa continuité spatiale et fonctionnelle.

**Le déroulement de l'étude:**

Après une première partie, situant le **contexte historique**, et faisant un rapide point sur les **emprises hors Paris**, l'étude examine ensuite, séquence après séquence, les principes d'un meilleur accueil, au long des sections

courantes longues de la promenade (avenue René-Coty, avenue Denfert-Rochereau), comme des plus courtes (le long de la Cité Universitaire comme du parc Montsouris), des **préoccupations actuelles** en faveur des **circulations douces**, des **piétons** comme des **cyclotouristes**, et du **verdissement**.

Dans ce cadre elle examine le long des sections courantes **divers scénario**, les premiers basés sur la simple **amélioration de l'état actuel**, les autres, plus ambitieux, remettant en cause plus drastiquement l'organisation de certains lieux et visant à **donner une place plus importante aux**

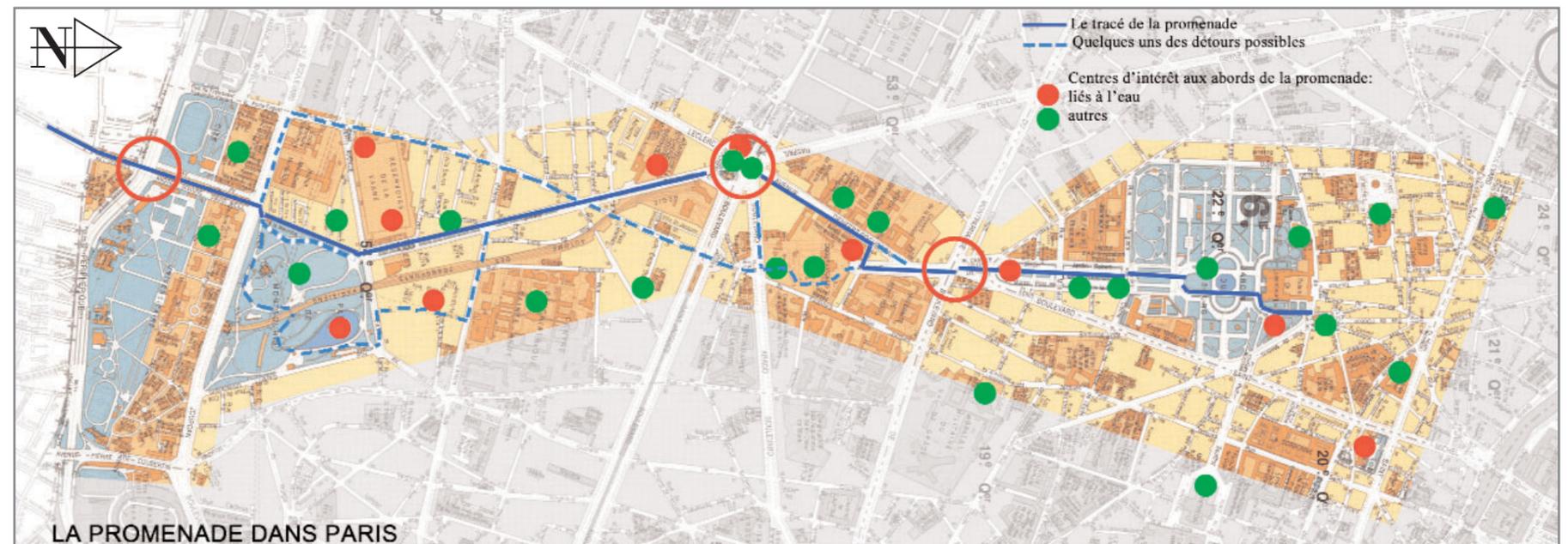
**espaces végétaux, ou affectés aux circulations douces.**

Elle propose des solutions techniques et de réaménagement, pour redonner une **lisibilité spatiale** et donc **monumentale et paysagère** à des espaces comme la place Denfert-Rochereau et l'avenue de l'Observatoire, mais aussi pour franchir des ouvrages formant coupure comme le boulevard périphérique.

Enfin l'étude propose pour chacune de ces séquences, puis pour l'ensemble de la promenade parisienne, un **schéma d'objectifs**.



La promenade emprunte dans Paris essentiellement des espaces publics existants.



Le tracé de la promenade dans Paris, et les centres d'intérêt situés à proximité.



## LES AQUEDUCS À TRAVERS L'HISTOIRE:

Ce sont en réalité **quatre aqueducs** successifs qui parcourent ou ont parcouru le territoire qui nous préoccupe ici.

En effet:

- les emprises dites «**de l'aqueduc de la Vanne**» accueillent en réalité, aux abords de Paris et dans leur parcours parisien, **deux infrastructures**, qui toutes deux alimentent le **réservoir de Montsouris**, qui toutes deux ont été mises en oeuvre dans la **seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle**, mais avec des caractéristiques techniques différentes;

- les logiques géographiques comme techniques font que les deux aqueducs anciens ont emprunté des tracés voisins: on trouve dans les parages les traces de l'**aqueduc romain**, comme dans Paris celles de l'**aqueduc Médicis** toujours en service plus en amont.

En effet les premiers aqueducs étant des rigoles, dans lesquelles l'eau coule par gravité, prennent naturellement le chemin le plus simple, suivant de près le relief, d'où des tracés similaires.

Les aqueducs, construits **à la campagne**, desservent des réservoirs situés **aux confins** de la ville existante à l'époque de leur construction.

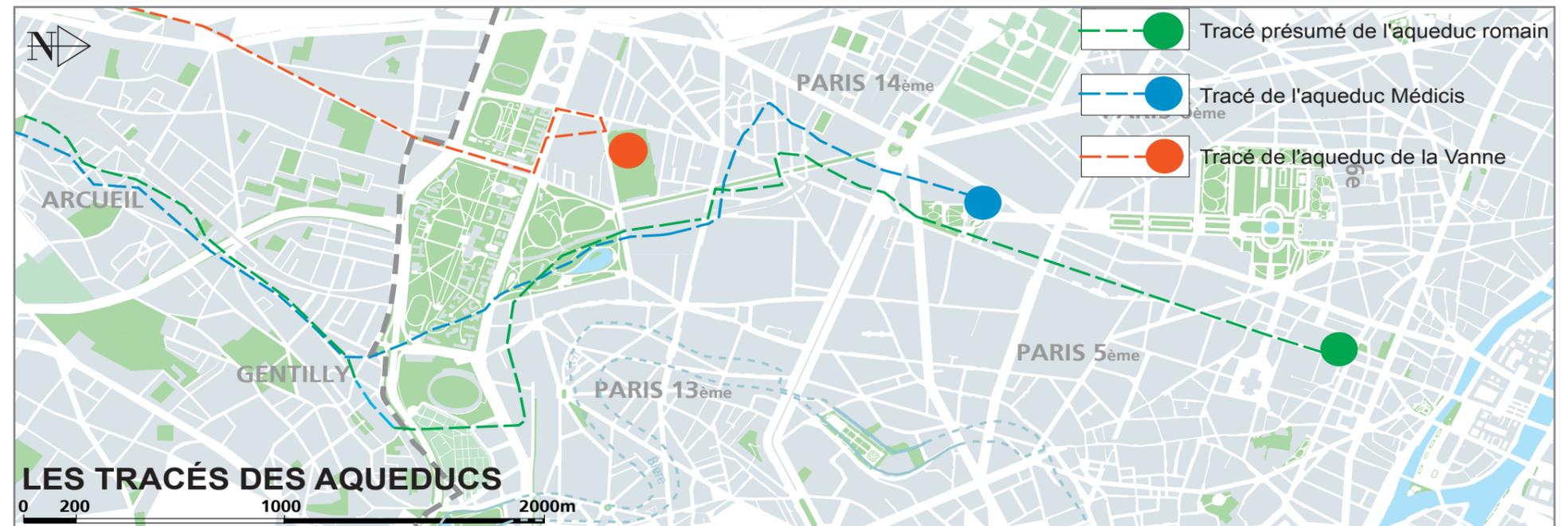
Aujourd'hui, le tissu urbain est venu enserrer ces infrastructures, en les ignorant jusqu'à maintenant; elles ne sont pas en général prises en compte dans le système de la voirie, et traversent un tissu qu'elles ne servent pas. Comme pour la **Seine** au 19<sup>ème</sup> siècle, et les **canaux** à l'époque contemporaine, on assiste à un retournement de la ville vers ces infrastructures, à des demandes récurrentes pour qu'elles soient intégrées dans la figure urbaine.

### L'aqueduc Romain :

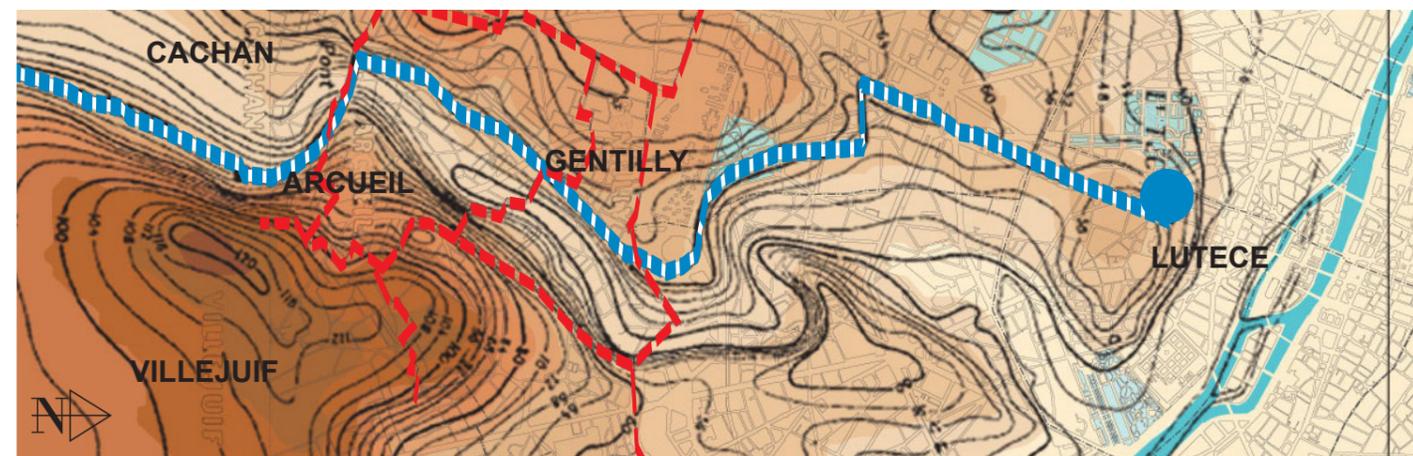
Si on a trouvé de nombreuses traces de cet aqueduc, de nombreuses incertitudes demeurent à son sujet.

On sait cependant que sa mise en place date environ du **2<sup>ème</sup> siècle** de notre ère, quand la ville de Lutèce, sortie de l'île et s'étalant sur les deux rives, projette d'installer des thermes sur la rive gauche, pauvre en puits.

L'infrastructure mise en place captait les sources existantes sur le plateau de Longboyau



LES TRACÉS DES AQUEDUCS  
Les tracés des aqueducs dans Paris et aux abords immédiats



Inscription de l'aqueduc romain dans le site géographique



Restes de l'aqueduc romain dans la ZAC Alésia-Montsouris

entre Seine, Orge, Yvette et Bièvre, collectées par des canalisations jusque dans un «carré des eaux» à Wissous, et aboutissait en suivant le cardo (rue Saint-Jacques) à des réservoirs dont on n'a pas trouvé la trace mais sans doute proches des thermes de Cluny.

Sur 15 km un petit canal en béton, d'une profondeur de 45 à 60 cm, recouvert de dalles en

Pierre, était enterré à faible profondeur avec une étanchéité parfaite. Il suivait les courbes de niveau avec une pente régulière de 45 cm par kilomètre, et son débit est évalué à 1000 m<sup>3</sup> d'eau par jour.

Les invasions barbares entraînèrent un défaut d'entretien et son envasement, et il est probable que des ruptures finirent par se produire.

On sait que vers le **VI<sup>e</sup> siècle**, il ne servait

plus, ayant de place en place servi à cette époque de sarcophage.

Sa mémoire perdura cependant à travers les siècles et les vicissitudes, grâce à l'**ouvrage remarquable** qui lui permettait de franchir la vallée de la Bièvre, qui donna son nom à la ville d'**Arcueil**, et inspira plus d'un millénaire plus tard l'aqueduc dit «de Médicis».

### L'aqueduc Médicis :

Il est mis en oeuvre entre **1613 et 1623**.

Paris comme d'habitude manque d'eau, lorsqu'à l'occasion de travaux des restes de l'aqueduc romain sont découverts; **Henri IV** envisage alors de rétablir l'antique canalisation.

Il est assassiné avant sa mise en oeuvre mais **Marie de Médicis** décide de poursuivre cette tâche, et de construire un nouvel aqueduc, suivant approximativement le tracé rationnel de l'ancien.

Partant du «Carré de Rungis» il aboutit à la **maison du Fontainier**, à quelques pas de l'Observatoire, et de là alimente les bassins des Jardins du Luxembourg, mais aussi des fontaines publiques, et les branchements que s'autorise la noblesse.

Il franchit la vallée de la Bièvre au même point que l'ouvrage romain (les «**arcades d'Arcueil**»), mettant en place un ouvrage-pont remarquable de 18 mètres de hauteur, toujours en service.

En 1865, lors de la création de l'**avenue Reille**, l'aqueduc coupé ne servira plus désormais qu'à alimenter le **lac du parc Montsouris**.

L'ouvrage voûté comportait 28 regards au total sur 13 kilomètres, entre Rungis et la Maison du Fontainier, soit un tous les 584 mètres. 5 de ces regards sont situés dans le Paris actuel.

La «Maison du Fontainier» et ses réservoirs existent encore, mais ne se visitent pas.

### L'aqueduc de la Vanne :

Mis en oeuvre entre 1867 et 1874, il convoie l'eau de la Vanne depuis la Source d'Armentière, près de Troyes, jusqu'aux réservoirs de Montsouris. Long de 173 kilomètres, cet aqueduc d'un diamètre de 1,74 mètres, réalisé en maçonnerie, est relativement poreux; ses caractéristiques rendent possible la contamination chimique ou biologique des eaux, et les **contraintes de sécurité** de l'ouvrage et de pureté de l'eau sont donc **majeures et incontournables**

Il franchit la **vallée de la Bièvre** sur un ouvrage qui vient surélever de 23 mètres l'ou-

**vrage-pont Médicis.**

Son débit est d'environ 120000 m<sup>3</sup> par jour, **200000m<sup>3</sup>** par jour avec l'aqueduc du Loing et du Lunain qui emprunte la même emprise, soit une part non négligeable de la consommation parisienne, ce qui confère à cet ouvrage un caractère **stratégique** qui contraste fortement avec sa trompeuse apparence délaissée, presque de **friche**.

### L'aqueduc du Loing et du Lunain :

Mis en place entre 1897 à 1900, il rassemble les eaux de sept sources; son tracé rejoint celui de la Vanne dans la forêt de Fontainebleau, mais ensuite il en diverge, pour traverser la vallée de la Bièvre, où il évite le viaduc, les métaux nouveaux permettant à l'eau de descendre au fond de la vallée et de remonter dans des conduites forcées en acier de 1,80 mètres de diamètre.

Il rejoint plus loin l'aqueduc de la Vanne, qu'il accompagne ensuite jusqu'au **réservoir de Montsouris**.

Son débit est de 80000 m<sup>3</sup> par jour.



La maison du Fontainier



Les réservoirs de la maison du Fontainier



A Arcueil, les ouvrages superposés des aqueducs Médicis et de la Vanne



Les trois ouvrages d'Arcueil: romain, Médicis, de la Vanne.



A Cachan, l'aqueduc du Loing et du Lunain est descendu au fond de la Vallée.

## HORS PARIS, L'ÉTAT ACTUEL DES EMPRISES DES AQUEDUCS DE LA VANNE, DU LOING ET DU LUNAIN .

L'aqueduc de la Vanne, et l'aqueduc du Loing et du Lunain, mis en place entre 1867 et 1674 pour le premier, entre 1897 à 1900 pour le second, alimentent toutes deux le **réservoir de Montsouris**, en empruntant aux abords de Paris les mêmes emprises dites «de l'aqueduc de la Vanne».

Les caractéristiques techniques de ces deux ouvrages diffèrent: le premier, en maçonnerie, est relativement  **poreux**; le second construit plus tard est plus  **étanche**. Ces caractéristiques rendent possible la contamination chimique ou biologique des eaux du premier, et les **contraintes de sécurité** des ouvrages et de pureté de l'eau sont donc majeures et incontournables.

Les aqueducs, où l'eau pour l'essentiel s'écoule par gravité, ont un tracé qui colle au plus

Si la construction originelle a été faite en **rase campagne**, au sol en général, l'aqueduc étant ensuite enfoui sous une couverture de terre l'isolant du gel, le site a depuis, pour les parties qui nous concernent, été rejoint par l'**urbanisation** .

Ses rapports à la ville qui s'est constituée à ses abords reste très divers:

Quelquefois **espace public paysagé** et apprécié, quelquefois **enclos** et présentant l'aspect d'une **friche**, quelquefois **associé** à un espace public de voirie ou plus souvent **bordé de limites parcellaires ordinaires** et de fonds de parcelles qui l'ignorent, ses espaces se présentent de nos jours sous des aspects très variés: soit ouvrage **non lisible**, caché sous les voies publiques; soit ouvrage enterré, sous des emprises engazonnées, **non accessibles**, encore secret mais déjà visibles; soit ouvrage enterré, sous des emprises engazonnées, **accessibles et praticables** de façon libre et aléatoire, lieux discrets; soit ouvrage enterré sous des emprises **aménagées** de plantations et jeux, constituant des **espaces banaux**; soit même **ouvrage «aérien»**, empruntant un pont-

près au relief (voir planche page 9): Il traverse le plateau d'Orly au niveau de L'Hay-les-Roses à 90m d'altitude, puis remonte vers le nord en suivant le coteau est de la Bièvre, à 50 mètres au dessus du fond de la vallée, là où le relief est fortement marqué .

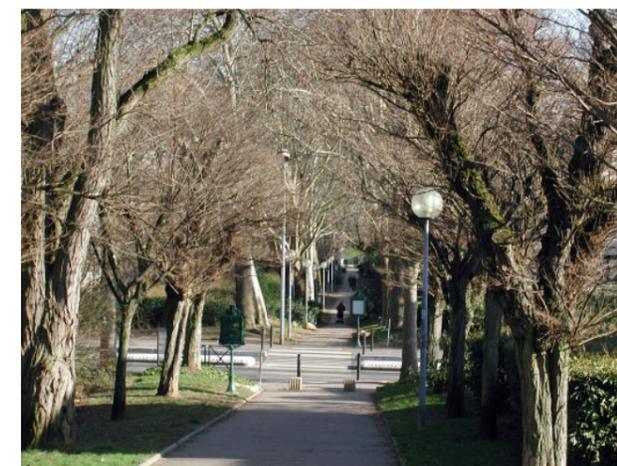
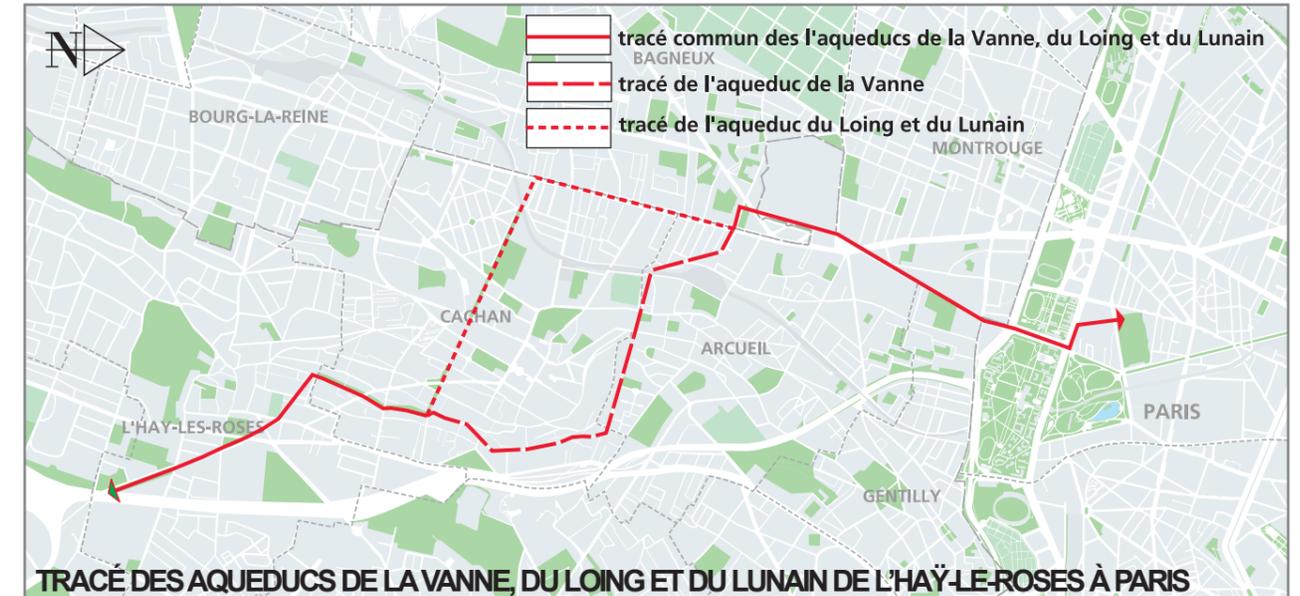
Les aqueducs se séparent à Cachan pour traverser la vallée selon deux techniques différentes, deux tracés distincts (le premier emprunte le magnifique pont-aqueduc d'Arcueil, le second descend à Cachan au fond de la vallée, puis remonte de l'autre côté dans une conduite forcée); ils se rejoignent plus loin sur le plateau d'Arcueil, à 75 mètres d'altitude, puis se dirigent vers Paris sous une seule emprise commune.

aqueduc, **élément majeur et affirmé** du paysage local, lieu **exalté**.

Ces différences de traitement s'expliquent par l'influence du site géographique, par le contexte urbain, voire par l'histoire; mais dans la partie où, à Cachan et Arcueil, les tracés des deux aqueducs sont distincts, les différences de nature des ouvrages expliquent aussi ces différences de traitement.

Des **aménagements paysagers** ont ainsi rapidement pu voir le jour sur l'aqueduc du Loing et du Lunain, moins polluable, mettant en place très tôt des espaces de promenade à usage local.

L'aqueduc de la Vanne lui-même, **plus fragile**, reste en général une simple bande de **prairie**, souvent encore **ouverte**, mais rendue depuis plusieurs décennies, pour des raisons de sécurité, non accessible entre La Vache Noire et le boulevard Jourdan. Son emprise connaît cependant **quelques aménagements locaux** en amont de Cachan, sur la commune de L'Hay-les-Roses, là où le tracé abrite conjointement les deux infrastructures.



A Cachan, un parc urbain linéaire sur l'aqueduc du Loing et du Lunain



à Arcueil, une friche entre des limites parcellaires ordinaires



Entre Cachan et Arcueil, un ouvrage majeur



A Cachan, une prairie sur l'aqueduc de la Vanne



Les discontinuités de la promenade existante

Dans leur état actuel, les parties aménagées présentent comme les parties «en l'état d'origine» d'importantes **discontinuités** dans leur traitement comme dans leur tracé. Ces aménagements locaux, ponctuels et sans continuité, restent très **hétérogènes**.

On trouve ainsi sur l'emprise de l'**aqueduc du Loing et du Lunain**, des promenades bien insérées en ville, avec une véritable **ambiance de parc** (photo page précédente), certaines agrémenté d'arbres centenaires, et d'autres plus récentes. Sur le tracé de la **Vanne**, des espaces simple-

ment **engazonnés** jouent presque le rôle des «**commons**» anglais (photo page précédente); pelouses régulièrement entretenues, elles offrent un **dégagement** dans la ville, une aire de repos ou un terrain de jeux pour les enfants, quelquefois un **belvédère** pittoresque sur la vallée de la Bièvre.

Aux abords de Paris, entre le carrefour de la Vache noire et le boulevard Jourdan, on trouve une «**prairie enclose**», seule portion close, il y a quelques décennies, pour des raisons de sécurité; les enclos disparaissent au niveau du boulevard Jourdan, d'où les aqueducs continuent, en souterrain, jusqu'aux réservoirs de Montsouris.



Aux abords de Paris, une prairie enclose



Les réservoirs de Montsouris, aboutissement des aqueducs



La Vanne et le Loing, boulevard Jourdan

De la même façon que d'autres infrastructures peu à peu rejointes par l'urbanisation (comme **les canaux** municipaux, ou certaines **voies ferrées**, de Petite Ceinture, de Grande Ceinture, etc...) de nos jours soumises à des **demandes récurrentes** des riverains comme des collectivités traversées, visant à accompagner la **prise en compte** de ces emprises dans la trame de la ville comme le **retournement** des villes vers ces emprises, les aqueducs de la Vanne et du Loing et du Lunain sont l'objet de fortes demandes locales, ainsi que d'un intérêt régional certain pour la mise en place d'une promenade régionale dans une «**coulée verte**».

Cette promenade concernerait **9 communes**: Orly, Rungis, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Cachan, Bagneux, Arcueil, Gentilly, Paris

Hors Paris les emprises représentent un itinéraire de **12 kilomètres**, unique sauf à Cachan où l'aqueduc du Loing et du Lunain se détache sur 2.5 kilomètres de celui de la Vanne pour traverser la vallée de la Bièvre.

La mise en oeuvre d'une telle promenade d'intérêt régional suppose qu'on en organise la **continuité**, qu'on améliore le traitement des emprises, et qu'on ouvre les parties closes, sans bien entendu perdre de vue les impératifs de sécurité d'une **installation stratégique**.

Celles-ci se traduisent par des **contraintes** qui ont **structuré le paysage** et dans une certaine mesure maintenu des opportunités spatiales; elles sont inscrites dans les **POS**, puis les **PLU** des communes:

- **Zone de protection immédiate** (sur l'emprise des aqueducs) : aucune construction sauf celles liées à l'exploitation du réseau, seule une promenade piétonne peut y être envisagée, toute plantation y est interdite;

- **Zone de protection rapprochée** : dans une bande de 13 mètres de largeur à partir de la limite des emprises des aqueducs et de part et d'autre, aucune construction en élévation et en sous-sol, aucun parking au sol, aucune voie, plantation ou espaces sportifs au de jeux ne seront tolérés, trottoirs étanches, autres canalisations avec regards et dans des fourreaux d'acier pour certaines;

- **Zone de Protection éloignée** : dans une bande de 38 mètres à partir de la limite des emprises des aqueducs et de part et d'autre, construction autorisée mais la SAGEP doit être consultée sur toute construction ou installation projetée dans cette bande; mêmes dispositifs pour les canalisations que dans la zone de protection rapprochée; l'exploitation de carrières, et toutes décharges sont interdites; y sont également prohibées toutes fosses d'aisance et dépôts d'hydrocarbures; des mesures particulières de protection doivent y être prises pour l'écoulement des eaux polluées.

## LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU TRACÉ DE LA PROMENADE DANS PARIS.

La partie intra-muros de la promenade voit disparaître, à partir du boulevard Jourdan, l'emprise des aqueducs, base de l'aménagement en amont. La promenade qui hors Paris se propose de révéler de nouveaux espaces, un nouveau réseau, continue dans Paris en utilisant de **grands espaces publics déjà en place** depuis plus d'un siècle, percées ou élargissements haussmanniens, en suivant peu ou prou le **cardo** de la ville romaine, comme l'**axe de la méridienne** de Paris.

Ce n'est plus ici une promenade profitant d'une opportunité foncière, sur l'emprise d'un aqueduc, mais l'insertion d'une **promenade à thème**, autour d'abord bien entendu du **thème de l'eau** (avec l'extrémité de l'aqueduc de la Vanne et le réservoir Montsouris, comme les traces que l'aqueduc romain et l'aqueduc Médicis ont laissé le long de notre itinéraire), mais aussi **une promenade dans des espaces** qui possèdent déjà leurs propres **caractéristiques**, fortes, sur lesquelles on peut s'appuyer.

### Des espaces existants, qui forment dans la ville un autre monde un peu fermé.

Les espaces existants, empruntés par le tracé de la promenade projetée, semblent souvent constituer **un monde à part** dans la ville, un ensemble d'espaces **presque fermés**, au caractère plutôt **froid**.

Ces caractéristiques sont la conséquence directe de la présence de **grandes emprises**.

La traversée par ce tracé d'un grand nombre de **territoires institutionnels**, entraîne la **grande dimension** de beaucoup d'îlots riverains, la **faible urbanité** constatée en général, et la **faible porosité** vers les tissus riverains. (En effet, des limites municipales jusqu'au Luxembourg, sur plus de trois kilomètres, 70% du linéaire (en bordure ouest) et 80% du linéaire (en bordure est) est constitué de 14 longues séquences de plus de 170 mètres, pouvant aller jusqu'à 600 mètres).

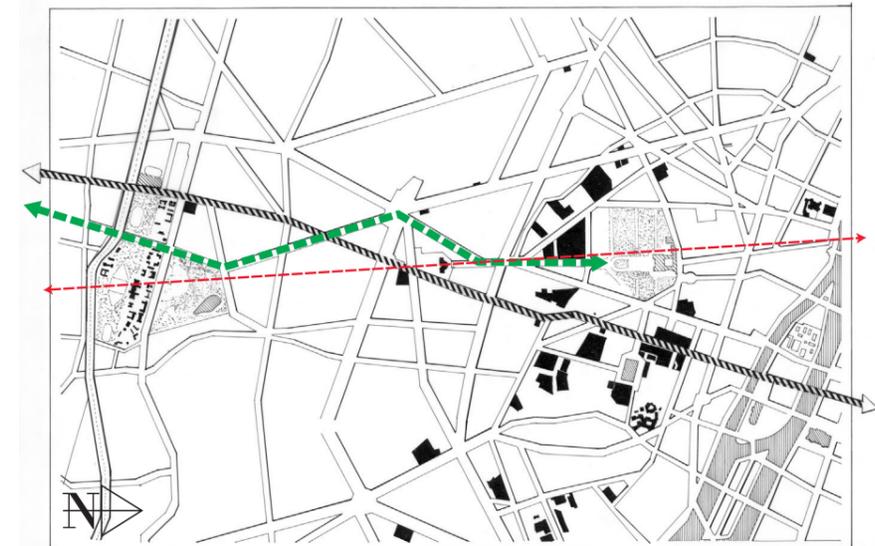
**Nombreuses** sont parmi ces séquences celles qui n'offrent vers la voie publique que des **murs** de clôture, de soutènement ou des grilles, **rare**s sont les séquences bâties qui offrent une **urbanité**, une animation, des commerces en rez-de-chaussée.

### Un ensemble de lieux singuliers, une grande diversité de caractères.

Cet ensemble a en commun avec la partie extra-muros de la promenade projetée une grande **diversité de caractère** selon les séquences ; ce constat d'un fait qui semble devoir être accepté, et ne pas devoir mener à une recherche d'homogénéité, devrait ici plutôt conduire d'une part à essayer de rendre plus perceptible et efficace la **continuité spatiale et fonctionnelle** de la promenade, d'autre part à proposer de renforcer certains **caractères locaux** sous-jacents.

### Un ensemble de centres d'intérêt, une grande richesse aux abords.

On trouve abondamment le long de l'itinéraire : bâtiments et espaces **monumentaux, singuliers** ou **banaux**, parcs et jardins, **tissus particuliers**, traces historiques **exhibées, discrètes** ou **cachées**, liées à l'**eau** ou pas, éléments **visitables** ou qui pourraient le devenir.



Le tracé de la promenade, le cardo de la ville antique et l'axe de la méridienne



Le tracé de la promenade traverse dans de longues séquences un monde de grandes emprises institutionnelles



Un monde à part, longeant des territoires institutionnels.



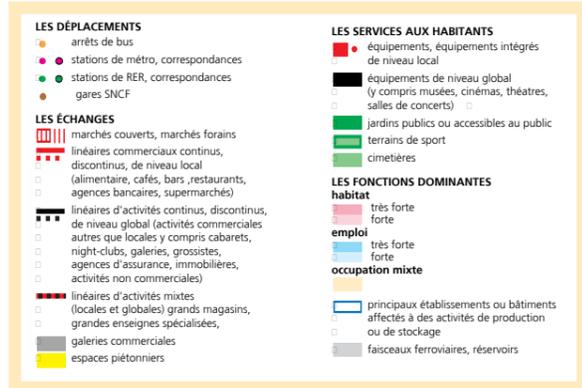
Un ensemble de lieux singuliers.



Une grande richesse aux abords.

# LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU TRACÉ DE LA PROMENADE DANS PARIS

CARACTÉRISTIQUES DES QUARTIERS ENVIRONNANTS: ANIMATION ET CENTRALITÉS SONT RARES AUX ABORDS DE LA PROMENADE:



La carte de la vie urbaine met en évidence que l'emploi n'est dominant (îlots bleus) aux abords de la promenade que dans les secteurs dominés par les grandes emprises institutionnelles; partout ailleurs, la fonction résidentielle domine (îlots rose) ouest fortement présente (îlots jaunes).



LA VIE URBAINE LE LONG DE LA PROMENADE

L'itinéraire de la promenade passe au large des **centralités commerciales**

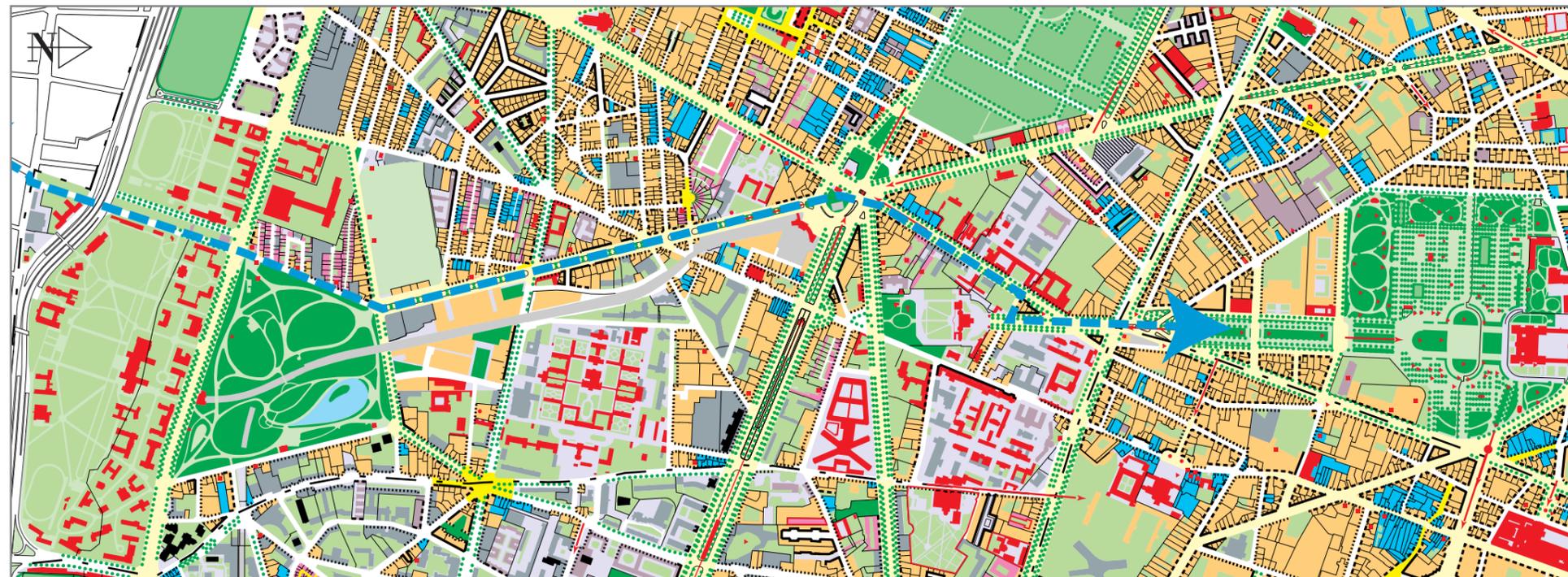
Elle ne fait que les effleurer aux abords de la rue de la Tombe-Issoire (le Village d'Orléans), et en bordure de la place Denfert-Rochereau.



LE CONTEXTE COMMERCIAL AUX ABORDS DE LA PROMENADE



La carte du **cadre urbain** montre, comme celle du paysage urbain qui suit, la **qualité** des espaces urbains existants empruntés par le tracé de la promenade; surtout elle met en évidence la **variété** des tissus urbains traversés: les compositions de la ceinture, les tissus de petite échelle bordant le parc Montsouris, le mélange pittoresque du quartier des Artistes et le lotissement homogène et dense du village d'Orléans, les grandes emprises institutionnelles au sud et au nord de la place Denfert-Rochereau, et le lotissement haussmanien organisé autour des jardins de l'Observatoire.



LE CADRE URBAIN LE LONG DE LA PROMENADE



Cette carte met en évidence la **qualité** des espaces urbains existants empruntés par le tracé de la promenade, mais aussi la **richesse** des abords de la promenade en édifice monumentaux comme en espaces plantés de toutes natures.



LE PAYSAGE URBAIN AUX ABORDS DE LA PROMENADE

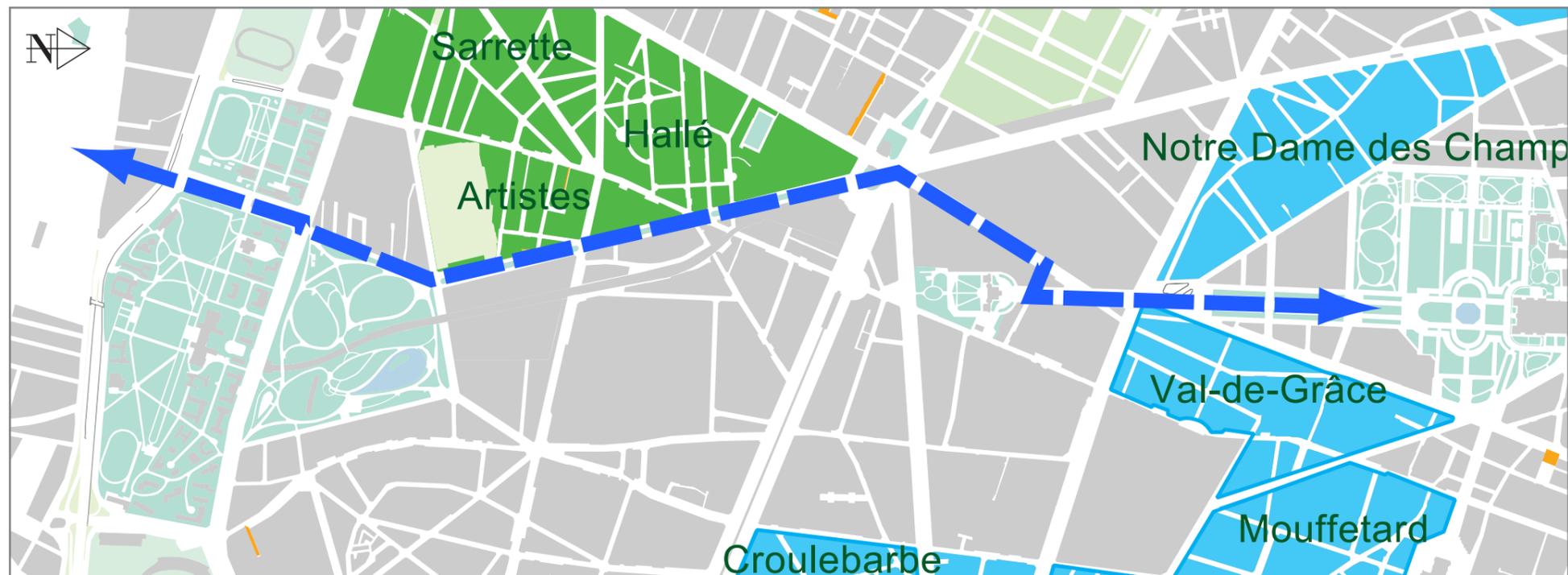


Le concept de **quartier vert** s'inscrit dans la démarche du **Plan des Déplacements Urbains** qui préconise la mise en place de **zones 30**. Il s'agit de redonner de la **convivialité** pour permettre une reconquête de la vie locale. Chaque projet suscite une grande implication des associations et des conseils de quartier.

L'objectif est de mieux répartir l'espace public au profit des **circulations douces** (piétons, autobus et vélos), afin d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers concernés.

Dans la pratique, il s'agit de dissuader les circulations de transit, de sécuriser les déplacements à pied et à vélo (notamment sur le trajet des écoles), d'élargir certains trottoirs, de mettre en place des contre sens cyclables, d'améliorer les traversées piétonnes, de densifier les plantations...

Le premier quartier vert réalisé à Paris, le quartier **Tombe Issoire - Sarrette**, est situé au contact direct de la promenade étudiée.



LE QUARTIER VERT DE LA RUE DE LA TOMBE-ISSOIRE BORDE LA PROMENADE

## DANS PARIS, AUX ABORDS DE LA PROMENADE, LES CENTRES D'INTÉRÊT LIÉS À L'EAU:

Depuis les aqueducs, cachés sous une prairie au droit de la Cité Universitaire, et qui s'expriment boulevard Jourdan sous la forme visible ci-contre, jusqu'à la Fontaine Médicis, dans les jardins du Luxembourg, voire plus loin les Thermes de Cluny, sans doute aboutissement de l'aqueduc romain, les centres d'intérêt liés à la desserte en eau de la capitale ne manquent pas le long de notre promenade



La Vanne et le Loing, boulevard Jourdan



La fontaine Médicis, dans les jardins du Luxembourg



Les thermes de Cluny

**Le lac et la cascade du parc Montsouris** présentent une particularité: ils sont alimentés par ce qui reste de l'aqueduc Médicis, interrompu plus en aval par le percement de l'avenue Reille.



Le lac Médicis

**Les Réservoirs de Montsouris** ont été édiés entre 1867 et 1874, sous Haussmann, par Belgrand, lors de la mise en place du réseau d'approvisionnement en eau de Paris; ils reçurent d'abord les eaux de la Vanne, puis à partir de 1900 les eaux du Loing et du Lunain, et enfin en 1925 les eaux de la Voulzie.

Ses 2 bassins contiennent 202 000 m<sup>3</sup> d'eau, sur une emprise de près de 4 hectares. Ils sont chapeautés d'une épaisse couche isolante de terre engazonnée, et forment un ensemble remarquable, mais qui n'est pas pour des raisons de sécurité ouvert à la visite du public, représentant encore un maillon essentiel et stratégique dans le système parisien de distribution de l'eau.

On y amène d'abord les eaux de la Vanne, puis à partir de 1900 les eaux du Loing et du Lunain, et enfin en 1925 les eaux de la Voulzie.



Les réservoirs, avenue Reille

Souvent des travaux on mis à jour, ponctuellement, des **restes de l'aqueduc romain**, vite réenfouis; ceux dégagés lors des travaux de la ZAC Alésia-Montsouris ont été mis en valeur, et s'exhibent aux abords de son jardin comme dans les soubassements des immeubles qui le bordent.



Restes de l'aqueduc romain dans la ZAC Alésia-Montsouris

**Les regards** de l'aqueduc Médicis: En bordure de l'avenue René-Coty, dans les jardins de l'hôpital La Rochefoucauld, on peut apercevoir, à quelques mètres seulement derrière les grilles, le regard n° 25, un des 5 regard parisiens de l'aqueduc Médicis, qui en comportait 28 au total sur 13 kilomètres, entre Rungis et la Maison du Fontainier. Plus discrets, subsistent encore:

Le regard n°26, au 85 avenue Denfert-Rochereau; le regard n°27, à la Maison du Fontainier, le regard n°28, au 1 rue Henri Barbusse, avec son inscripton: « *Regard des Eaux d'Arcueil à l'usage de l'Institution Nationale des Sourds-Muets, réédifiés en l'année MDCCCXLVI.* »



Le regard n°25

**La Maison du Fontainier**, maison superbe mais discrète , cachée derrière le mur des Soeurs de Saint-Thomas de Villeneuve, est la plus ancienne maison du 14ème arrondissement. C'est le 27ème et dernier regard de l'aqueduc Médicis, et la demeure du Fontainier du Roi, en charge de la bonne marche des aqueducs et fontaines. Sous cet édifice mis en place en 1623, peut-être par Salomon de Brosse, on trouve encore, vides depuis plus d'un siècle, les réservoirs terminaux de l'aqueduc, superbes salles voûtées.



La maison du Fontainier

**La fontaine de l'Observatoire**, oeuvre de Frémiet, qui marque l'extrémité des jardins du Luxembourg et de l'Observatoire, a été terminée en 1874; elle supporte un groupe sculpté de Carpeaux.



La fontaine de l'Observatoire

**La Fontaine Médicis:**  
Elle fût élevée vers 1630 pour Marie de Médicis, sans doute par Francini; «folie aquatique» à la mode des jardins italiens de la Renaissance, elle formait le fond de perspective de la grande allée bordant le palais à l'est; déplacée en 1862 lors du percement de la rue Médicis, Alphonse de Gisors lui adjoignit alors son long bassin.



La fontaine Médicis

## DANS PARIS, AUX ABORDS DE LA PROMENADE, LES AUTRES CENTRES D'INTÉRÊT:

**La Cité universitaire** a été mise en place à partir de 1922 à l'emplacement des anciens bastions n°81, 82, 83 de l'enceinte de Thiers; Lucien Bechmann est l'auteur du plan d'ensemble et de la 1<sup>ère</sup> fondation.

La Cité Universitaire, cité-jardin, parc et patrimoine architectural exceptionnel, s'étend sur 44 hectares; c'est une ville dans la ville, et une collection d'architectures dans un parc.



La Cité Universitaire

**Le quartier des artistes**, d'abord entretient un rapport pittoresque avec l'avenue René-Coty qu'il surplombe; on y trouve ensuite dans un ensemble relativement bas un certain nombre de bâtiments singuliers, maisons et ateliers d'artistes, surtout remarquables villa Seurat, où autour de Lurçat entre 1924 et 1931 se regroupèrent d'autres artistes dont son frère Jean et Marcel Gromaire...Le 7bis de la villa Seurat a été bâti par Auguste Perret.



Le quartier des artistes surplombe de façon singulière la promenade

**Le Parc Montsouris** a été mis en place entre 1865 et 1878, par Alphand, sous la direction du préfet Haussmann.

Sur ses 16 hectares il abrite en plus des plantations «rationnelles» et des vues panoramiques vers la vallée de la Bièvre, le Panthéon et l'Observatoire, un lac et sa cascade, alimentés par l'aqueduc Médicis, et la mire qui servit longtemps à régler les instruments de l'Observatoire; le palais du Bardo, pavillon de l'Expo Universelle de 1869, qui reproduisait une partie du palais du Bey de Tunis, a disparu en 1991. Il cache un lieu secret, moins connu, l'«Amazonie», large fosse au fond de laquelle passe la Petite Ceinture ferroviaire.



Le parc Montsouris

### **La fondation Louise Kopp:**

L'un des nombreux établissements à caractère social établi dans les quartiers populaires de Paris au tournant du siècle précédent, cette fondation qui héberge et scolarise toujours des enfants a été ouverte en 1908; édifée en briques par Charlet et Perrin, elle s'inspire de l'architecture scolaire de l'époque.



La maison d'enfants Louise Kopp

### **Le petit quartier des impasses et passages.**

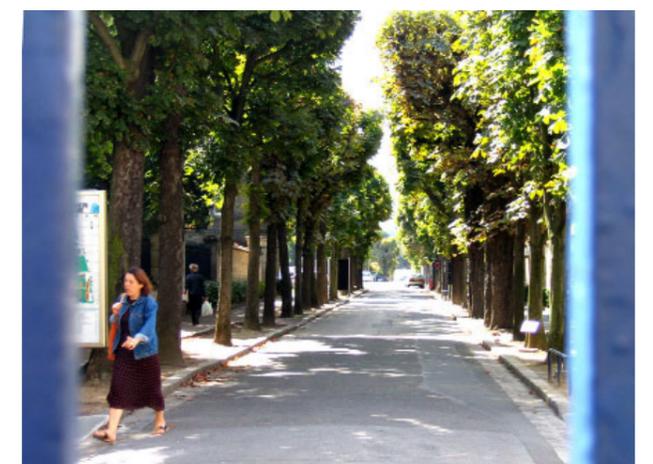
Après 1920 se forme en rive ouest du parc Montsouris, le long d'un tissu de passages et d'impasses, un ensemble pittoresque de maisons et de petits immeubles.

Nombreux sont les édifices remarquables rue Georges Braque et rue du square Montsouris, cependant certains d'entre eux méritent d'être plus particulièrement signalés: Il s'agit de la maison construite pour Braque par Auguste Perret, de la villa Guggenbühl de Seurat, de la maison Gaut d'Auguste Perret et de la maison Ozenfant de Le Corbusier.



La maison Ozenfant

**L'hôpital Sainte-Anne** fût édifié en 1867 par Questel, en réponse à l'obligation contenue dans la loi de 1838, pour chaque département, de se doter d'un asile afin de mettre en oeuvre les nouvelles conceptions thérapeutiques; en totale rupture avec les établissements antérieurs, cette ville dans la ville, où la nature est omniprésente, s'étend sur 13 hectares.



L'hôpital Sainte-Anne

**Le village d'Orléans**, ou lotissement Hallé, mis en place sous Louis-Philippe, marque le quartier par sa structure urbaine plus dense et animée que le reste des abords de la promenade, mais aussi par quelques éléments bâtis remarquables:

**La place** semi-circulaire de la rue Hallé, qui avec la plupart de ses édifices d'origine perdu son ordonnancement, mais gardé son charme. La villa Adrienne, espace privé et fermé, réserve de calme où de petits immeubles et des villas de briques encadrent un square privé;



La place semi-circulaire du village d'Orléans.

**L'hôpital de La Rochefoucauld**, édifié dans les années 1780 par Antoine, et destiné à l'origine aux prêtres et aux ecclésiastiques indigents.



L'hôpital de La Rochefoucauld.

**La Place Denfert-rochereau** marque l'emplacement d'une ancienne porte de l'enceinte des Fermiers Généraux, la barrière d'Enfer, sur la route d'Orléans. De cette porte elle garde les deux pavillons de Ledoux (édifiés de 1784 à 1787) occupés par des services de la Ville de Paris (Inspection des Carrières).



Un pavillon de la «barrière d'Enfer» de Ledoux.

On y trouve aussi la statue du «**Lion de Belfort**», réplique du Lion de Bartholdi, qui marque vigoureusement la place aujourd'hui; elle fût édifiée en 1880, en mémoire et en l'honneur de la défense héroïque de la place forte de Belfort face aux Prussiens en novembre 1870.



Le Lion de Belfort, d'après Bartholdi.

Cette place est encore marquée par la **gare Denfert-Rochereau**, la plus ancienne gare parisienne, aujourd'hui simple station sur la ligne B du RER; oeuvre de Dulong, elle fût inaugurée en 1846.



La gare Denfert-Rochereau.

**Les Catacombes:**

C'est place Denfert-Rochereau qu'on trouve également l'entrée peut-être trop discrète des Catacombes.



L'entrée des Catacombes

Le long de l'**avenue Denfert-Rochereau**, on trouve de nombreuses institutions religieuses ou hospitalières: l'hôpital Saint-Vincent de Paul, installé dans les bâtiments de l'ancienne Congrégation de l'Oratoire, dont la Chapelle s'affiche encore sur l'avenue, mais également, plus secrets, l'infirmerie Marie-Thérèse, la résidence de Chateaubriand où il rédigea l'essentiel des Mémoires d'Outre-Tombe, les soeurs aveugles de Saint-Paul, le couvent de la Visitation, et en face l'Association Notre-Dame de Joye (maison du Fontainier).



La chapelle de l'Oratoire

**L'Observatoire** : Ce bâtiment exceptionnel a été réalisé sous Louis XIV (1666), par Claude Perrault, pour accueillir l'Académie des Sciences ou Nouvelle Académie. Construit hors Paris, il a été orienté selon la ligne méridienne.

C'est lors de la création de la percée de l'avenue de l'Observatoire, en 1811, qu'il se dote des deux pavillons qui marquent aujourd'hui, au nord, l'entrée de la cour de l'édifice. Une partie du jardin situé au sud est depuis quelques décennies ouvert, à la belle saison, au public.

Dans ses jardins «secrets» se cachent l'hôtel de Massa, initialement édifié sur les Champs-Élysées, mais également un pavillon de Prouvé.



L'Observatoire



L'avenue de l'Observatoire, vers le sud.



L'avenue de l'Observatoire, vers le nord.

**La rue Cassini** offre un condensé des différentes formes d'atelier d'artistes du début du 20<sup>ème</sup> siècle



Ateliers d'artistes rue Cassini

**Le lotissement de la pépinière:**

La pépinière du jardin du Luxembourg fût lotie à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle; la composition adoptée confirma l'axe de l'avenue; un ensemble longiligne de «squares» est encadré de deux rues et bordé d'un tissu résidentiel à l'est, d'équipements hospitaliers ou universitaires à l'ouest.



**L'institut d'Art et d'Archéologie** est le bâtiment le plus remarquable de ce lotissement; Construit par Paul Bigot à l'issue d'un concours tenu en 1920, il s'affiche par une étonnante façade «mozarabe» en brique de Vaugirard.



**Le Palais du Luxembourg**, réalisés de 1615 à 1630 par Salomon de Brosse pour Marie de Médicis, sur le modèle du palais Pitti de Florence, devint propriété nationale en 1791 et fût affecté au Sénat en 1799.

**Le Jardin du Luxembourg** fût dans son premier état dessiné en 1612-13, et réalisé de 1623 à 1630 par J.Boyleau





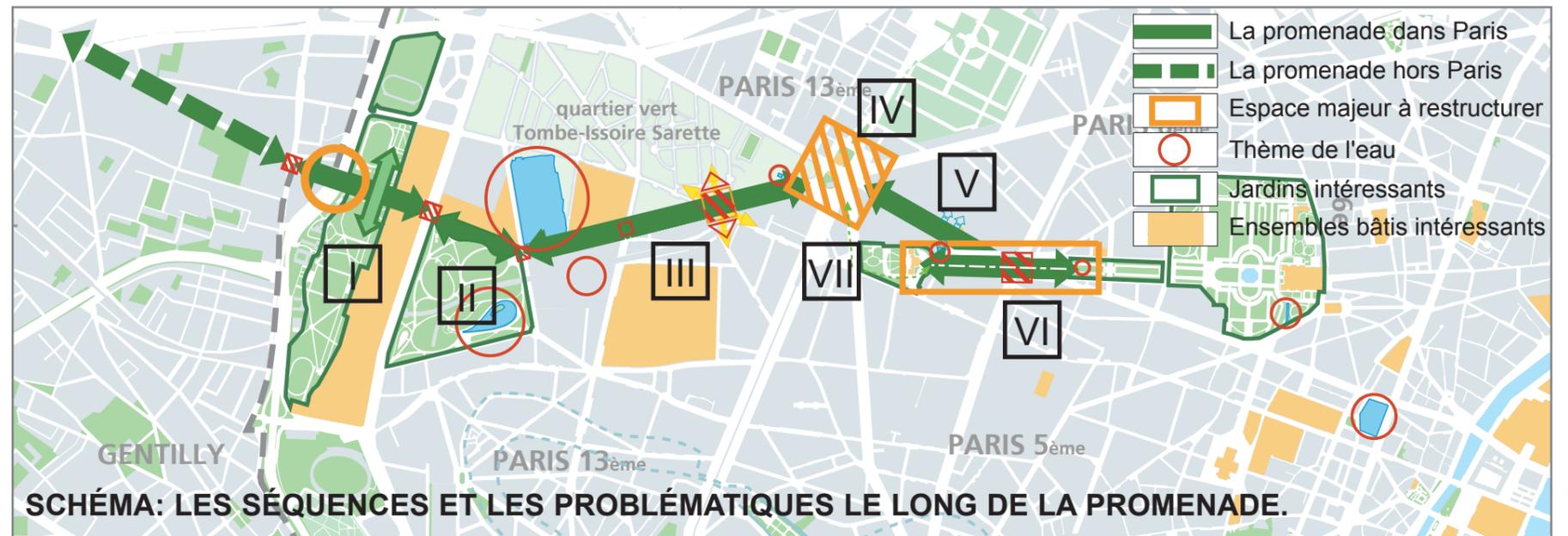
## LES SÉQUENCES DE LA PROMENADE DANS PARIS. UN PREMIER SCHÉMA DE SÉQUENÇAGE ET DE PROBLÉMATIQUE.

On peut distinguer, entre la limite communale et les jardins, six séquences ou espaces, homogènes du point de vue de la problématique :

- I/ Des limites communales au boulevard Jourdan, le franchissement du boulevard périphérique.
- II/ Du boulevard Jourdan à l'avenue Reille, le parc Montsouris.
- III/ De l'avenue Reille à la place Denfert-Rochereau, l'avenue René-Coty.
- IV/ La place Denfert-Rochereau.
- V/ De la place Denfert-Rochereau aux boulevards de Port-Royal et Montparnasse, l'avenue Denfert-Rochereau.
- VI/ De l'Observatoire aux jardins de l'Observatoire, l'avenue de l'Observatoire.
- VII/ La rue de la Tombe-Issoire et l'Observatoire.

La mise en oeuvre d'une telle promenade d'intérêt régional suppose hors Paris que non seulement on cherche à ouvrir aux promeneurs les parties closes, sans pour cela perdre de vue les impératifs de sécurité d'une installation stratégique, et à améliorer le traitement de ces emprises, mais encore et surtout à en organiser la continuité.

Dans Paris on peut ajouter à ces objectifs des préoccupations plus spécifiquement «parisiennes», comme la restructuration des espaces majeurs que sont la place Denfert-Rochereau, l'avenue de l'Observatoire et l'avenue René-Coty. La promenade s'appuie sur un caractère à conforter, des qualités à entretenir ou à révéler, une mise en valeur des espaces publics existants, en y développant les circulations douces, en y faisant une place plus importante au végétal, et en en assurant la continuité (car le problème de la lisibilité de la continuité de la promenade se pose ici souvent aussi bien au niveau de la continuité visuelle, que de celui de la continuité des carrefours).



### UN PREMIER SCHÉMA DE SÉQUENÇAGE ET DE PROBLÉMATIQUE.

#### I / Première séquence : Des limites communales au boulevard Jourdan.

Les deux principales questions soulevées dans cette séquence sont le franchissement du boulevard périphérique, et la mise en continuité des deux parties du parc de la Cité Universitaire. Plus généralement il s'agit de la seule séquence parisienne de la "promenade des aqueducs" où l'emprise des aqueducs soit comme hors Paris visible.

Ici l'emprise de l'aqueduc traverse la Cité Universitaire, et tangeante sa collection d'architectures.

Ici la promenade doit, en plus du boulevard périphérique, s'arranger de la présence de deux bâtiments de la SAGEP qui occupent toute la largeur de l'emprise, en interrompant la continuité. C'est également la seule partie où des études urbaines ont déjà été réalisées ou sont en cours.

#### II / Deuxième séquence : Du boulevard Jourdan à l'avenue Reille.

La principale caractéristique de cette séquence: Ici la promenade longe, voire traverse un grand parc. Plus généralement, la promenade quitte définitivement le tracé des aqueducs ; elle devient à partir

d'ici promenade à thème, avec le thème de l'eau mais aussi de la nature et du patrimoine avec le parc Montsouris bien sûr (avec ses qualités paysagères, mais aussi la pièce d'eau alimentée par l'aqueduc Médicis et la mire de l'Observatoire), et les tissus de petite échelle qui bordent le parc à l'ouest, avec ses villas.

La problématique est ici celle de l'insertion des circulations douces dans une voie étroite et en pente, au contact d'un grand parc, qui offre aux piétons de nombreux itinéraires possibles, du plus direct qui longe la bordure ouest du parc, aux circuits qui donnent à voir, entre autres, la mire de l'Observatoire et le lac "Médicis". Un itinéraire "impasses" est également possible à l'ouest.

#### III / Troisième séquence : De l'avenue Reille à la place Denfert-Rochereau, l'avenue René-Coty -

Ici, c'est déjà une promenade, aménagée dans un espace public existant, axe rectiligne et monotone, bordé de grands îlots assez peu perméables; elle est apparemment très fréquentée, et possède un caractère affirmé de mixité des fonctions: cyclistes, rollers, marcheurs, y côtoient des promeneurs locaux plus lents.

Elle traverse un ensemble de tissus singuliers : réservoirs et ancienne emprise SNCF (la ZAC

Montsouris), quartier des Artistes, percée haussmannienne, traversée d'un lotissement Louis-Philippe, suggérant comme autre thème de cette promenade la variété et la singularité des contextes urbains.

Les centres d'intérêt sont d'abord les éléments liés à l'eau, les réservoirs de Montsouris, qui malgré leur grand intérêt potentiel ne se visitent pas, car cet équipement stratégique pose d'importantes questions de sécurité ; les autres éléments sont situés dans la ZAC Alésia-Montsouris d'une part, où des tronçons des aqueducs romains et Médicis ont été préservés et donnés à voir, et à l'extrémité nord de l'avenue, où subsiste derrière les grilles de l'hôpital de la Rochefoucauld le regard de l'aqueduc Médicis.

Ici la problématique est a minima de favoriser les circulations douces et d'embellir la promenade piétonne de l'allée centrale, et ici encore plus qu'ailleurs de renforcer la lisibilité de la continuité spatiale de la promenade; il est sans doute possible d'y introduire une présence plus massive du végétal. Le village d'Orléans, qui se présente comme un tissu faubourien ordinaire, mais abrite cependant plusieurs éléments intéressants, dont le tout petit "crescent" à la française de la rue Hallé, et les villas Hallé et Adrienne, est plus animé; un traitement particulier devrait être réservé à sa traversée, qui permette le maintien voire le développement de la vie locale.

#### **IV/ Quatrième séquence : La place Denfert-Rochereau.**

Grand espace libre qui n'est cependant pas une vraie place, mais plutôt un ensemble de lieux encore fondus ensemble, la place Denfert-Rochereau se présente comme un collage de traces successives et d'aménagements souvent datés, dans lequel un concept unique est difficile à percevoir; ici deux dichotomies se croisent, qui rendent complexe la lecture de l'espace.

Les centres d'intérêt sont d'abord les deux pavillons de Ledoux, restes de la barrière d'Orléans de l'enceinte des Fermiers-Généraux, mais aussi le lion de Belfort, qui lutte avec les pavillons pour structurer l'espace. La vie urbaine est très présente ici, avec les brasseries et cafés, mais aussi le nœud de transports en commun, RER, métros et autobus. Les jardins sont aussi très présents; enfin on trouve l'entrée des catacombes, dont le réseau ample et serré s'étend sous toute notre promenade.

Ici la problématique devrait viser à redonner à la place simplicité et lisibilité, en favorisant sa traversée, en développant la présence végétale, en débarrassant les pavillons de Ledoux de leurs médiocres annexes, et en requalifiant l'entrée des Catacombes.

#### **V/ Cinquième séquence : De la place Denfert-Rochereau aux grands boulevards de Port-Royal et de Montparnasse.**

Ici, sur une longue séquence sans porosité, la promenade longe des mondes discrets, secrets, des qualités cachées; elle traverse pour l'essentiel un tissu institutionnel mis en place avant l'urbanisation du territoire, d'emprises encloses derrière des murs encore ruraux.

Les centres d'intérêt existent en grand nombre, mais sont si secrets, si discrets, si bien défendus qu'ils restent à découvrir : à l'est l'Observatoire, la maison du Fontainier, ses citernes et son regard, et à l'ouest l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul (le pavillon de l'Oratoire et sa cour d'honneur, la chapelle, ...) et le couvent de la Visitation, qui offrent des bâtiments et des espaces de qualité, qui restent à donner à voir, à mettre en valeur.

Ici on peut sans doute améliorer les conditions des circulations douces, et pallier à l'ambiance un peu ennuyeuse de cette séquence en mettant en place des transparences, des vues vers les bâtiments et espaces collatéraux, comme en végétalisant les parties conservées des murs de clôture.

#### **VI/ Sixième séquence : L'avenue de l'Observatoire.**

Ce secteur a gardé des caractères de " sortie de ville ", de fin d'un monde urbain et début d'un monde encore rural. Il s'organise le long d'une percée monumentale en tension entre le palais du Luxembourg et l'Observatoire, rejointe par une percée haussmannienne et qui à coup d'adaptations mineures successives a perdu ses qualités monumentales et paysagères.

Les centres d'intérêt sont au nord, plutôt les traces des grandes perspectives, mais aussi à une autre échelle la petite gare " Port-Royal ", et de façon plus intime la " closerie des Lilas ", qui fût guinguette aux portes, et subsiste dans le cœur de Paris; au sud, l'Observatoire bien sûr, mais aussi en ce qui concerne les souvenirs liés à l'eau, la plus modeste " maison du Fontainier ", point terminal de l'aqueduc Médicis, et à proximité, les immeubles et hôtels particuliers de la rue Cassini qui sont souvent d'une grande qualité.

La problématique consiste ici à remettre en valeur la perspective monumentale tendue entre l'Observatoire d'une part, les jardins du Luxembourg et leur palais d'autre part, tout en assurant la continuité spatiale. Elle consiste en partie nord à réorganiser la très large chaussée et ses multiples îlots séparateurs en redonnant une lisibilité spatiale à l'espace. En partie sud il s'agit de requalifier la partie en cul-de-sac, pour que plutôt qu'un parking elle forme une véritable esplanade de qualité au pied de l'Observatoire.

#### **VII/ Septième séquence : Variante, la traversée piétonne des jardins et de la cour de l'Observatoire.**

Ici il ne s'agit plus de réaménager des espaces publics existants, mais de négocier les conditions de l'ouverture à la promenade d'un itinéraire à travers des espaces remarquables, dans une propriété publique dont seule la partie sud (jardins) est depuis quelques décennies ouverte au public d'avril à octobre.

## PREMIÈRE SÉQUENCE: DES LIMITES COMMUNALES AU BOULEVARD JOURDAN, LA CEINTURE VERTE ET LE FRANCHISSEMENT DU BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE.

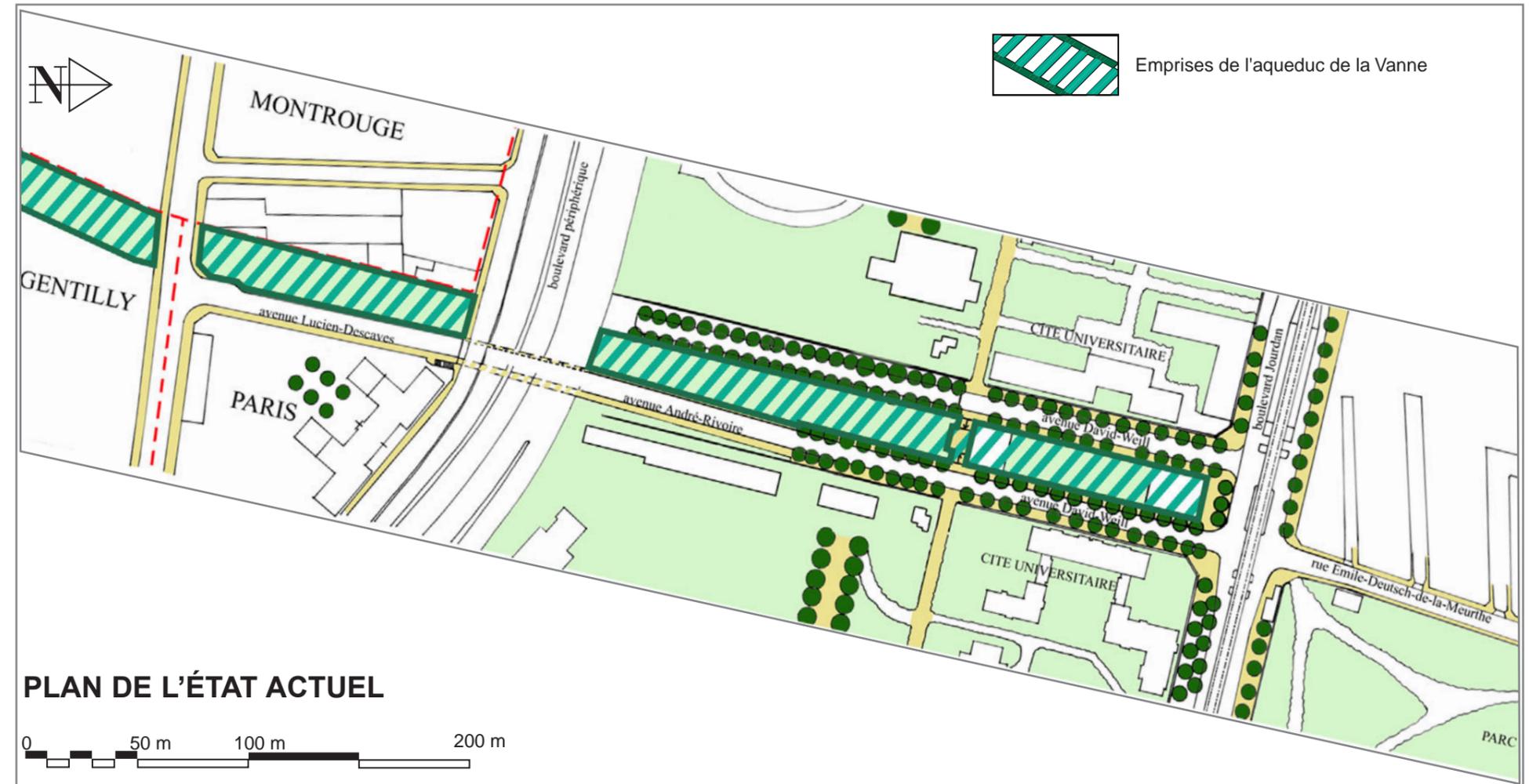


Entre la limite communale et le boulevard Jourdan, cette **première séquence** présente la particularité forte d'être la seule séquence parisienne de la promenade régionale des aqueducs où **l'emprise des aqueducs**, est comme hors Paris visible et potentiellement **aménageable**. La continuité de la promenade est à partir d'ici mise en cause, **trois obstacles** recoupant le tracé en trois emprises successives, et la problématique change donc radicalement de nature.

Ici l'emprise de l'aqueduc traverse la **Cité Universitaire**, dans le **territoire de ceinture**, c'est-à-dire l'emprise de l'ancienne enceinte de Thiers et de sa zone non aedificandi.

On trouve la même configuration que dans le schéma classique de la ceinture parisienne : La zone bâtie de la Cité Universitaire correspondant à la ceinture HBM et occupe l'ancienne emprise des fortifications, et le parc correspond à la ceinture verte, sur l'emprise de l'ancienne zone non aedificandi.

En plus de cette conformité au schéma ordinaire, on trouve des bâtiments de la Cité Universitaire à l'extérieur de la «Ceinture Verte», de part et d'autre du boulevard périphérique, derrière lequel Paris ici s'étend encore.



Dans cette séquence où l'emprise des aqueducs (d'une vingtaine de mètres de largeur sur plus de 400 mètres de longueur, et en très léger surplomb par rapport au sol naturel,) est accompagnée sur toute sa longueur par une, voire deux voies publiques avec lesquelles elle forme **un espace urbain unitaire** plus ou moins bien défini, on peut aisément distinguer trois parties distinctes limitées par trois obstacles : le boulevard périphérique qui passe ici presque à niveau, et deux bâtiments de la SAGEP.

**Au sud**, si l'emprise de l'aqueduc de la Vanne est, comme plus au sud à Gentilly, **une prairie close**, elle est bordée d'un espace public de voirie. Cependant, il s'agit ici d'une voie en pente, presque d'une trémie, visant à **franchir le boulevard périphérique**.



Vue aérienne du territoire concerné



L'emprise de l'aqueduc, au sud du boulevard périphérique



L'emprise de l'aqueduc, au nord du boulevard périphérique

**Au nord**, dans l'épaisseur de la partie bâtie, une séquence déjà urbaine, **une figure ordonnée et symétrique** dans laquelle deux voies plantées d'alignement, marronniers sur le trottoir intérieur et platanes sur le trottoir extérieur ( avenue David-Weill), encadrent une emprise engazonnée enclose par des grilles de type parc, et limitée à ses deux extrémités par les deux bâtiments de la **SAGEP** .

**Au centre**, une partie intermédiaire, où la figure encore partiellement visible a été mise à mal par le percement du **boulevard périphérique**, qui traverse le parc de la **Cité Universitaire**, et rejette à l'extérieur certains de ses bâtiments. Tandis que l'aqueduc passe presque à niveau avec le boulevard périphérique, la **branche est** de l' avenue David-Weill, devenue avenue André-Rivoire,

plonge pour franchir le **périphérique** en sous-œuvre et assurer la continuité, pendant que la **branche ouest** s'y arrête, et, enclose, sert pour l'essentiel de **dépôt de voirie**.

L'intérêt principal de cette séquence consiste en la **Cité Universitaire** elle-même, **collection d'architectures, parc, et pôle culturel**. Une ambiance très singulière règne ici, et si les qualités du parc ont grand besoin d'être soulignées, et le parc remis en état, la diversité des bâtiments que présente la Cité Universitaire, de la Fondation Deutsch-de-la-Meurthe à la Fondation Suisse de Le Corbusier, forme une collection d'architectures **du plus grand intérêt**.



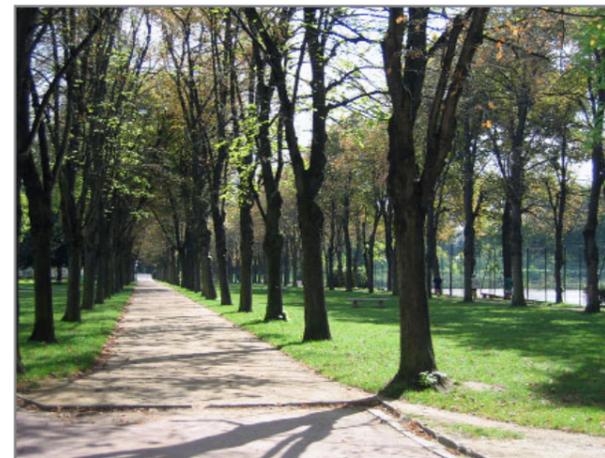
La branche est de l'avenue David-Weill.



La branche ouest de avenue André-Rivoire, dépôt de voirie.



La figure, vue du boulevard-Jourdan



Le parc de la Cité Universitaire



La fondation Deutsch-de-la-Meurthe.



La branche ouest de l'avenue André-Rivoire franchit en sous-œuvre le boulevard périphérique

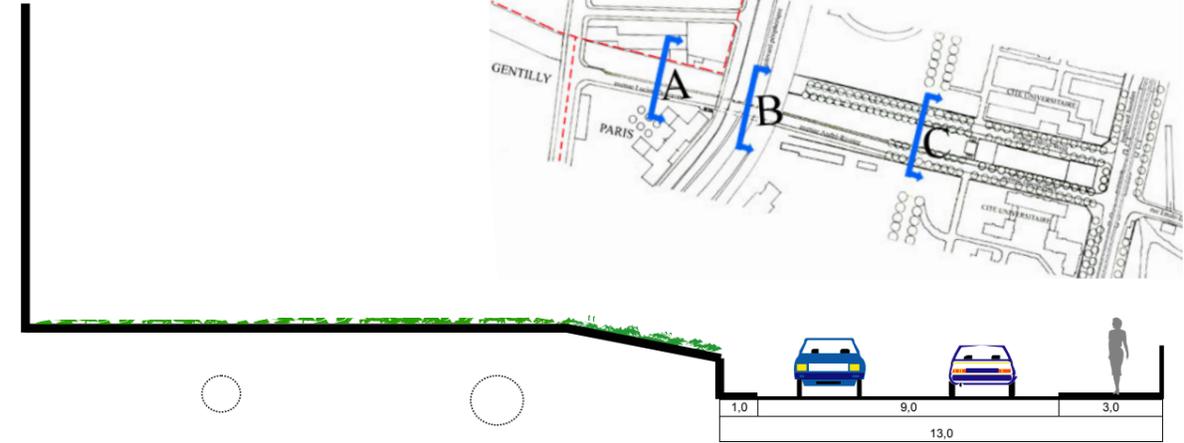
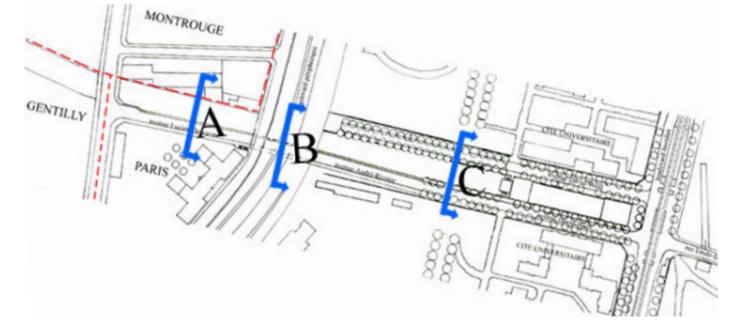


Le boulevard périphérique passe ici au niveau du sol naturel.

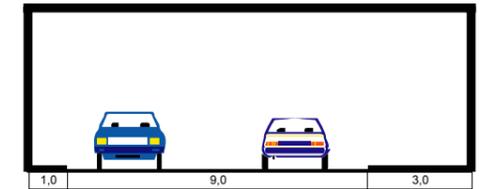


Le passage sous le boulevard périphérique, un espace actuellement peu amène.

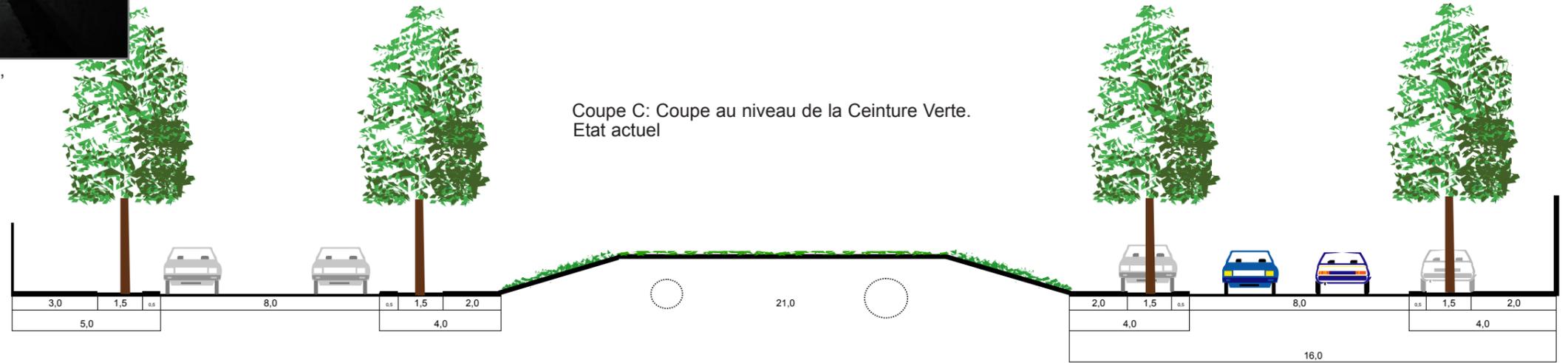
**La problématique** de la séquence. Ici, la principale question concerne le **franchissement du boulevard périphérique**, qui passe peu ou prou au niveau du sol naturel, pendant que la voie publique descend et passe dessous, formant un lieu actuellement peu amène bien qu'utilisable par les piétons et les cyclistes, presque un " passage souterrain " et donc **un accélérateur à voitures**.



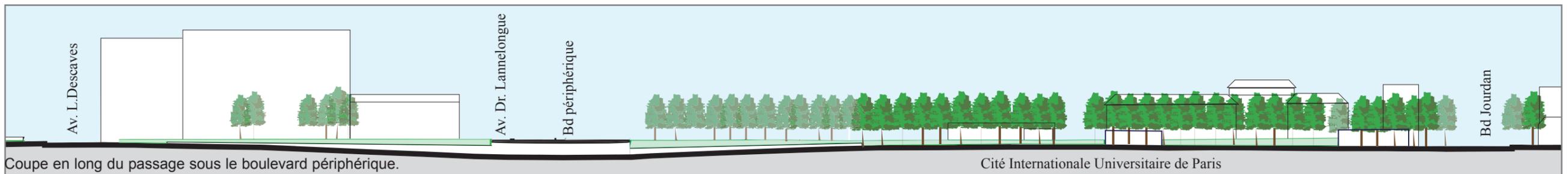
Coupe A: Coupe sur la rampe du passage sous le boulevard périphérique. Etat actuel



Coupe B: Coupe sur le passage sous le boulevard périphérique. Etat actuel



Coupe C: Coupe au niveau de la Ceinture Verte. Etat actuel



Coupe en long du passage sous le boulevard périphérique.

Cité Internationale Universitaire de Paris

- Deux scénarios ont déjà été étudiés,

Le premier par le cabinet **Reichen et Robert**, pour le compte de la Cité Universitaire. Ce scénario très ambitieux consiste en la mise en place d'une **nouvelle centralité** autour d'un espace public nouveau, venant en **couverture du boulevard périphérique**.

S'il pose la question de la continuité de la promenade (ce nouvel espace public surplombant le sol actuel de 8 mètres au moins), il pose surtout, en plus d'une question de faisabilité économique, la question de sa crédibilité, le lieu n'étant sans doute pas très apte à accueillir une nouvelle centralité. S'il devait être développé, un tel projet sortirait en tout état de cause du cadre du PLU de Paris, qui n'en a retenu que la possibilité de bâtir sur une faible profondeur à partir de la rive nord du boulevard périphérique, mais ni l'idée de le couvrir, ni celle de bâtir cette couverture.

Le second scénario a été étudié en 2001 par l'**Atelier Parisien d'Urbanisme**, dans le cadre de l'étude des «Seuils de la Capitale». Ce scénario consiste en la mise en place d'une **passerelle** posée dans l'axe de l'emprise de l'aqueduc, et enjambant le boulevard périphérique.

Ici encore le tirant d'air nécessaire au boulevard, et l'application des normes "handicapés", impose à l'ouvrage une ampleur assez considérable : la solution déjà étudiée par l'Atelier Parisien d'Urbanisme présente, avec une pente de 6% déjà excessive par rapport aux normes handicapés comme cyclistes, un important développement de 330 mètres linéaires (dont seulement 60 mètres linéaires pour le boulevard périphérique et l'avenue Pierre-Massé qui l'accompagne); la dénivelée est ici aussi importante que dans le scénario précé-

dent, et si cette solution emprunte en plan le tracé de l'aqueduc, elle survole l'espace planté au lieu de l'utiliser.

C'est donc un **troisième scénario d'aménagement** qui sera proposé ici, moins ambitieux; la promenade emprunte la **voie publique actuelle**, et les piétons et les cyclistes passent par le passage existant sous le boulevard périphérique.

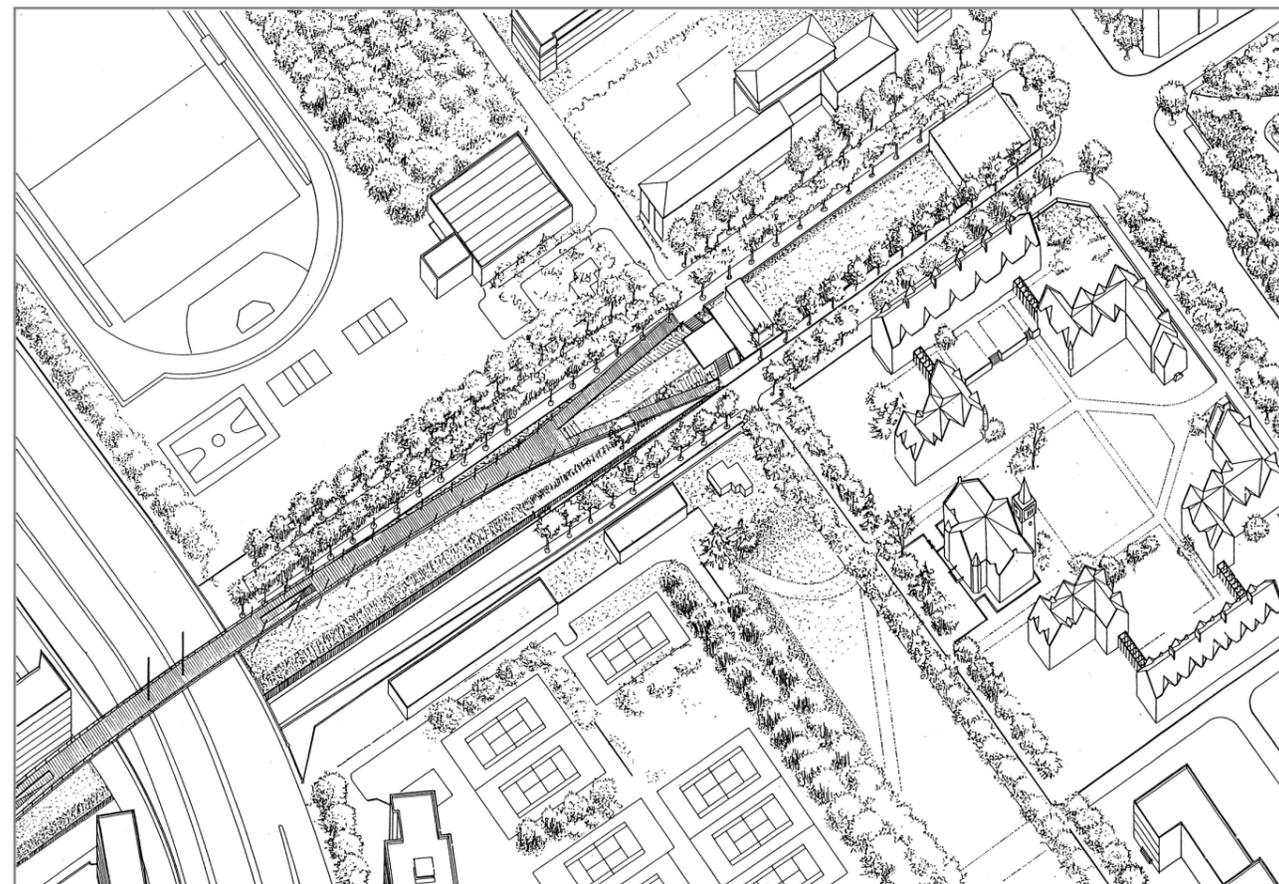
Dans cette option la dénivelée est bien moindre et n'est un handicap réel ni pour les piétons ni pour les cyclistes, ses pentes restent compatibles avec les normes; la "trémie" n'en est pas véritablement une, et offre à l'examen des qualités potentielles : les rives sont talus plutôt que murs de soutènement qui restent bas, la végétation est toujours visible, le voile qui coiffe le "passage souter-

rain" forme une élégante courbure, qui accroche bien la lumière et mérite d'être mieux mis en valeur, il offre rapidement des vues vers le ciel. L'inconfort actuel vient de l'étroitesse du trottoir, et du bruit des véhicules ; un revêtement moins bruyant, des vitesses mieux contrôlées, l'élargissement des trottoirs et le traitement de la sous-face et des parois de l'ouvrage rendraient ce lieu plus acceptable. Il faut noter que pas plus que les précédents ce scénario n'utilise pour la promenade l'emprise de l'aqueduc; elle reste aménageable, mais à côté de la promenade proposée, parallèlement à elle.

## ILLUSTRATION DU SECOND SCENARIO



Axonométrie de l'état actuel



La passerelle proposée par l'étude 2001 de l'APUR: «Les seuils de la capitale»

Les différentes variantes possibles du troisième scénario.

1. **La variante minimale:** le trottoir intérieur existant peut être quelque peu élargi, et accueillir une emprise sécurisée pour les cyclistes ; la chaussée est rétrécie à 5,70 mètres, calmant la circulation automobile.

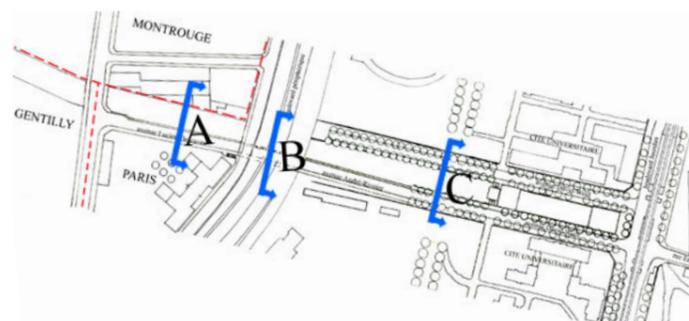
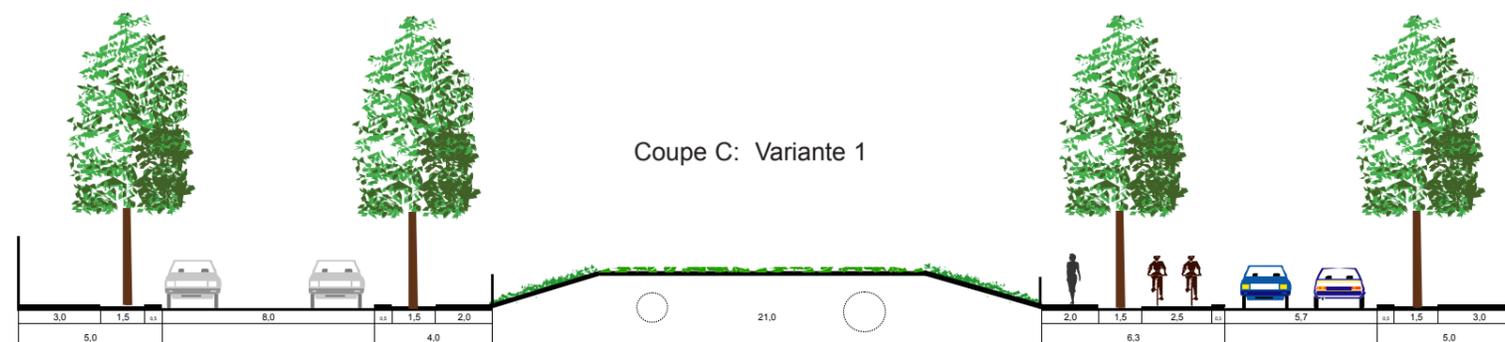
Elle garde pour principal handicap que le trottoir utilisé pour la promenade piétonne reste un trottoir étroit, et que la piste cyclable est assez étroite et peu séparée de la circulation automobile.

2. **Une variante plus ambitieuse** et plus satisfaisante, consiste en la **mise en sens unique** de cette voie, rétrécie à 3,50 mètres, qui libère la possibilité d'élargir le trottoir intérieur à 8,50 mètres, qui peut accueillir à la fois rangée d'arbres, piste vélo bidirectionnelle et chemin piéton.

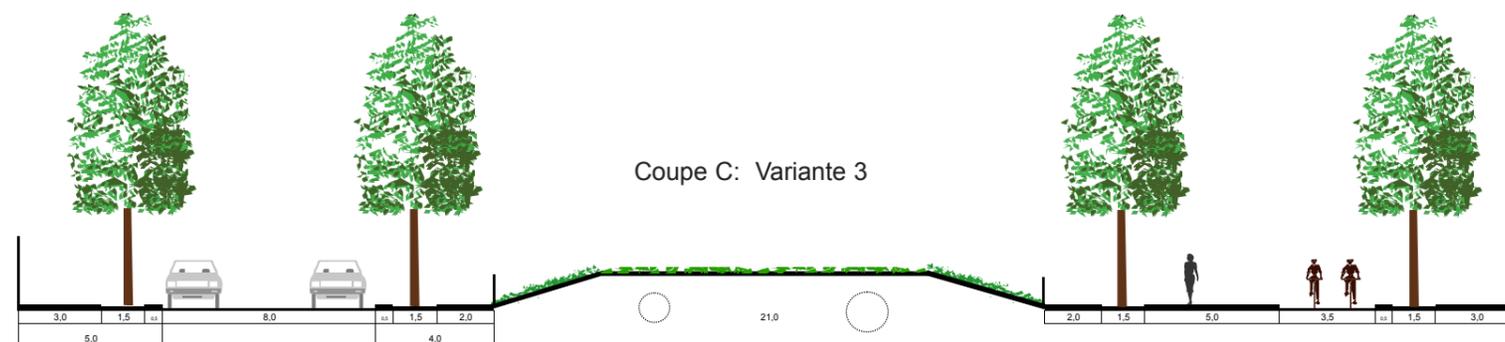
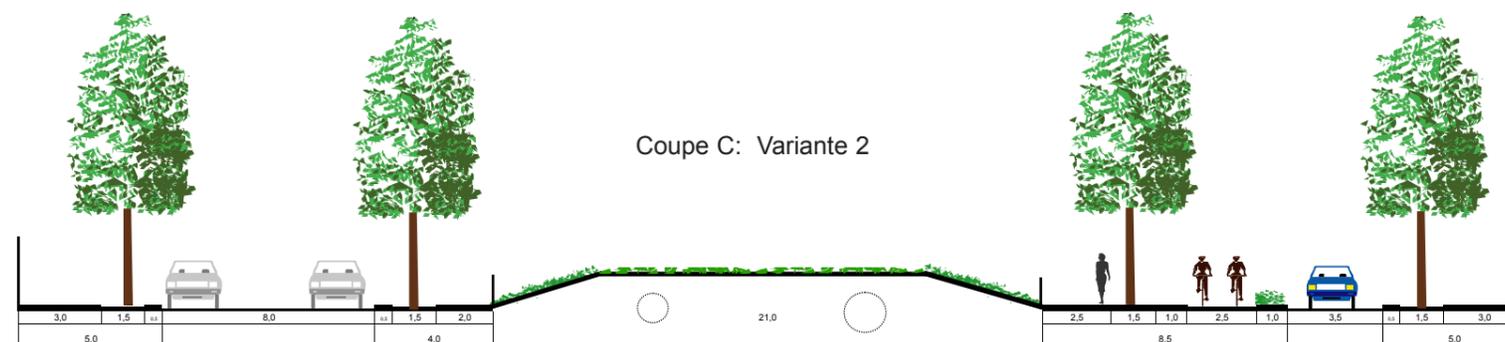
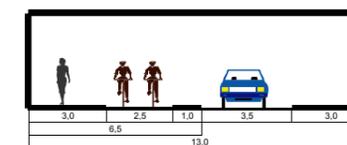
3. **Une dernière variante** peut être aussi imaginée, qui consiste à **piétonniser** l'avenue David-Weill. La porte d'Arcueil serait alors aménagée en promenade-jardin confortant la Ceinture Verte de Paris et réunifiant totalement les deux parties du parc de la Cité Universitaire. Cette variante a pour inconvénient de reporter les échanges routiers entre Gentilly et Paris sur les portes d'Orléans et de Gentilly.

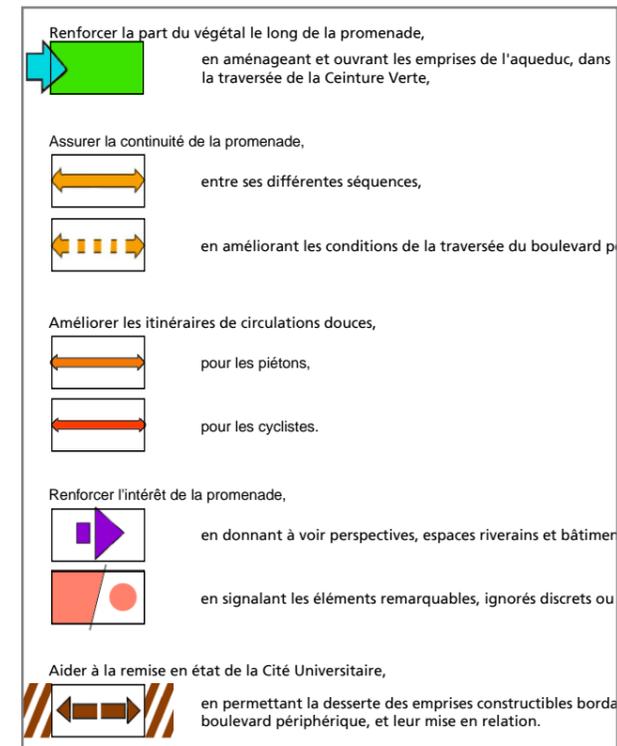
Il faut également citer les **scénarios à long terme**, non illustrés ici, qui consistent à **enterrer** le boulevard périphérique ; il devra alors passer sous l'aqueduc, et restituera le sol naturel dans sa continuité; cette solution très lourde et onéreuse n'est pas à l'échelle du problème ici débattu.

### ILLUSTRATIONS SCHÉMATIQUES EXPLORANT DIFFÉRENTES VARIANTES D'AMÉNAGEMENT POSSIBLES DE LA PREMIÈRE SÉQUENCE



Coupe B: Variante 2





Le schéma ci-contre met en avant la volonté de profiter de l'opportunité qu'offre le passage de cette promenade pour **fédérer** les deux parties du **parc de la Cité Universitaire**, actuellement séparées non seulement par le passage des différentes infrastructures, mais aussi par le médiocre traitement des limites arrière de la Cité.

La «promenade de la Vanne» fournit l'occasion, en aidant à la mise en place d'une continuité transversale du parc de la Cité Universitaire, de confirmer le concept de **Ceinture Verte** dans le sud parisien (voir encadrés page suivante).

### Les aménagements envisageables pour les emprises des aqueducs.

À côté du scénario d'aménagement de la voie publique, doivent être décrits les aménagements envisageables pour les emprises des aqueducs.

Ces emprises, qui dans un premier temps sont des **annexes latérales** au cheminement, des **mondes parallèles**, doivent, si elles n'assurent plus la continuité des déplacements, assurer une **continuité spatiale et paysagère** ; elles doivent aussi composer avec les voies publiques sinon une figure totalement régulière, du moins un **espace public unitaire**.

**1** La première partie, la plus au sud, pourrait être aménagée dans la **continuité** de ce qui sera à terme mis en place au sud, à Gentilly ; on peut en

effet la parcourir, et en ressortir par l'avenue Pierre-masse, en bordure du périphérique. Cependant, la continuité est ici interrompue, et il faut d'une façon ou d'une autre faire demi-tour, pour retrouver le tracé principal de la promenade.

**2 Du périphérique au premier bâtiment SAGEP**, le franchissement existant reliant les deux domaines de la Cité Universitaire ne devraient pas subir de remise en cause fondamentale ; la façade sud du bâtiment pourrait être végétalisée, le passage s'ouvrant au sud vers une " prairie ".

Les majestueuses allées d'arbres est-ouest, qui structurent le **parc de la Cité Universitaire** et s'arrêtent prématurément, trop loin de notre avenue, devraient être prolongées, et reliées, leur intersec-

tion avec l'aqueduc de la Vanne, traitée.

Au long du boulevard périphérique, la nécessité d'un **troisième franchissement transversal** pourrait à terme se faire jour, pour assurer la continuité des emprises de la Cité Universitaire que le PLU devrait rendre constructibles. Une **passerelle** pourrait ainsi être aménagée à plus long terme mais ne paraît pas indispensable à court terme.

L'emprise elle-même qui aux abords du périphérique devient relativement bruyante, offre peu d'usages potentiels autres que **visuels et paysagers** ; elle présente un fort caractère de **prairie**, qui devrait être conservé ; les véhicules du périphérique, très présents, ne peuvent pas être cachés par un écran sans attenter à la continuité visuelle de l'infrastructure ; plutôt qu'un talus, plutôt que des arbres,

on devrait, par la mise en place, dans l'axe de la " prairie ", d'un **objet** important, soit typique de l'art classique des parcs (obélisque, pyramide ou statue), soit plus contemporain, pouvoir renvoyer au loin la vision de la circulation, comme des immeubles de Montrouge, proches.

Cette séquence pourrait être dans cet ordre d'idées ponctuée de sculptures, dans le cadre du **projet d'interventions culturelles** en cours d'étude le long du futur tramway des Maréchaux.

Le **traitement de la limite** entre emprise de l'aqueduc et voie publique: pour aider à mettre en place le **caractère unitaire** de cet espace, le talus bordant la " trémie " peut accueillir une végétation basse, encadrant la " prairie " conservée et venant au contact des cheminements piéton et cycliste;

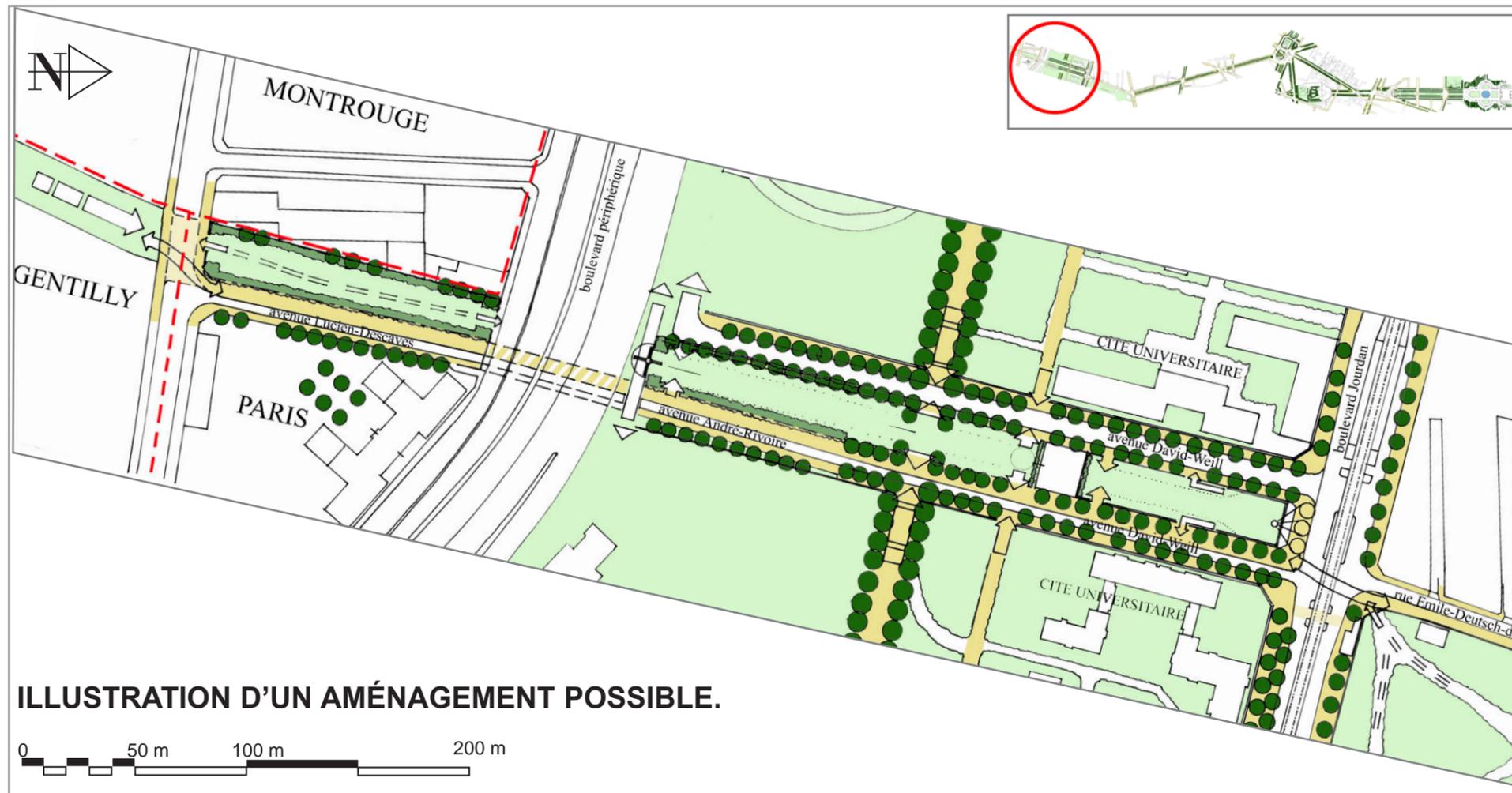


ILLUSTRATION D'UN AMÉNAGEMENT POSSIBLE.

### LA TRAVERSÉE DE LA CEINTURE VERTE

Dans sa première séquence, la promenade s'inscrit dans la logique de la Ceinture Verte, projet polémique mis en oeuvre de façon partielle mais souvent contrecarré, ancien et toujours d'actualité.

Ce projet fit l'objet en 1924 d'une représentation globale due à Bonnier et Forestier, pour la direction de l'extension de Paris.

Dans le Paris du milieu du 20ème siècle il forme une couronne d'espaces libres non aménagés, Ceinture Verte de fait, vaste friche annulaire.

À partir de 1953 la loi Lafay répond au besoin pressant de logements en bâtissant les terrains libres. Pour compenser, les terrains vagues sont aménagés en terrains de sports, équipements et jardins publics ; dans le même temps le Boulevard Périphérique s'implante, se voulant «parkway».

Dès 1987-1988, à la demande du Maire de Paris et du Président du Conseil Régional, l'APUR et l'IAURIF entament en contact avec les Communes intéressées une série d'études sur "la couronne de Paris, anneau central de l'agglomération". Dès 1988, le conseil de Paris a été saisi d'un schéma d'intentions global intitulé «Schéma d'Objectif pour l'Aménagement de la Couronne dans Paris.»

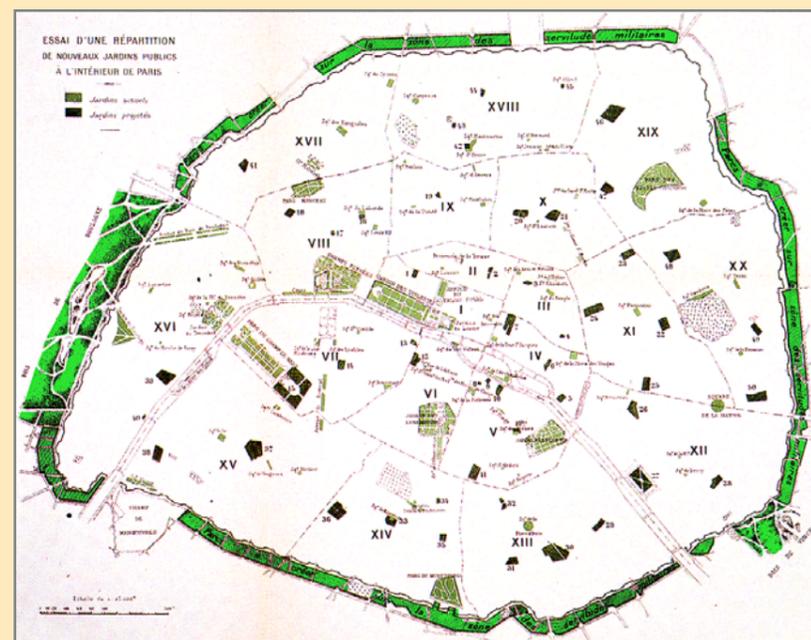
Les réflexions issues de ce travail ont pu contribuer, à travers le **Projet Régional d'Aménagement** de février 1989, à la mise en lumière de l'enjeu stratégique d'un "anneau central de l'agglomération", qui reste à développer.

Différentes contributions se sont également référées à cette étude, comme le SDRIF de 1994, et plus récemment (novembre 2000) l'étude de l'APUR: "Les seuils de la capitale".

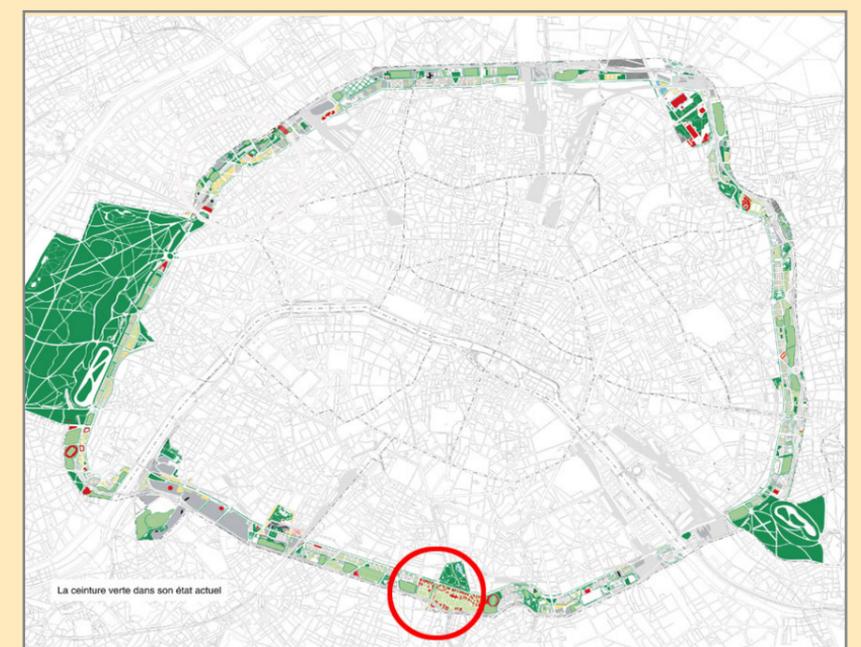
plus au nord, la **clôture** basse actuelle pourrait être supprimée.

### 3 Entre les deux bâtiments SAGEP:

La première séquence se termine, dans une figure vigoureuse et bien dessinée, et dans une ambiance déjà urbaine; ce lieu pourrait garder sa clôture au caractère de parc en ville, restant plutôt un lieu " **pour les yeux** ". Elle pourrait devenir plus accessible: le toit du dernier bâtiment SAGEP pourrait accueillir un **belvédère** terminant, dans Paris, le tracé visible des aqueducs.



Louis Bonnier et Marcel Poëte, 1913: "Essai d'une répartition de nouveaux jardins publics à l'intérieur de Paris"



La Ceinture Verte dans son état actuel.



## DEUXIÈME SÉQUENCE: DU BOULEVARD JOURDAN À L'AVENUE REILLE.



La promenade quitte définitivement l'emprise des aqueducs, et en même temps elle entre réellement **dans la ville**.

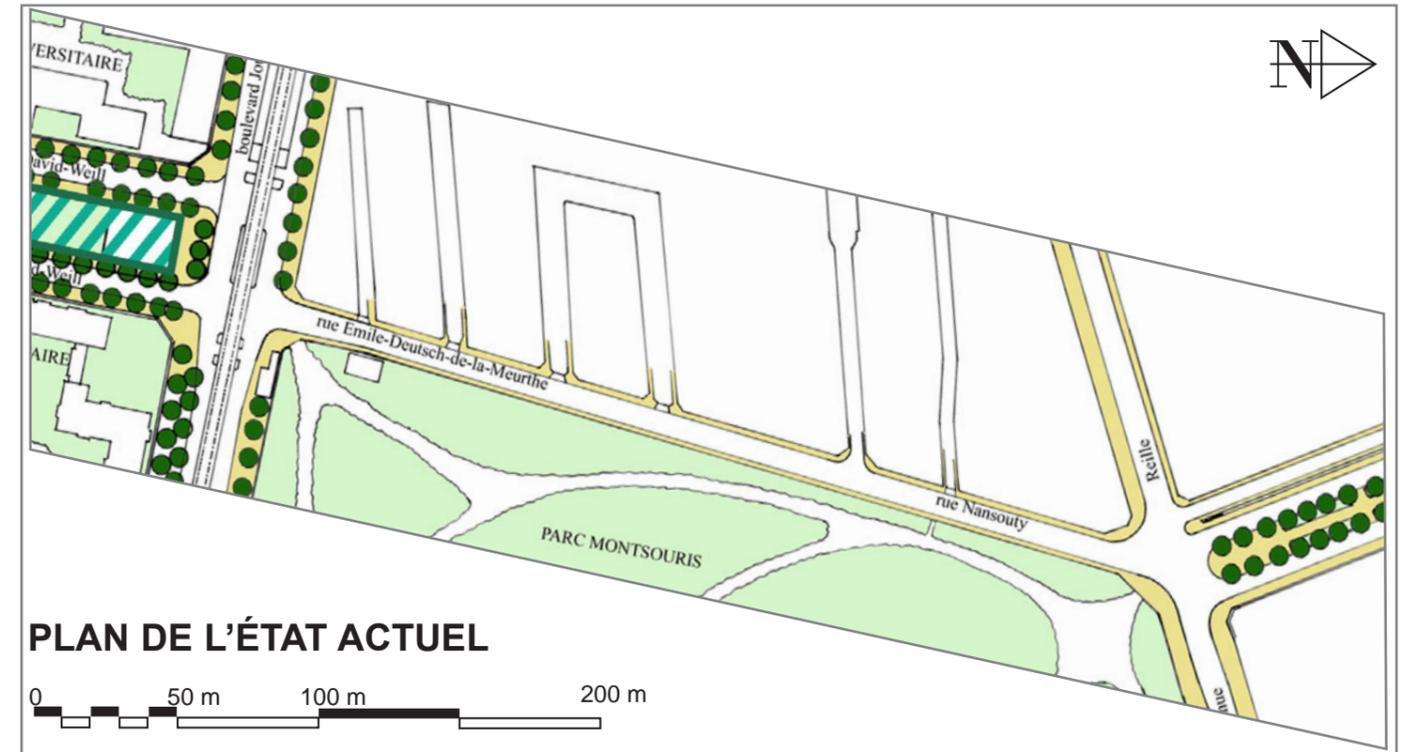
Elle emprunte une voie en pente qui porte en un peu plus de 300 mètres deux noms, les rues **Emile-Deutsch-de-la-Meurthe** et **Nansouty**. Elle présente une pente moyenne de 4,6%.

Ici la promenade longe le **parc Montsouris**, et devient **promenade à thèmes**.

L'ambiance est celle des abords d'un grand parc parisien avec le thème de la **nature** en ville (le parc et ses qualités paysagères), mais aussi celui de **l'eau** présent dans le parc avec sa pièce d'eau alimentée par l'aqueduc Médicis, le thème de **l'Observatoire** (et du méridien de Paris) avec la mire de l'Observatoire située le long du boulevard Jourdan, comme le thème des **tissus urbains singuliers**, avec le tissu qui borde immédiatement le parc à l'ouest, souvent de petite échelle avec ses villas, dont la maison Ozenfant de Le Corbusier.



La rue Nansouty



PLAN DE L'ÉTAT ACTUEL



La nature dans le parc Montsouris



L'eau: le lac alimenté par l'aqueduc Médicis



Le méridien de Paris: la mire de l'Observatoire



Les tissus urbains singuliers

## La problématique de la séquence.

La problématique est d'abord celle de l'**insertion** des **circulations douces** au contact d'un grand parc: sont-elles cantonnées à l'espace de voirie qui le borde, ou le parc fait-il place à une plus grande mixité des usages ? Les scénarios qui envisageraient soit de déplacer la grille du parc, soit de trouver dans le parc lui-même une piste cyclable, n'ont pas été retenus, amenant de nombreuses difficultés, dont la moindre n'est pas que l'itinéraire ne serait accessible qu'aux heures d'ouverture du parc. Ainsi on n'examinera que l'idée d'**insérer la circulation des vélos sur la voirie**.

L'autre volet de la problématique est lié à la **pen**te de la voie concernée, qui peut atteindre 5,7% sur un court tronçon. On propose ici de créer par les rues Emile-Deutsch-de-la-Meurthe et Nansouty l'**itinéraire direct** confortable et bidirectionnel le plus court possible qu'empruntent déjà les cyclistes, en tout état de cause nombreux, qui principalement descendent de la Cité Universitaire vers le quartier Latin; dans le même temps, on offrira d'**autres possibilités** aux cyclistes moins sportifs, qui pourraient soit mettre pied à terre et remonter par les allées du parc, soit rester en selle et **contourner par l'est** le parc Montsouris.

## Scenario d'aménagement:

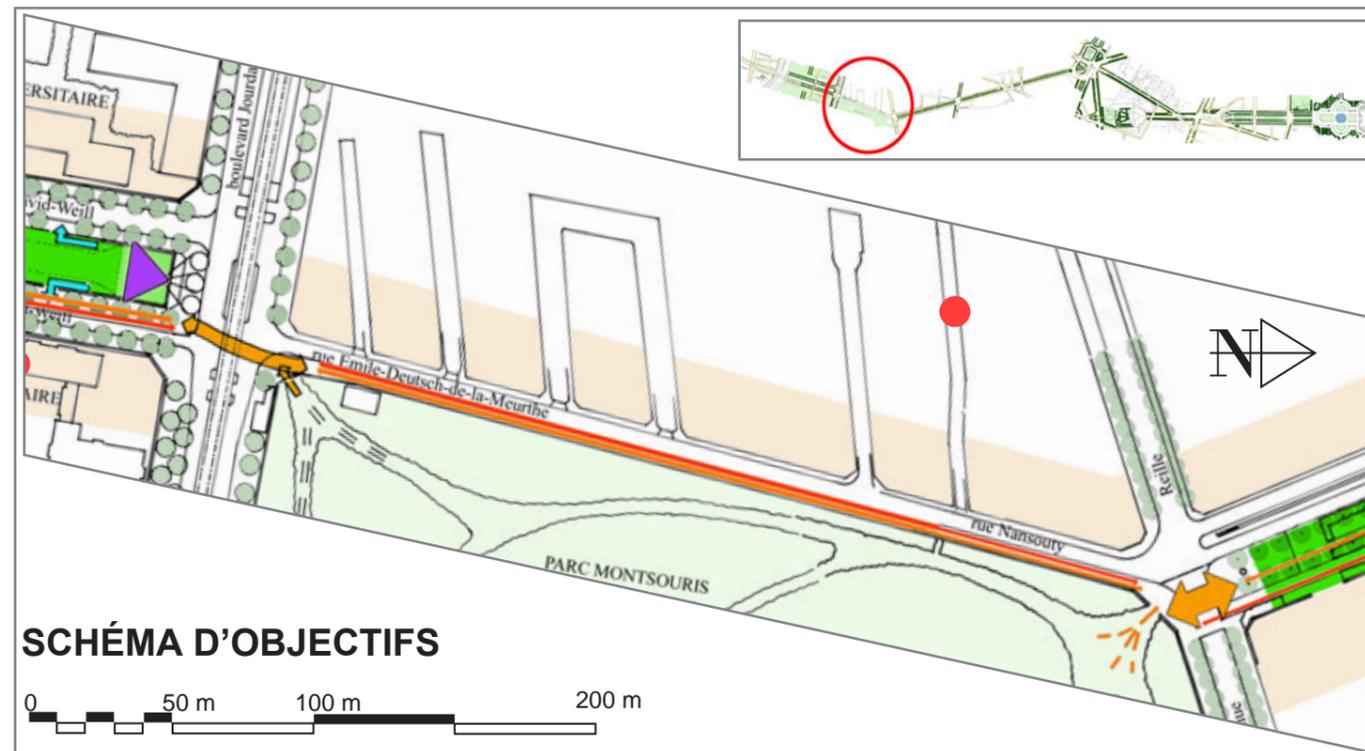
Deux scénarios sont présentés : le premier suppose la mise **en sens unique** de la rue Nansouty, testée au printemps 2004 pendant le chantier du tramway du boulevard Jourdan; le second conserve une circulation à **double sens**.

1. **Le premier scénario** conserve une file de **stationnement**, et met en place le long du parc un trottoir élargi à 4,70 mètres, dont pour les cycles une piste bidirectionnelle de 2,50 mètres de largeur. L'autobus 88, dont le trajet doit dans un proche avenir être modifié pour passer rue Nansouty, circule dans la circulation générale.

2. **Le second scénario** conserve la circulation à double sens, mais le stationnement est supprimé. La piste cyclable bidirectionnelle, qui comme dans le premier scénario est placée sur le trottoir élargi longeant le parc Montsouris, présente ici une largeur moins satisfaisante de 2,20 mètres.

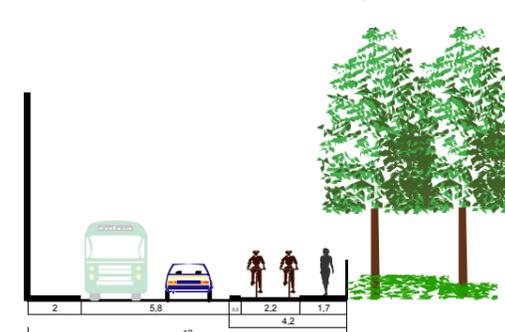
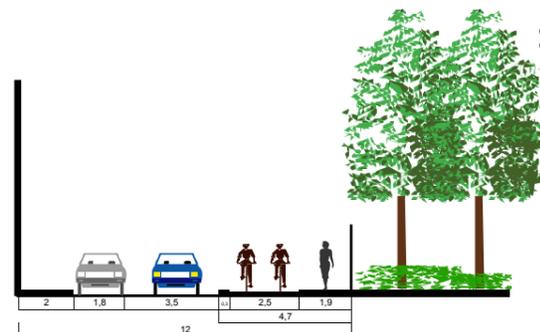


Coupe: État actuel

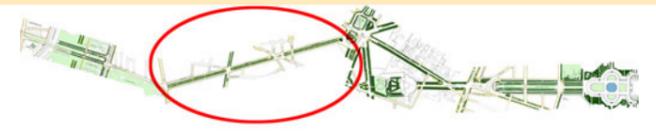


Le schéma ci-contre montre que si la promenade offre des opportunités d'exploration et de fréquentation du parc Montsouris, elle peut en fait longer le parc sans empiéter sur son domaine, sans diminuer en rien ses privilèges d'espace préservé en ville.

## ILLUSTRATIONS SCHÉMATIQUES EXPLORANT DIFFÉRENTES VARIANTES D'AMÉNAGEMENT POSSIBLES DE LA DEUXIÈME SÉQUENCE



## TROISIÈME SÉQUENCE: L'AVENUE RENÉ-COTY, UNE PROMENADE EXISTANTE, UNE ANTICHAMBRE POUR LE PARC MONTSOURIS.



La nouvelle promenade régionale de l'aqueduc de la Vanne emprunte ici, du parc Montsouris à la place Denfert-Rochereau, le tracé d'une promenade existante.

En effet, depuis plus d'un siècle, l'avenue du parc Montsouris, décidée en 1865 et percée à partir de 1867 parallèlement à la voie ferrée de la " ligne de Sceaux ", déjà redessinée par Forestier, et depuis devenue **avenue René-Coty**, sert d'**antichambre** au parc Montsouris, et son terre-plein central de promenade à ce secteur du 14<sup>ème</sup> arrondissement .

Cette voie de 32 mètres de largeur, sur plus d'un kilomètre de longueur, parfaitement **rectiligne**, qui offre de très faibles pentes à peine perceptibles, est organisée autour d'un terre-plein central de 13 mètres de largeur, planté de deux rangées de platanes et agrémenté de jardinets de 4 mètres de largeur encadrant un allée piétonne de 4 mètres également.

En dépit de la variété des tissus riverains, la **faible porosité** vers ces tissus est une des caractéristiques marquantes du secteur.

Dans le cadre de l'aménagement d'une promenade régionale qui va «de Rungis au Luxembourg», un réaménagement de la prome-

nade existante s'impose, pour une **meilleure adaptation aux demandes actuelles** et pour pallier au caractère un peu froid et systématique de l'aménagement existant. Ses principaux objectifs seront:

- une meilleure **insertion des circulations douces**,
- une **place** plus importante faite au végétal et à la **nature** en ville,
- une plus grande **diversité des usages** de l'espace public.

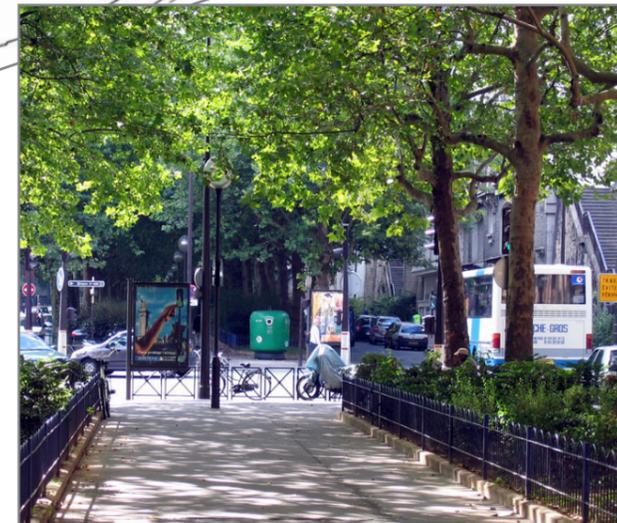
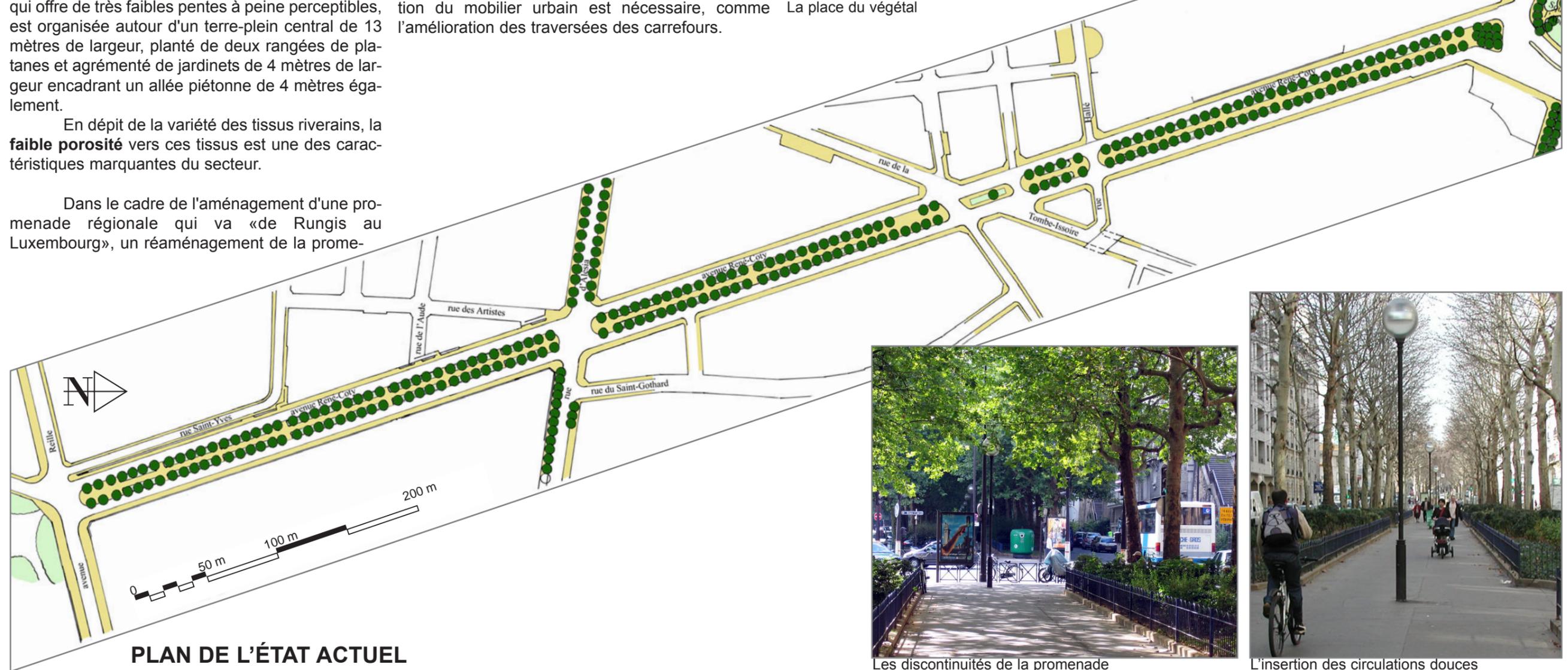
Ici d'un traitement systématique et entaché de discontinuités, il semble nécessaire d'aller vers un aménagement peut être **moins systématique**, mais certainement **plus continu**; une réorganisation du mobilier urbain est nécessaire, comme l'amélioration des traversées des carrefours.



La place du végétal



La diversité des usages



Les discontinuités de la promenade



L'insertion des circulations douces

## Les principes de l'aménagement proposé.

Successivement seront exposés :

- Des principes généraux**, sur toute la longueur de l'avenue René-Coty, d'ambiances et de séquences, aboutissant à un schéma de principe ;
- Divers scénarios d'aménagement**, plus techniques, exprimés principalement par des coupes.

### 1. Les principes généraux.

Malgré l'apparente monotonie de la promenade, les contextes traversés, relativement tranchés, pourraient devenir le support d'ambiances beaucoup plus variées. Un premier travail toponymique pourrait nommer les séquences de la promenade, incluses dans ces différents tissus :

- là où des voies publiques animées traversent la promenade, comme au droit d'équipements existants ou dans la traversée de l'extrémité du lotissement du "village d'Orléans", là où l'**urbanité** se laisse percevoir, la création de **places** ;
- entre ces deux places, là où s'impose le bâti haussmannien haut et dense, le maintien d'un caractère de **mail** ;
- enfin aux deux extrémités, au droit des grands terrains des institutions, existantes ou

récemment urbanisées (la ZAC Alésia-Montsouris), ou bien là où le tissu urbain se fait plus varié avec le quartier des artistes, qui joue avec pittoresque de la dénivelée, une promenade plantée plus naturelle, presque des **jardins**.

Ces caractères s'exprimeront avec plus ou moins de vigueur, selon les scénarios, ou plutôt selon les opportunités spatiales ouvertes par eux.

### 2. Les scénarios d'aménagement.

**Le premier**, le plus aisé à mettre en œuvre avenue René-Coty, un **embellissement minimal** de l'avenue actuelle, conserve pour l'essentiel l'organisation actuelle de la circulation; on examinera :

- Les conditions d'un embellissement minimal du terre-plein central,
- Les conditions des différentes insertions possibles des préoccupations cyclables, sur la chaussée ou sur la plate-forme centrale.

Ce scénario pourrait éventuellement être

considéré comme une **première phase** d'un projet plus ambitieux.

**Le second**, plus ambitieux, remettra en cause de façon plus ou moins drastique la circulation automobile de l'avenue René-Coty, pour en libérer l'espace et parvenir à la mise en place d'**«une promenade dans un jardin linéaire libéré de la circulation automobile»** :

- Pour un meilleur embellissement paysager,
- Pour une meilleure insertion des circulations douces.

**Enfin des variantes intermédiaires** (un seul sens de circulation conservé, etc.) seront examinées.

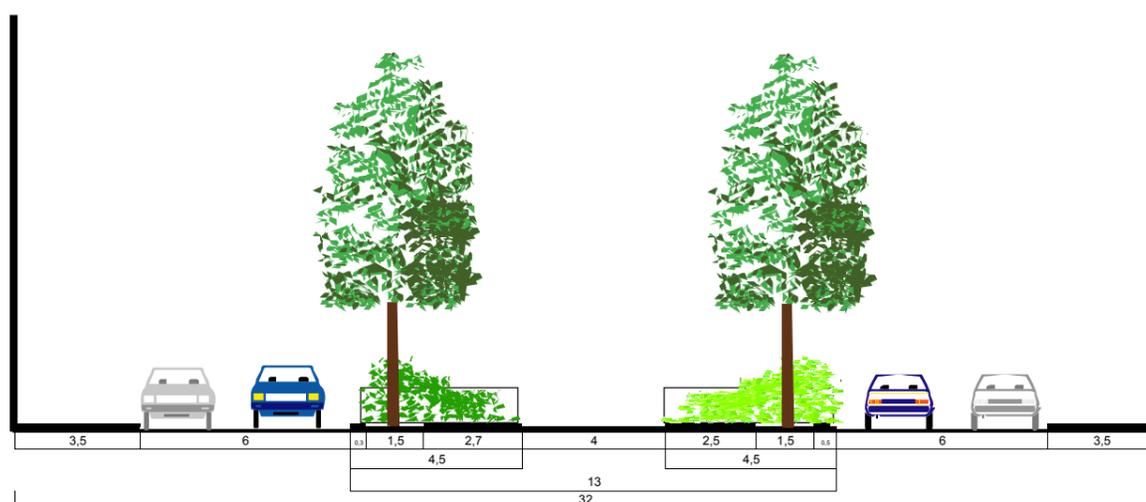
Le **schéma** ci-contre met en valeur les volontés :

- de mettre en place une plus grande **diversité des espaces publics** et de leurs **usages**;
- de faire une place plus importante au **végétal** et à la **nature**;
- de mieux insérer les **circulations douces**,
- d'assurer une meilleure **continuité de la promenade**, en simplifiant pour les promeneurs la traversée des voies transversales.

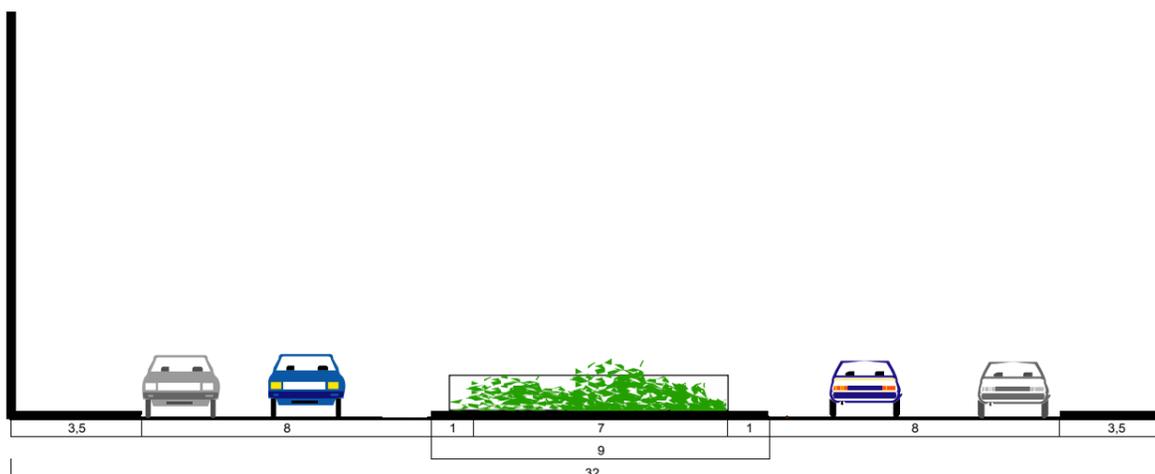


### L'état actuel:

Dans sa configuration actuelle (*voir coupes*), l'avenue comporte deux trottoirs extérieurs de 3,50 mètres, deux chaussées de 6 mètres, comprenant une file extérieure de stationnement, et un terre-plein central planté de 13 mètres de largeur.



Coupe: Etat actuel de la partie courante de l'avenue René-Coty



Coupe: Etat actuel de l'avenue René-Coty dans la traversée du Village d'Orléans

### Examen technique des différentes variantes d'aménagement possibles pour l'avenue René-Coty:

L'examen technique des différentes variantes possibles amène à constater qu'il n'y a pas pour l'avenue René-Coty d'aménagement facile à réaliser.

En effet les solutions qui semblent les plus simples à mettre en oeuvre (maintien général du système existant, avec insertion d'une circulation cyclable: on n'intervient que sur la chaussée existante, on ne touche ni aux trottoirs ni au terre-plein central), obligent en réalité, dans un espace restreint, à faire des **choix drastiques**, diminuant l'offre en **stationnement**, la **circulation automobile** ou la **largeur des trottoirs**, voire plusieurs de ces critères simultanément.

Les solutions les plus pratiques pour les cyclistes, qui consistent à leur offrir une piste cyclable à **droite**, côté bâti, **n'ont pas été illustrées** ici. En effet l'insertion d'une telle piste nécessiterait soit une diminution des trottoirs, impopulaire et onéreuse, comme du terre-plein central, d'au moins 1 mètre chacun, soit la suppression totale du stationnement.

Les solutions examinées ci-après (et illustrées page suivante) commencent, pour la plus simple, à l'examen d'une piste cyclable à gauche, moins satisfaisante pour l'usager, mais réalisable.

### Examen du scénario 1: un embellissement minimal de l'avenue actuelle, avec maintien de la circulation générale.

À l'intérieur de ce scénario qui conserve les deux sens de circulation existants et les capacités de stationnement, et qui ne modifie pas ou à peine les emprises relatives des chaussées et du terre-plein central, **plusieurs variantes** peuvent être examinées (*voir tableau des coupes page suivante*):

**Solution 1)** On ne propose **aucune modification des emprises** des chaussées ou des trottoirs, et on conserve la file de stationnement au droit des trottoirs. Dans ces conditions, assurer une meilleure protection des cycles, sur la chaussée, ne peut se faire que par l'insertion (*illustrée page suivante*), le long du trottoir central, d'une étroite piste dédiée de 1,10 mètres, avec un petit séparateur de 30 centimètres. (Cette solution peu onéreuse et qui ne bouleverse pas les habitudes s'avère assez peu satisfaisante, les cyclistes pour se doubler devant sortir de la piste.)

On pourrait mettre en place une vraie "**piste cyclable**" de 1,60 mètres en réduisant le trottoir central de deux fois 0,50 mètre. Cette solution (*qui n'a pas été illustrée*) est plus onéreuse que la première mais matériellement possible, a priori en épargnant les arbres; le séparateur reste de 30 centimètres.

**Solution 2)** Pour prendre en compte une meilleure sécurité des cycles mais aussi du cyclotourisme et des familles, on peut envisager un **élargissement du terre-plein central** pour accueillir sur le trottoir, à l'extérieur des arbres, une piste séparée cette fois de la circulation automobile, mais aussi de la promenade piétonne.

Dans cette variante (*illustrée page suivante*), la file de circulation doit, pour satisfaire aux règlements des pompiers, faire 3,50 mètres de largeur: la piste cyclable reste donc étroite.

**Solution 3)** Enfin on peut **insérer entre les arbres une piste bidirectionnelle** de 2,50 mètres, au prix d'une refonte plus complète de l'organisation d'un **terre-plein élargi** de deux fois 0,70 mètres.

Cette solution (*illustrée ci-contre*) suppose d'une part une remise en cause plus importante de l'organisation de la promenade, met en place d'autre part un espace où doivent coexister cyclistes et piétons: plutôt qu'une «*véloroute*», il est un véritable **espace de civilité**.

**Examen du scénario 2: une promenade dans un jardin linéaire, avec mise à sens unique de l'avenue René-Coty.**

On **supprime un sens de circulation:**

**Solution 4)** Côté ouest la chaussée conservée est réduite à 5,30 mètres, intégrant toujours une file de stationnement; du même côté le terre-plein central est élargi de 0,70 mètre. De l'autre côté la chaussée subsistante, réduite à 3,50 mètres, réservée aux bus et aux véhicules de service, peut être doublée d'une vraie **piste cyclable** de 2,50 mètres (*illustration ci-contre*).

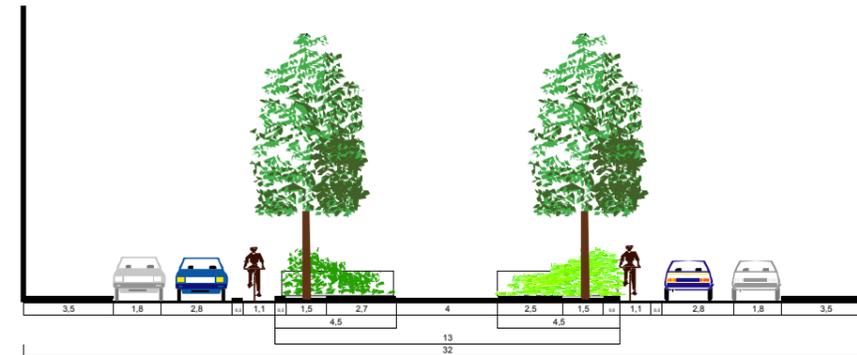
**Solution 5)** Comme dans la variante précédente la chaussée conservée est côté ouest réduite à 5,30 mètres, et intègre toujours une file de stationnement; de ce côté le terre-plein central est élargi de 0,70 mètre, de l'autre côté la chaussée actuelle accueille un **site propre bus-vélo** bidirectionnel (*illustration ci-contre*).

**Examen du scénario 3: une promenade dans un jardin linéaire, avec suppression dans les deux sens de la circulation automobile.**

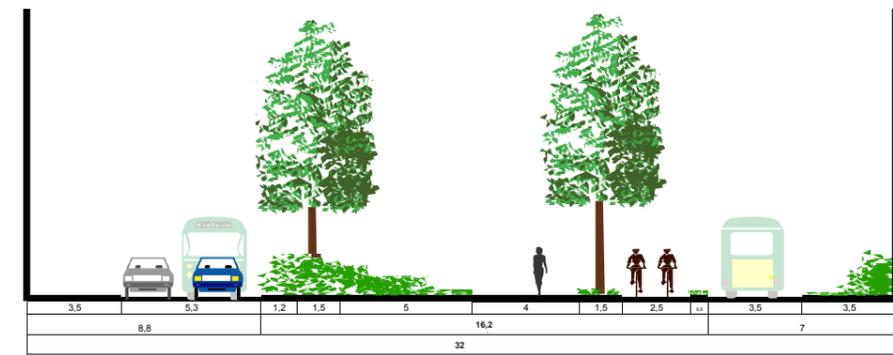
Quand **l'essentiel de la circulation est supprimée** dans les deux sens, une seule variante d'aménagement est proposée :

**Solution 6)** La chaussée conservée, large de 6 mètres et mise à double sens, est réservée aux autobus et aux riverains; de l'autre côté une voie pompier de 3,50 mètres, peut accueillir une piste cyclable et la circulation des véhicules de service (*illustration ci-contre*).

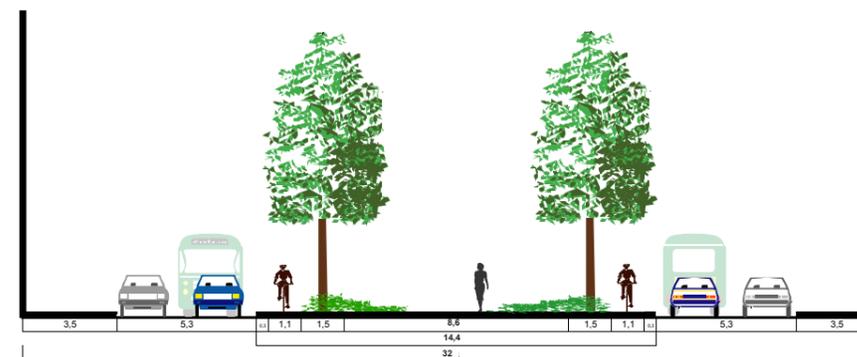
**ILLUSTRATIONS SCHÉMATIQUES EXPLORANT SIX DIFFÉRENTES VARIANTES D'AMÉNAGEMENT POSSIBLES DE L'AVENUE RENÉ-COTY (LA TROISIÈME SÉQUENCE)**



Premier scénario, solution 1



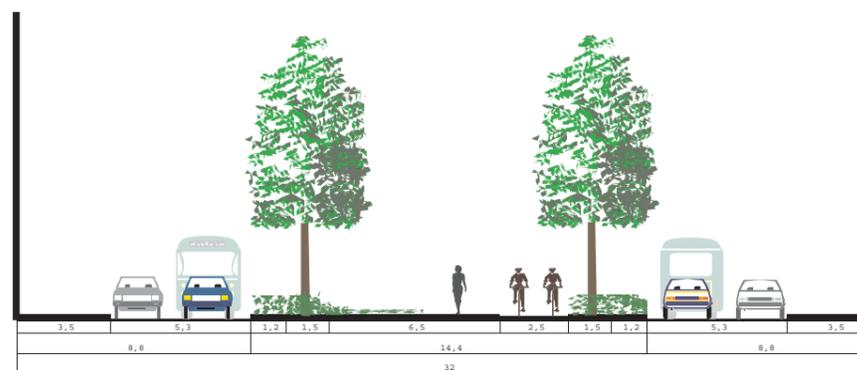
Deuxième scénario, solution 4



Premier scénario, solution 2



Deuxième scénario, solution 5



Premier scénario, solution 3



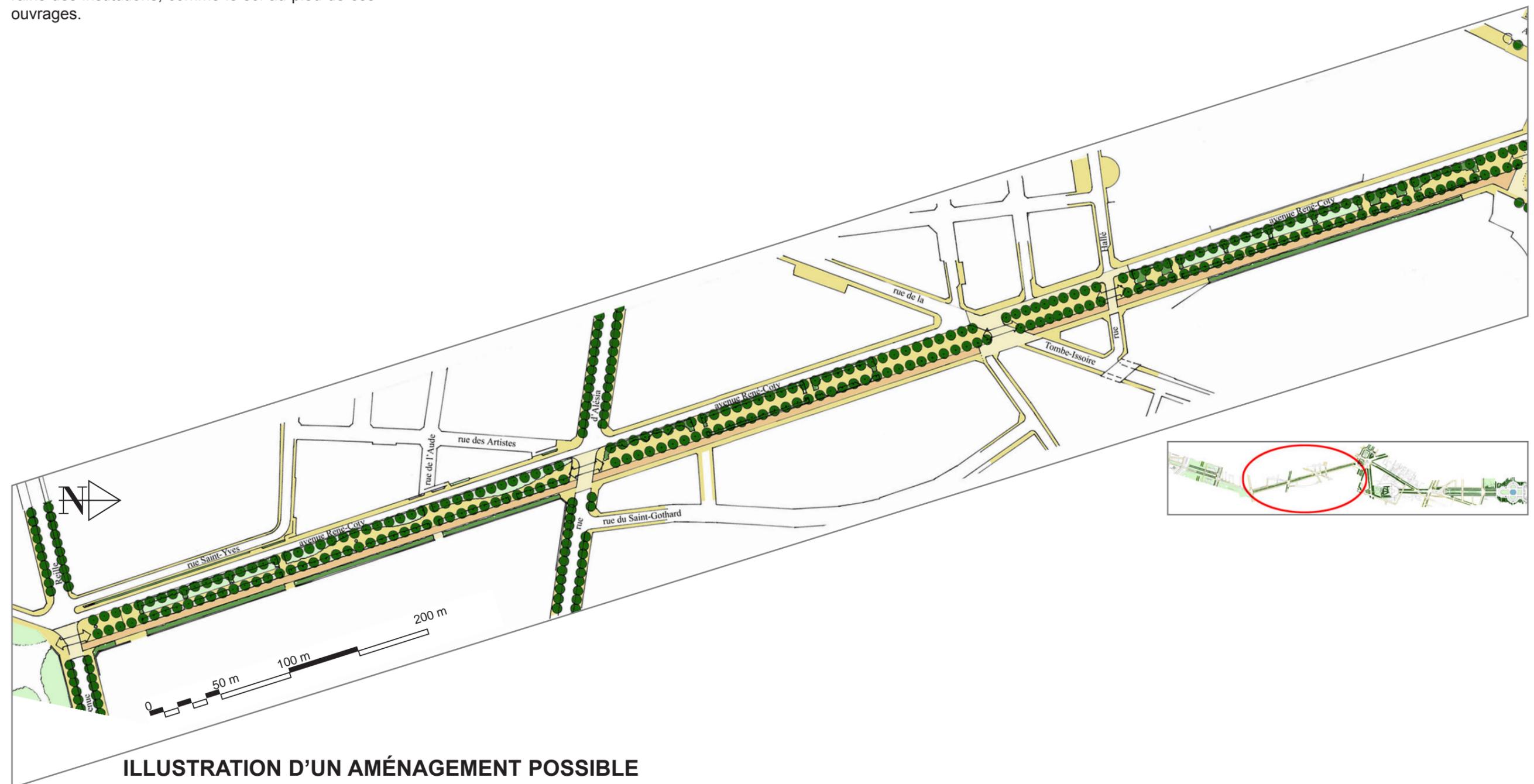
Troisième scénario, solution 6

**Les principes du réaménagement de l'allée centrale :**

" Conserver le **caractère rectiligne** de l'aménagement, dans la partie " **mail** "

" Malgré la rectitude de l'espace lui-même, comme celle, dominante, des deux rangées de platanes, amener éventuellement une plus grande **souplesse**, plus de **naturel**, en implantation comme en nivellement des parties végétales, dans les sections " **jardin linéaire** "

" **Végétaliser** les murs de clôture, les murs de soutènement, les grilles, au droit des grands terrains des institutions, comme le sol au pied de ces ouvrages.



**ILLUSTRATION D'UN AMÉNAGEMENT POSSIBLE**



## QUATRIÈME SÉQUENCE: LA PLACE DENFERT-ROCHEREAU, UN ESPACE MONUMENTAL COMPLEXE ET PEU LISIBLE.

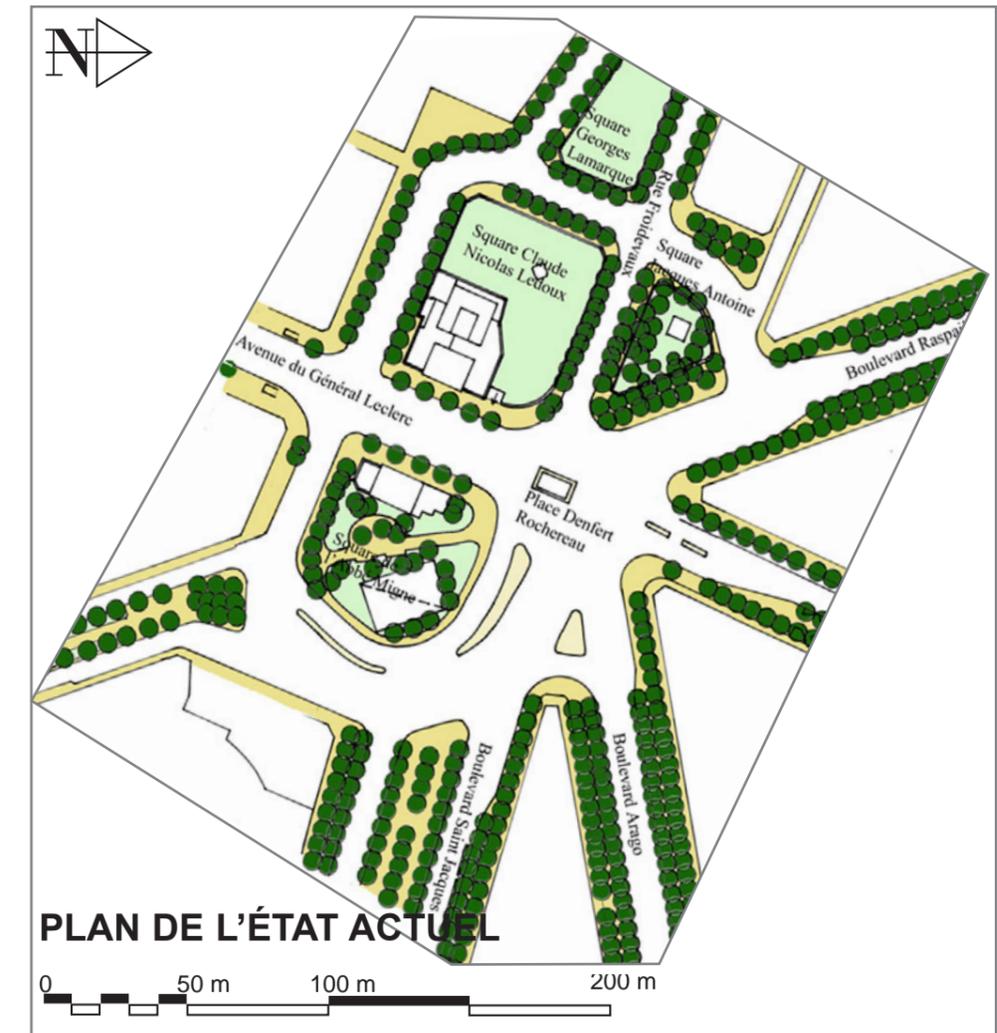


Dans un cadre bâti dense et haussmannien, **la place Denfert-Rochereau** ne se présente pas vraiment comme une place mais plutôt comme un grand espace libre, ensemble de lieux pas encore fondus ensemble, et qui présente globalement une médiocre lisibilité, spatiale et donc monumentale et paysagère, mais également du point de vue de la circulation, et donc dangereuse pour les deux-roues et les piétons.

Barrière fiscale et porte de Paris pendant plusieurs décennies, cette limite devenue selon le processus usuel place et centralité garde cependant de fortes traces de sa dichotomie antérieure, et en particulier se présente sous une forme duale, avec un **carrefour en étoile** à l'est de l'axe Raspail/René-Coty, et un **système maillé orthogonalement** autour de squares à l'ouest.

L'intérêt de ce lieu tient non seulement aux **traces historiques** : le lieu d'abord, et les deux **pavillons** de Ledoux, et le **lion** de Belfort qui lutte avec les pavillons pour structurer l'espace, mais aussi à la **vie urbaine** : les brasseries et cafés, mais aussi le nœud de transports en commun, RER, métros et autobus. On y trouve enfin l'entrée maltraitée des **catacombes**, dont le réseau ample et serré s'étend, entre autres du parc Montsouris aux jardins du Luxembourg.

En conclusion la place Denfert-Rochereau, qui se présente comme un collage de traces successives et d'aménagements souvent datés, dans lequel un concept unique est difficile à percevoir, est remarquable par la **complexité** de son **organisation** spatiale, et sa **médiocre lisibilité** spatiale, monumentale et paysagère, mais également circulaire.



Autour du lion un carrefour en étoile



Le lion de Belfort joue avec les pavillons de Ledoux



Présence de la vie urbaine



Les squares

**Une histoire du lieu qui en explique la dichotomie :**

La **barrière d'Enfer** a été implantée en 1784 au bout de la rue d'Enfer, sur la route d'Orléans, au milieu de nulle part, dans le cadre de l'enceinte fiscale des **Fermiers-Généraux** (« *le mur murant Paris rend Paris murmurant* »).

Pendant des décennies le mur sépare **deux espaces** qui se sont constitués dans des logiques différentes, de part et d'autre de l'enceinte :

-**Dans Paris une place ronde**, d'où partent trois voies rayonnantes : les boulevards d'Enfer et Saint-Jacques (boulevards intérieurs), et la rue d'Enfer. Ce système sera enrichi plus tard par le percement du boulevard Arago.

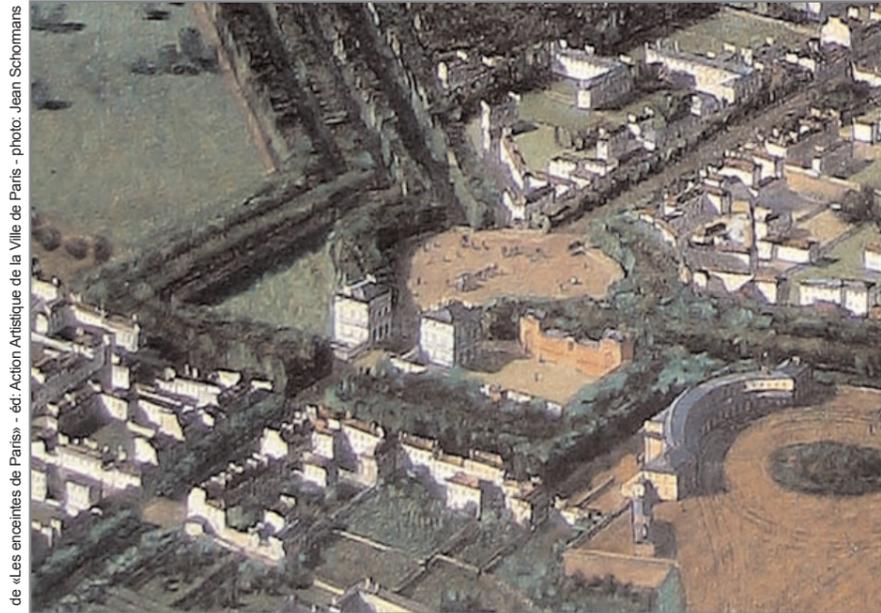
-**À l'extérieur**, la route d'Orléans, et le boulevard extérieur, qui ici contourne les emprises de l'octroi, mettent en place le **système spatial orthogonal** encore en place, plus tard enrichi par l'élargissement/redressement de la rue Froidevaux, et le

percement de l'avenue Montsouris (René-Coty).

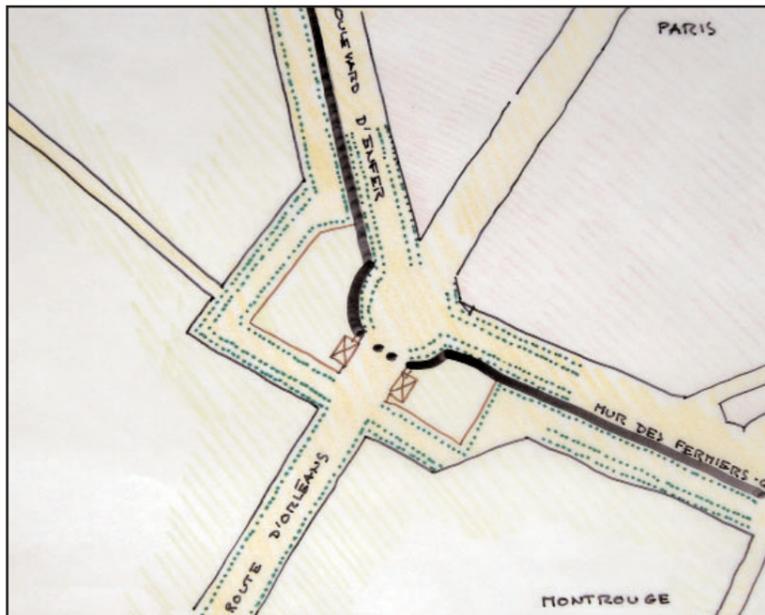
La suppression du mur en 1960 fit de ces deux espaces un seul espace, où contrairement aux cas des places de l'Etoile, d'Italie, de la Nation, etc.... la **dichotomie** persista jusqu'à nos jours.

Au milieu du 20ème siècle, la figure en place est encore claire : au nord, pour la circulation de transit, un carrefour en étoile autour du lion de Belfort, au sud et à l'ouest, dans un système orthogonal, des squares bordés d'une voie de desserte des immeubles riverains.

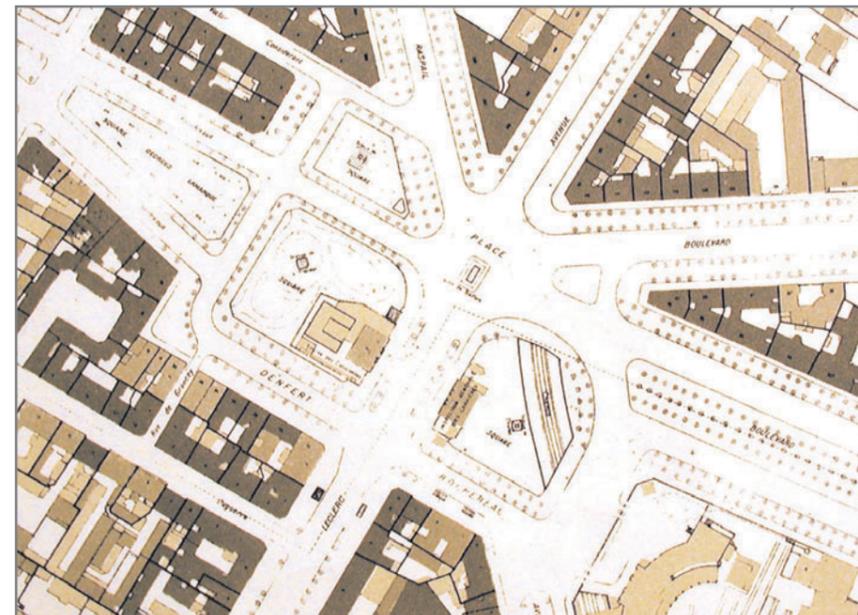
Dans la seconde moitié du 20ème siècle, l'impératif de maintien de la fluidité de la circulation a entraîné le report d'une partie de la circulation de transit sur la voie de desserte périphérique, élargie, aboutissant à l'état actuel.



Vue d'aérostat de la barrière d'Enfer, en 1855.



La barrière d'Enfer, au début du 19ème siècle.



La place Denfert-Rochereau, au premier tiers du 20ème siècle.



La place Denfert-Rochereau, au début du 21ème siècle.

Au vu de l'importance de la place Denfert-Rochereau dans le système parisien, et face aux dysfonctionnements actuels constatés, spatiaux, de lisibilité, mais aussi fonctionnels pour les piétons et les cyclistes, un **réaménagement ambitieux** de la place a été envisagé.

Dans ce cadre **deux scénarios contrastés** peuvent être examinés :

**Le premier scénario** propose, dans l'optique d'une **remise en cause profonde** de cet espace, l'**éradication** de l'organisation duale issue de l'histoire, la banalisation du lieu, en mettant en

place sur le modèle de nombreuses places parisiennes **une vaste esplanade unitaire** piétonne et plantée, la **circulation** étant repoussée **en périphérie**.

Plusieurs partis de configuration de l'esplanade sont ici possibles, de la pure ellipse à la figure qui ne cherche pas la pureté géométrique mais seulement à remplir au mieux l'espace, ou la demi ellipse au nord complétée au sud d'une forme orthogonale qui suit le bâti.

Cette figure centrale permet de dégager environ 3000m<sup>2</sup> d'espaces piétons, et 9500m<sup>2</sup> de jardins (soient 11300m<sup>2</sup> de jardins avec celui de la rue Froidevaux, contre un total actuel de 6500m<sup>2</sup>).

**Le second scénario** propose la **confirmation** de la vieille organisation duale, celle d'un lieu **très singulier**, en **supprimant** au maximum la **circulation périphérique** au profit :

- **au sud d'espaces piétons**, plantés ou non, qui ne seront séparés des tissus urbains riverains que par des espaces très faiblement circulés (voies pompiers, de service, cyclables...)

- **au nord** en réorganisant **l'ensemble de la circulation de transit**, autour par exemple d'une figure elliptique.

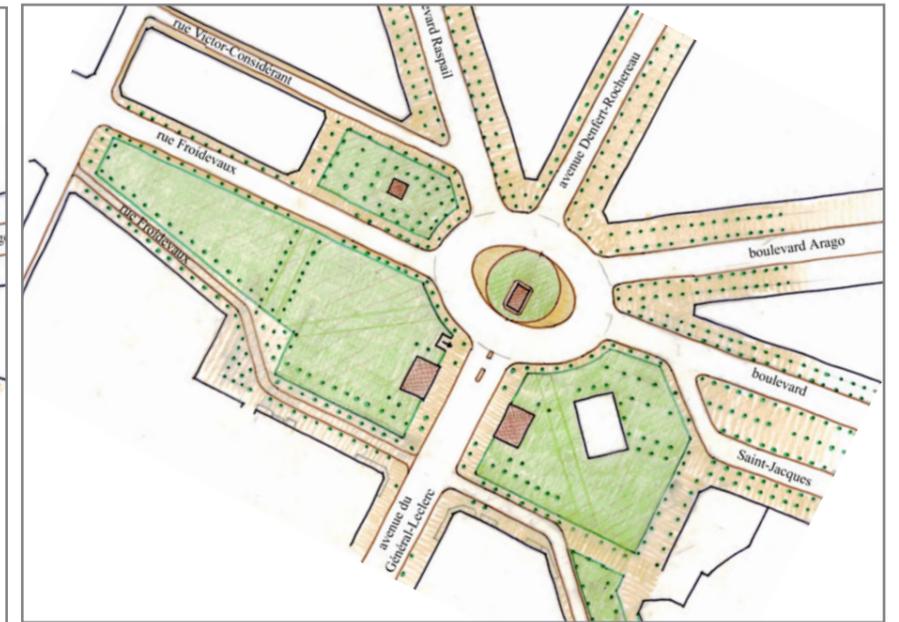
Dans ce scénario les 6500m<sup>2</sup> de jardins existants sont portés à 13600m<sup>2</sup> environ, les espaces piétons annexes (entre jardins et bâti sud) à 5000m<sup>2</sup>.



État actuel de la place Denfert-Rochereau

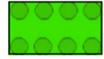


Esquisse d'aménagement: premier scenario



Esquisse d'aménagement: second scenario

Renforcer la part du végétal le long de la promenade,



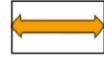
en renforçant fortement la part des jardins de l'avenue René-Coty et la place Denfert Rochereau,

Requalifier les espaces urbains majeurs traversés par la promenade,



en rendant à la place Denfert-Rochereau une figure simple et lisible,

Assurer la continuité de la promenade,



entre ses différentes séquences,

Améliorer les itinéraires de circulations douces,



pour les piétons,



pour les cyclistes.

Renforcer l'intérêt de la promenade,



en donnant à voir perspectives, espaces riverains et bâtiments remarquables,



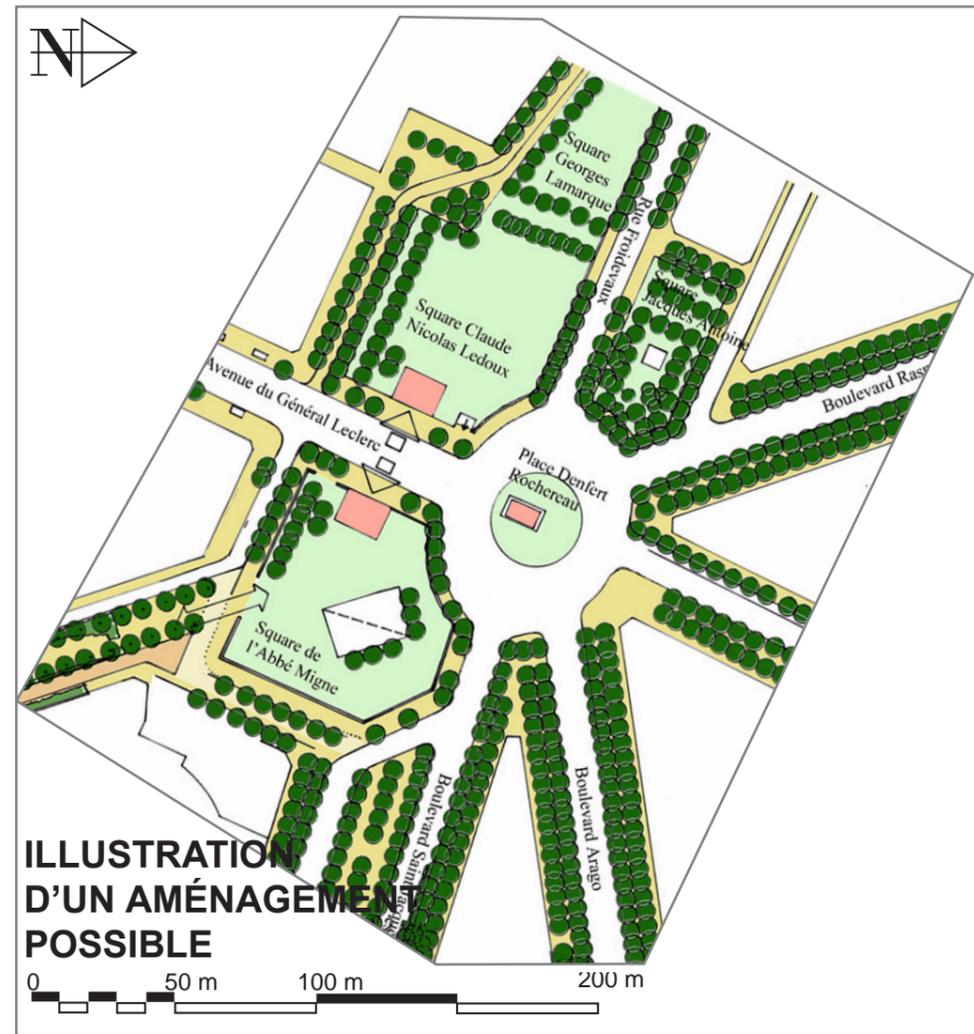
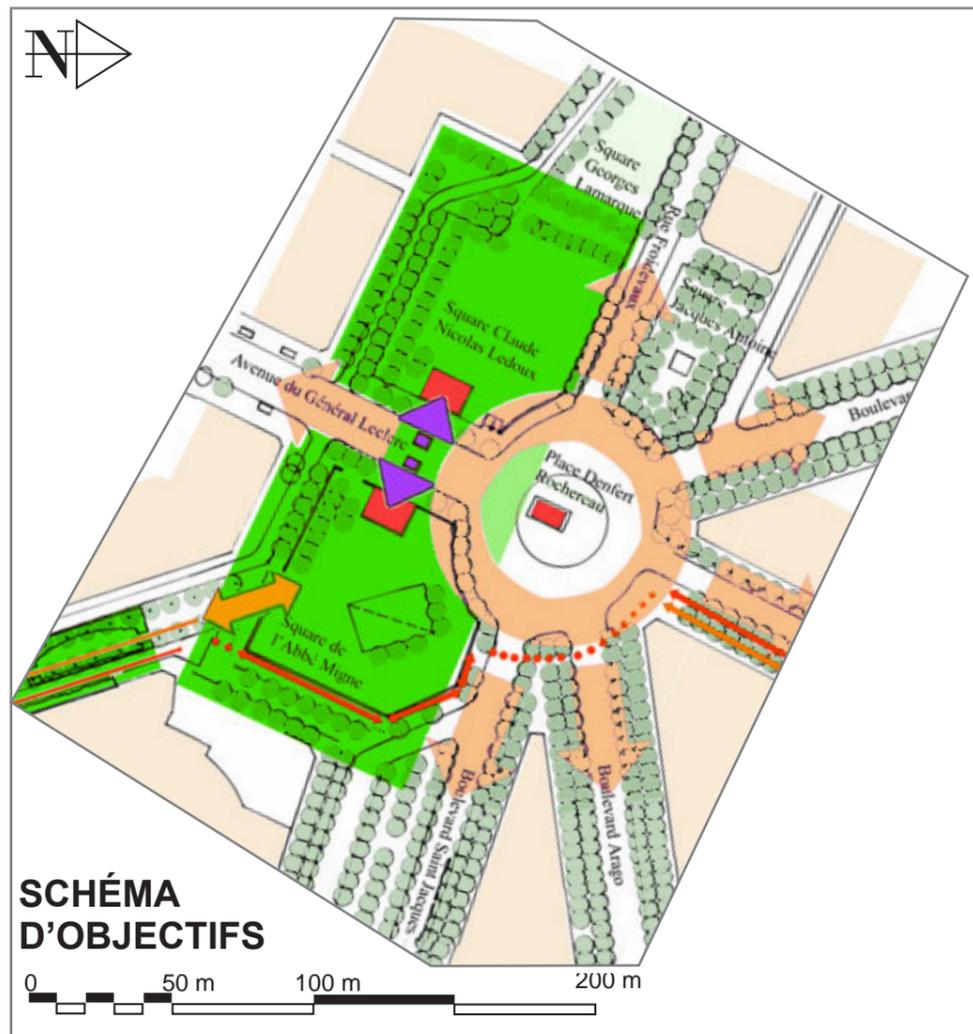
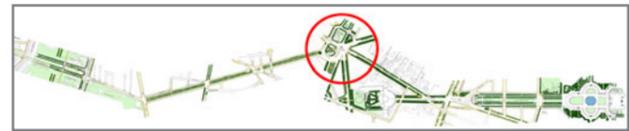
en signalant les éléments remarquables, ignorés discrets ou cachés.

**Les objectifs d'une restructuration** de cet espace devraient donc être, à grande échelle:

- de redonner **simplicité et lisibilité** à son organisation spatiale comme circulatoire, en faisant un choix clair entre organisation centrée et organisation maillée,
- de mieux accueillir les préoccupations qui se développent en faveur des **circulations douces**, des piétons, du **verdissement**.

Plus localement ils devraient être :

- de **mettre en valeur** les pavillons de Ledoux et de les débarrasser de leurs médiocres annexes,
- de **requalifier** l'entrée des Catacombes, qui pourrait être mieux traitée.



## CINQUIÈME SÉQUENCE: L'AVENUE DENFERT-ROCHEREAU, UNE LONGUE SÉQUENCE AUX QUALITÉS CACHÉES.



Dans cette **cinquième séquence**, qui va de la place Denfert-Rochereau aux grands boulevards de Port-Royal et de Montparnasse, on joue sur les **mondes discrets**, les **mondes secrets**, les **qualités cachées**.

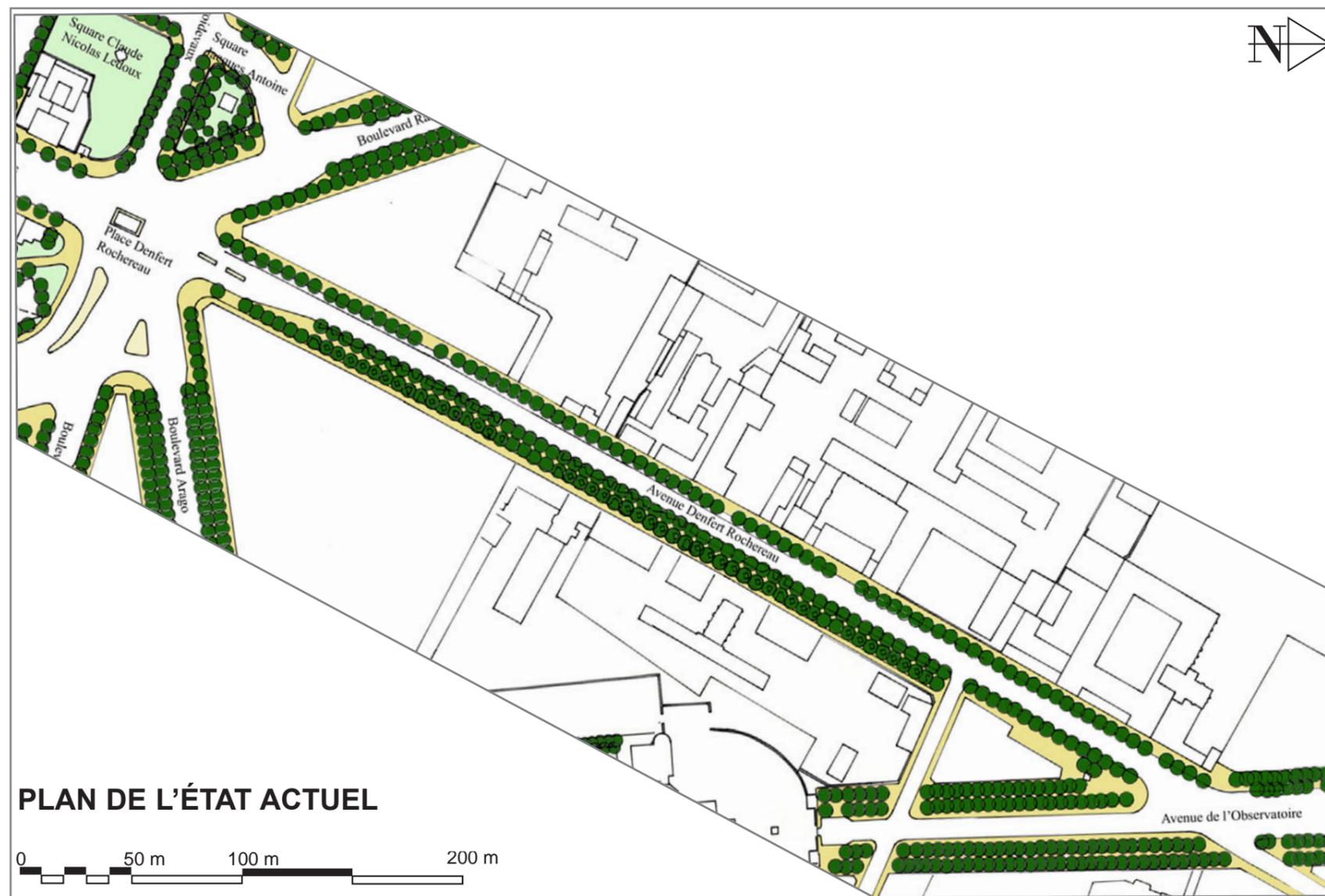
La promenade emprunte sur 500 mètres l'avenue Denfert-Rochereau, ancienne rue Vauvert, puis d'Enfer, élargie à la fin du XIXème siècle. Sauf aux extrémités, ce tracé traverse un **tissu de grandes emprises** (hôpitaux, couvent, observatoire) mis en place **avant** l'urbanisation de ce territoire.

Contrairement aux autres séquences de cette promenade, cette artère participe avec le boulevard Saint-Michel et l'avenue du Général-Leclerc, qui la prolongent, du **réseau viaire primaire de Paris**.

L'ambiance de cet axe est donnée d'abord par le nombre des grandes emprises des **institutions riveraines**, possédant souvent bâtiments ou espaces de qualité, mais cachés derrière de grands murs, et donc malheureusement **peu perceptibles**.

Ici, bien que servant la ville (et bien que quelquefois susceptibles de mutations), les emprises encore fermées, **encloses**, peu urbaines et peu civiles, semblent adopter un comportement d'assiégé, derrière des **murs encore ruraux**. Ce caractère est renforcé par l'**impermeabilité** des tissus qui bordent cet espace, seule la rue Cassini proposant en plus de 500 mètres une porosité, d'ailleurs sans débouché réel.

Les **centres d'intérêt** existent en grand nombre, mais sont si secrets, si cachés ou si discrets, si bien défendus, qu'ils **restent à découvrir** : à l'est l'**Observatoire**, la **maison du Fontainier**, ses citernes et son regard, et à l'ouest l'**hôpital Saint-Vincent-de-Paul** (le " pavillon de l'Oratoire" et sa cour d'honneur, la chapelle, ...) et le **couvent de la Visitation**, qui offrent des bâtiments et des espaces de qualité, qui restent à **donner à voir**, à **mettre en valeur**.



L'ambiance de l'avenue Denfert-Rochereau



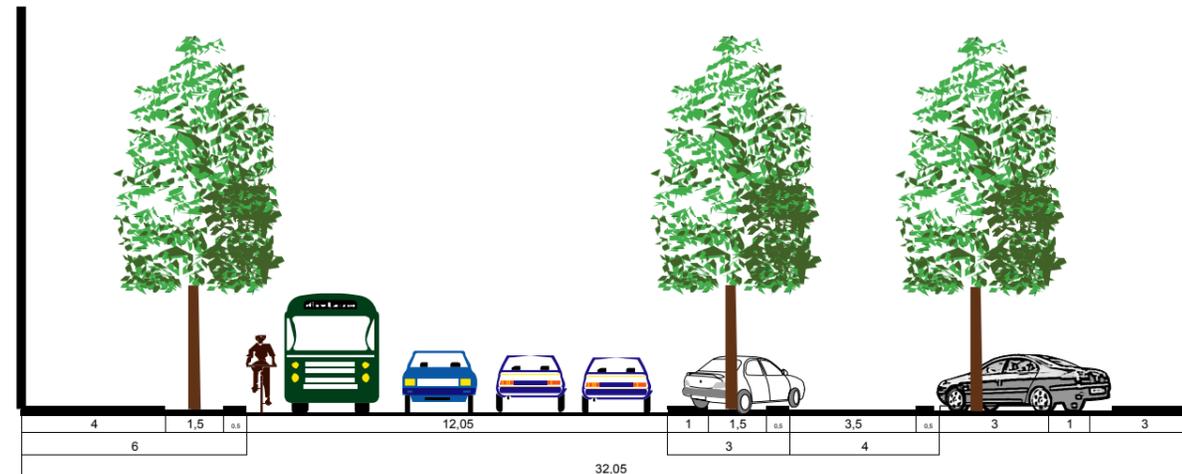
La maison du Fontainier se cache derrière son mur.



La chapelle de Saint-Vincent-de-Paul s'affiche sur l'avenue.

Du point de vue de l'**organisation spatiale**, l'aménagement actuel a conservé le trottoir est avec l'ancienne double rangée d'arbres, malheureusement mal occupé par un **double stationnement en épi**.

Le trottoir ouest, plus étroit, ne possède plus qu'une rangée d'arbres unique et il s'accompagne d'un itinéraire " mobilien " , première réponse à la mise en place d'un itinéraire cyclable.



Coupe: L'avenue dans son état actuel.

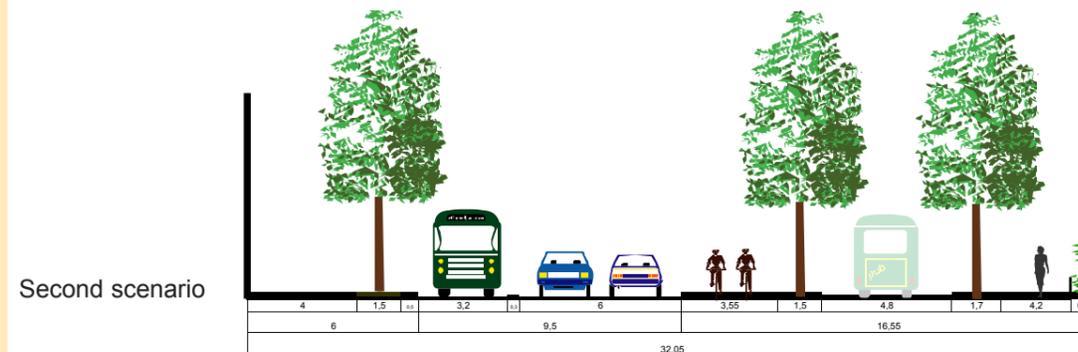
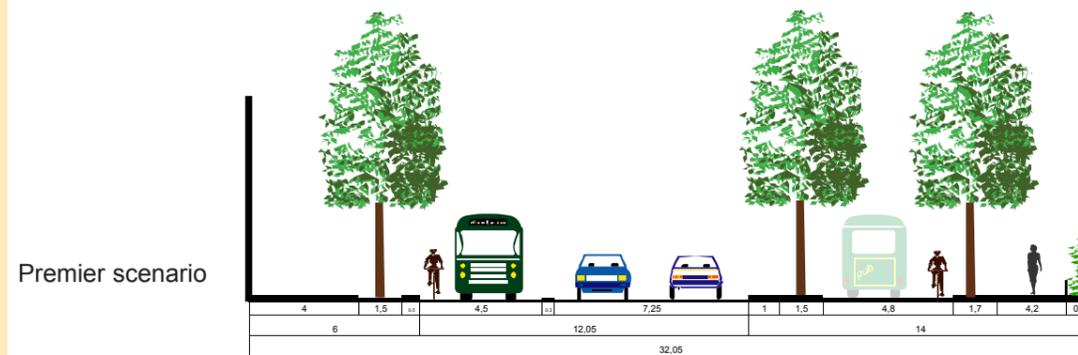
Deux scénarios ont été étudiés, qui tous deux suppriment le stationnement en épi du trottoir est, qui se voit modifié, pour mieux accueillir les **circulations douces**, base de la **promenade régionale**, et celle des autobus; dans les 2,50 mètres restants aux piétons on trouve une emprise de 0,80 mètre pour éventuellement **végétaliser les murs restés aveugles des institutions**:

**1 Le premier scénario** correspond au projet initial de la ligne Mobilien 38, qui prévoit d'utiliser la contre-allée actuellement occupée par le stationnement en épi pour la circulation des autobus entrants.

Dans ce cas les cyclistes roulent dans les couloirs de bus: cette solution est adaptée aux cyclistes "réguliers", mais est beaucoup moins adaptée aux familles qui souhaitent se promener à vélo le long de la promenade des aqueducs.

**2 Le second scénario** privilégie la circulation des cyclistes plus occasionnels, en proposant une piste bidirectionnelle en site propre sur le trottoir est, élargi, en installant cette piste entre la bordure de la chaussée et la première rangée d'arbres. Les cyclistes n'empruntent plus le couloir bus, la chaussée réduite ne laissant plus place à la norme Mobilien.

### ILLUSTRATIONS SCHÉMATIQUES EXPLORANT DIFFÉRENTES VARIANTES D'AMÉNAGEMENT POSSIBLES DE LA CINQUIÈME SÉQUENCE



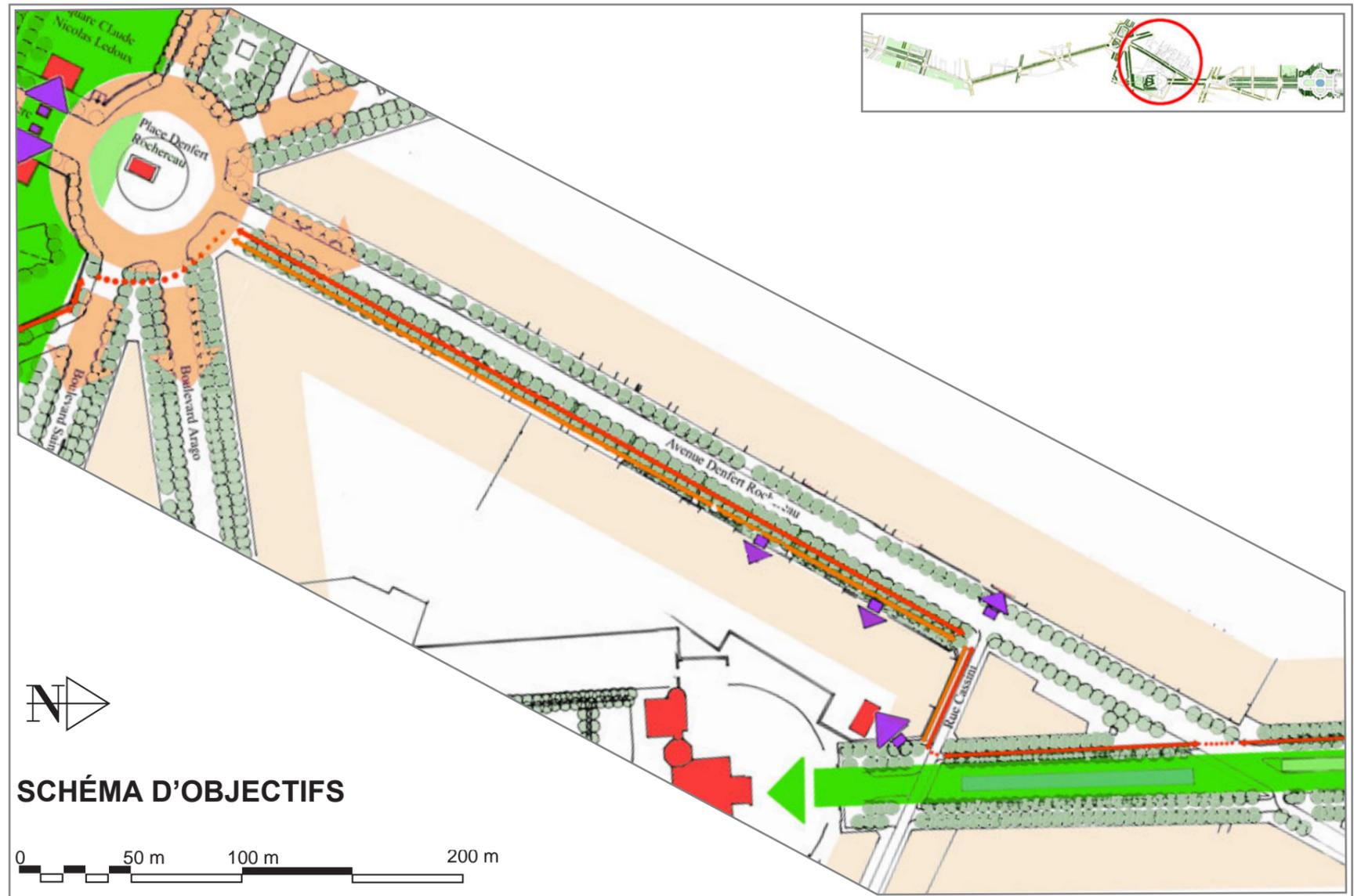
L'**objectif principal** de l'aménagement de la promenade illustré dans le schéma ci-contre sera dans cette séquence de rendre **plus aimable** l'ambiance pour les piétons comme pour les cyclistes, et de mettre en oeuvre quelques opportunités de **végétalisation** de l'espace public.

L'ambiance assez triste de cette séquence se verrait grandement améliorée, et l'intérêt du parcours augmenté, par la mise en place de **transparences**, offrant non seulement des échappées au regard, mais aussi la possibilité de **mise en valeur** de bâtiments et espaces **collatéraux**.

Les parties conservées des grands murs des institutions pourront aisément être "**végétalisées**", la largeur des trottoirs permettant sans peine qu'on sacrifie à cette fin quelques décimètres d'emprise au sol.



Végétaliser les murs restés aveugles des institutions



### SCHÉMA D'OBJECTIFS

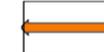
0 50 m 100 m 200 m

Assurer la continuité de la promenade,

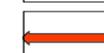


entre ses différentes séquences,

Améliorer les itinéraires de circulations douces,



pour les piétons,



pour les cyclistes.

Renforcer l'intérêt de la promenade,



en donnant à voir perspectives, espaces riverains et bâtiments remarquables,

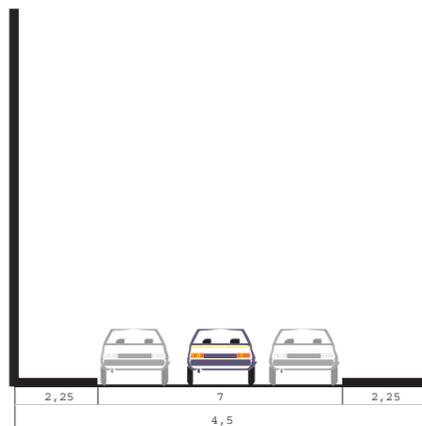


en signalant les éléments remarquables, ignorés discrets ou cachés.

À Partir d'ici **deux itinéraires** sont possibles:

- **une variante plus directe** continuerait le long de l'avenue Denfert-Rochereau,
- mais surtout un itinéraire plus orienté vers la **promenade** rejoindrait l'avenue de l'Observatoire en empruntant sur une cinquantaine de mètres la **rue Cassini**. On peut imaginer, dans cette rue, au coût d'une file de stationnement (voir coupe ci-dessous) de trouver la place pour une piste cyclable bidirectionnelle, le long des murs végétalisés des institutions.

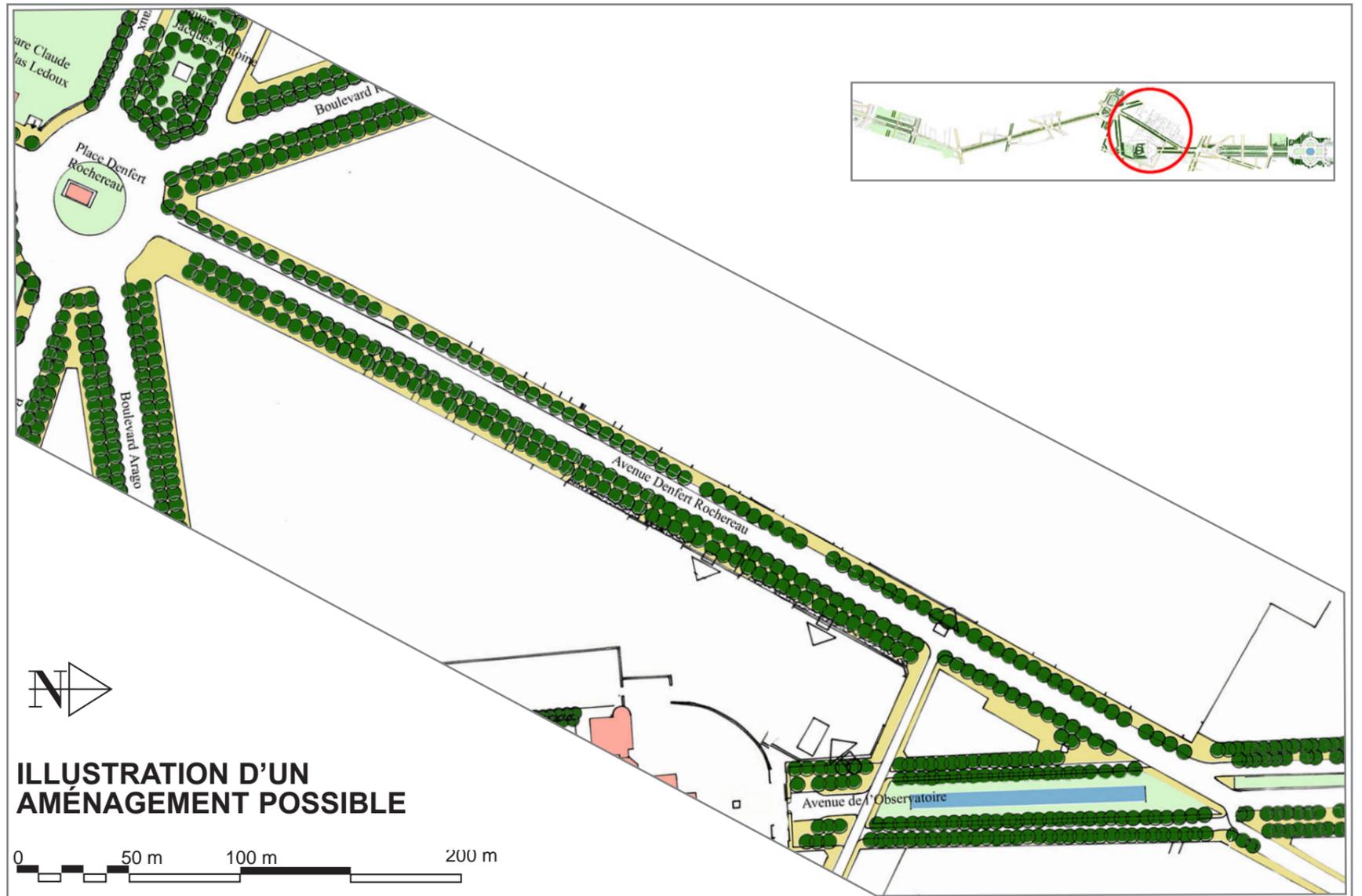
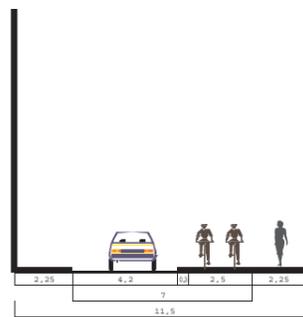
(Un aménagement strictement piéton pourrait également être envisagé dans cette séquence de la rue Cassini.)



Coupe: Etat actuel de la rue Cassini, entre l'avenue Denfert-Rochereau et l'avenue de l'Observatoire

### ILLUSTRATION SCHÉMATIQUE EXPLORANT L'AMÉNAGEMENT POSSIBLE

Aménagement possible de la rue Cassini, entre l'avenue Denfert-Rochereau et l'avenue de l'Observatoire



La dernière séquence de l'avenue Denfert-Rochereau



La rue Cassini

## SIXIÈME SÉQUENCE: L'AVENUE DE L'OBSERVATOIRE, UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE.



L'avenue de l'Observatoire, entre l'enclave de l'Observatoire et les jardins du Luxembourg, ne constitue pas une unité mais bien, dans des contextes et des ambiances distincts, une série de séquences devenues au fil du temps très diverses:

- **Au sud**, un beau **mail** sert d'**esplanade** au bâtiment de l'**Observatoire**, mais, presque en cul-de-sac et peu circulé, son ambiance est celle d'un parking.
- **Au centre**, entre l'avenue Denfert-Rochereau et les boulevards, si la **perspective** encadrée de deux fois deux rangées de platanes se prolonge, c'est de manière **confuse** et peu lisi-



Vue de la perspective vers l'Observatoire

ble car cette séquence est marquée par la continuité circulaire et spatiale de l'avenue Denfert-Rochereau.

- **Au nord** des boulevards on trouve aujourd'hui un vaste **carrefour** assez **confus**, peu lisible et doté de plusieurs noms (la place Camille-



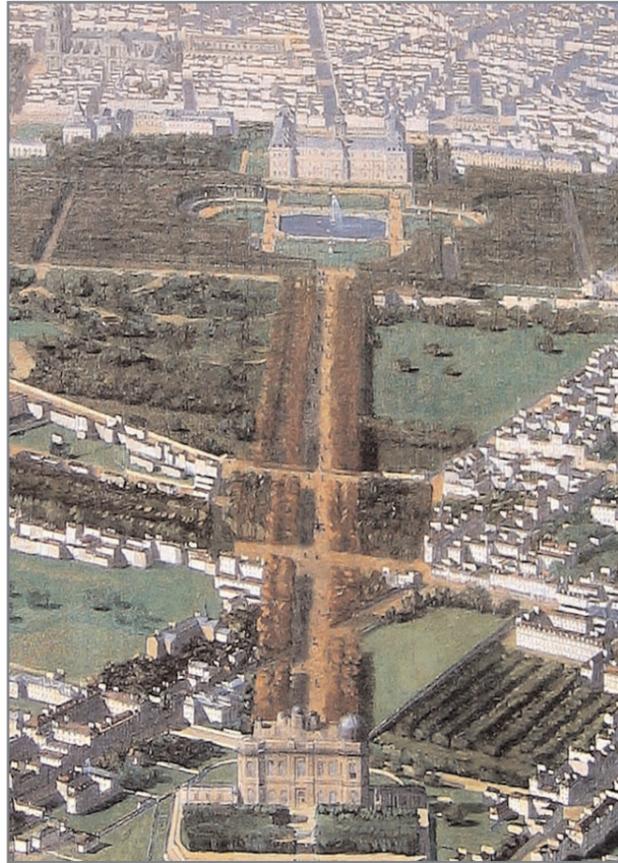
Vue de la perspective vers le Luxembourg et Montmartre.

Jullian, l'avenue Georges-Bernanos, l'avenue de l'Observatoire). Quelques platanes sont encore présents mais on n'y retrouve plus les alignements initiaux, rien ne vient **structurer l'espace**.

- **Les jardins de l'Observatoire** (Marco-Polo et Cavalier-de-la-Salle) s'organisent dans la **pers-**

**pective cadrée** par les **alignements de platanes** retrouvés, soulignée par des **statues**. C'est la perspective qui compose les jardins.

Ce lieu est intéressant à différentes échelles: tout d'abord, le dégagement procuré par la percée reliant les deux monuments et les jardins offre vers le nord une vue lointaine sur le Palais du Luxembourg, ainsi qu'une fenêtre plus lointaine sur la butte de Montmartre et son château d'eau, et vers le sud sur l'Observatoire; dans l'espace de cette perspective règne une ambiance de square articulière dans Paris, calme et un peu hors la ville.



Vue d'aérostas de la perspective de l'Observatoire, en 1855.

### ETAT ACTUEL DE LA PERSPECTIVE DE L'OBSERVATOIRE



La percée de l'avenue de l'Observatoire ne correspond pas à un **tracé** préexistant, viaire ou autre, mais fût dès le début, en 1811, une simple **volonté paysagère**; en soulignant le **méridien de Paris**, elle mit en tension deux bâtiments monumentaux au voisinage quasi fortuit : le palais du **Luxembourg**, et **l'Observatoire**.

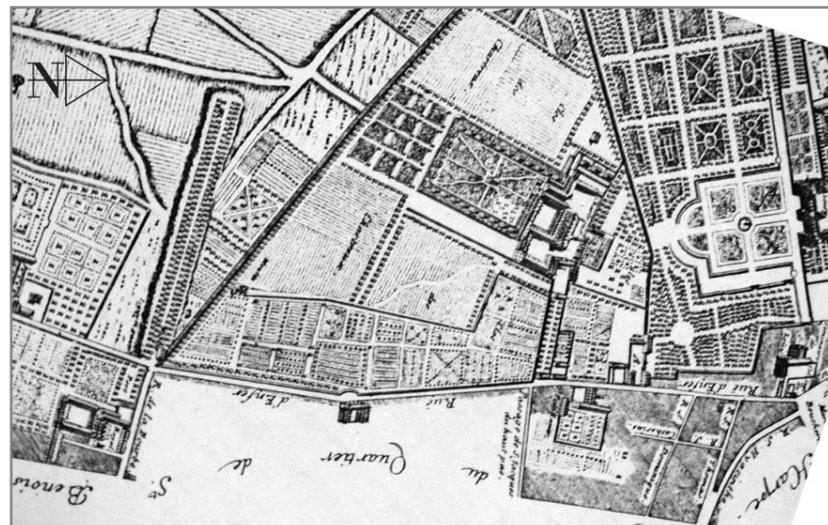
#### La perspective à travers l'histoire :

La percée de l'avenue de l'Observatoire traverse à l'origine **deux** espaces, l'un clos et l'au-

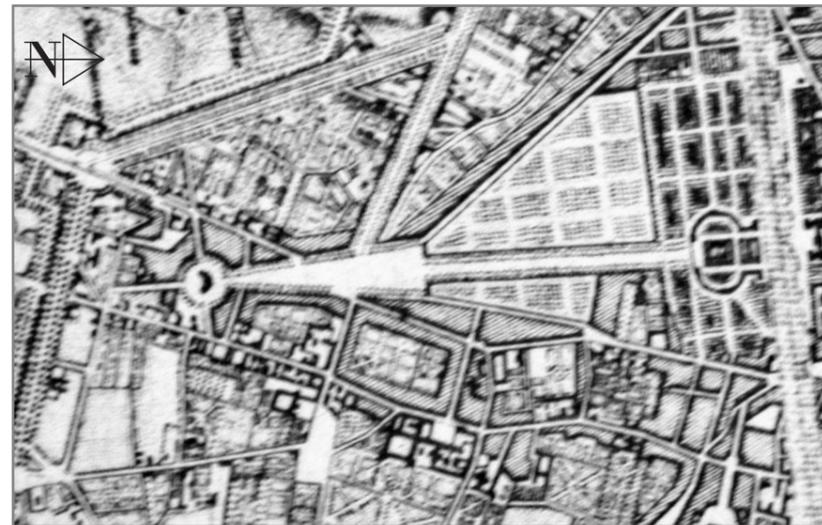
tre public. Ces deux séquences étaient (presque) alignées mais distinctes.

Composée de deux fois deux rangées d'arbres, la **première partie** de la perspective était **enclose dans le Jardin du palais du Luxembourg**; elle traversait l'ancien couvent des Chartreux et la **pépinière**. Cette perspective dans le parc constitua l'armature du lotissement mis en place à la fin du 19ème siècle. On aménagea alors un square longiligne entre deux nouvelles rues parallèles.

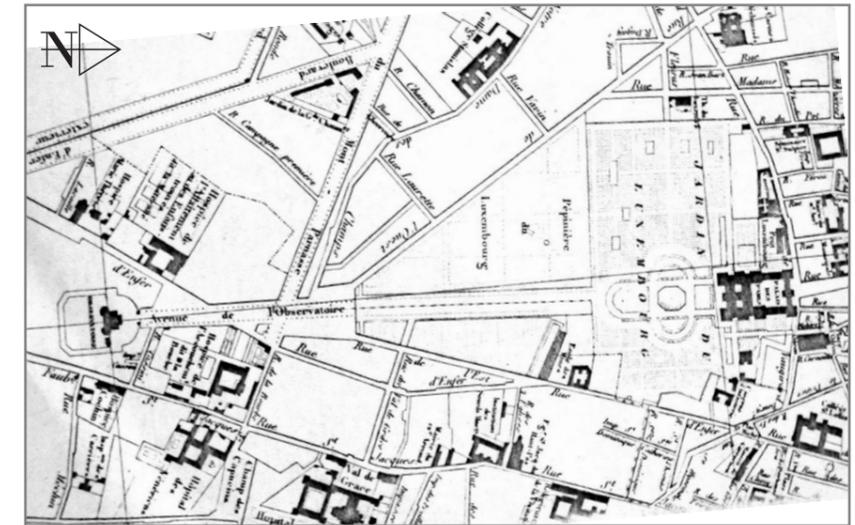
La **seconde partie** était dès l'origine incluse dans l'**espace public**. Un mail à la forme longtemps débattue, trapézoïdal lors de la création de la perspective, est tracé dans le **terroir encore agricole**, entre la pépinière et les boulevards du Montparnasse et de Port-Royal (plus tard seront percés les rues d'Assas et le boulevard Saint-Michel); composé de deux rangées de platanes il continue à travers les champs et les terrains des institutions jusqu'à **l'Observatoire**.



Le territoire dans la première moitié du 17ème siècle



Un projet d'espace public au début du 19ème siècle



La perspective de l'Observatoire au début du 19ème siècle

Un seul scénario, un seul réaménagement, a été ici proposé:

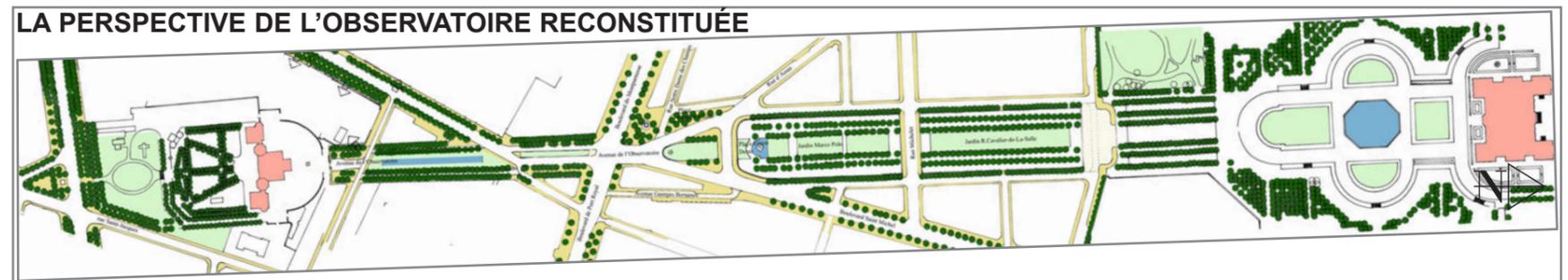
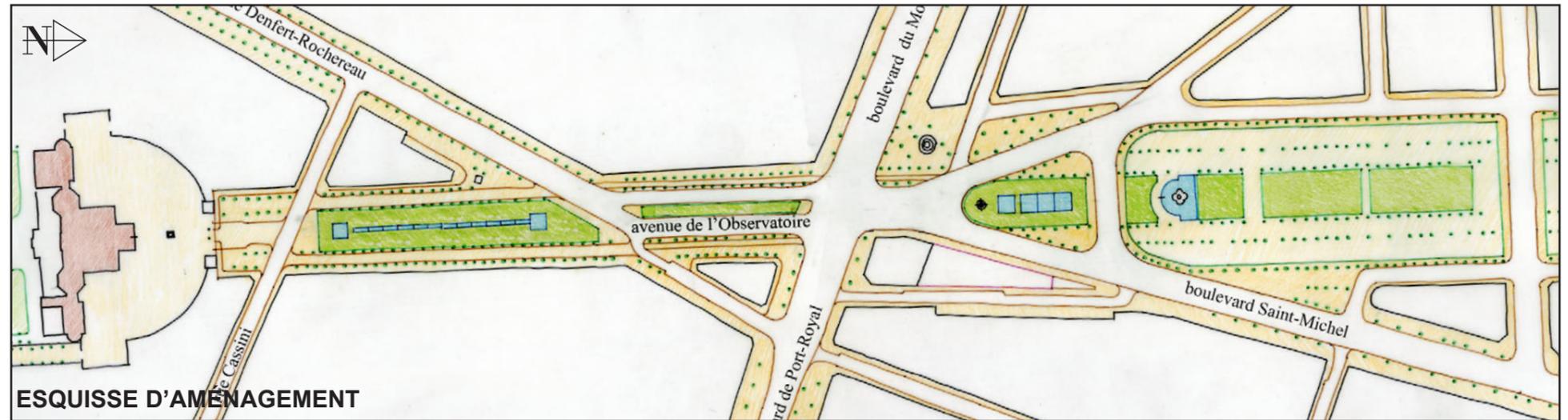
De façon générale, il est proposé, pour redonner **vigueur et lisibilité** à la perspective, de **compléter les alignements** de platanes et d'occuper si possible le centre de la composition par des bandes plantées et des citations aquatiques.

Chaque **séquence** est ensuite réaménagée en vue de remplir ces objectifs:

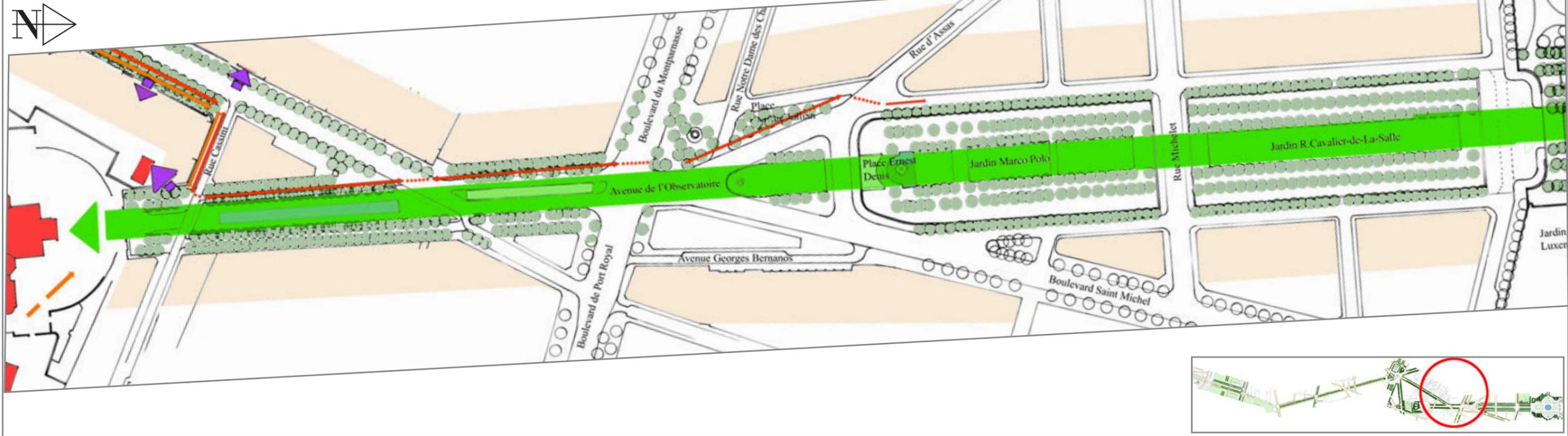
La **séquence sud** de l'avenue de l'Observatoire, en cul-de-sac et au caractère de parking urbain, devient un véritable **mail**: la chaussée est remplacée par un **jardin** d'environ 2350 m<sup>2</sup>, agrémenté de bassins évoquant l'arrivée de l'eau à Paris par les différents aqueducs; la circulation automobile, assez modérée, est reportée entre les deux rangées latérales de platanes, où des contre-allées sont mises en oeuvre, qui accueilleront également une **piste cyclable régionale**

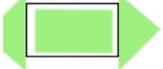
Dans la **séquence centrale** qui suit, jusqu'aux boulevards, l'espace central d'une voirie pléthorique mais essentielle est occupé par une **bande plantée** de 5 à 6 mètres de largeur, qui aide à souligner l'**axe du méridien**.

Enfin, le **carrefour** (place Camille Jullian) est entièrement refondu pour **retrouver la figure** qui fût la sienne, autour d'un îlot directionnel triangulaire d'environ 2000 m<sup>2</sup> (qui retrouve peu ou prou l'organisation du lieu existante pendant la première moitié du 20ème siècle), **planté d'alignement**, jardiné (un jardin de 1200 m<sup>2</sup>) et pouvant lui aussi accueillir une **référence** aux aqueducs (bassin, fontaine), qui tire au maximum vers les boulevards la figure des jardins de l'Observatoire.



# SCHÉMA D'OBJECTIFS



- Renforcer la part du végétal le long de la promenade,
  -  en aménageant et plantant la perspective de l'Observatoire.
- Requalifier les espaces urbains majeurs traversés par la promenade,
  -  en restituant la perspective de l'avenue de l'Observatoire,
- Assurer la continuité de la promenade,
  -  entre ses différentes séquences,
- Améliorer les itinéraires de circulations douces,
  -  pour les piétons,
  -  pour les cyclistes.
- Renforcer l'intérêt de la promenade,
  -  en donnant à voir perspectives, espaces riverains et bâtiments remarquables,
  -  en signalant les éléments remarquables, ignorés discrets ou cachés.

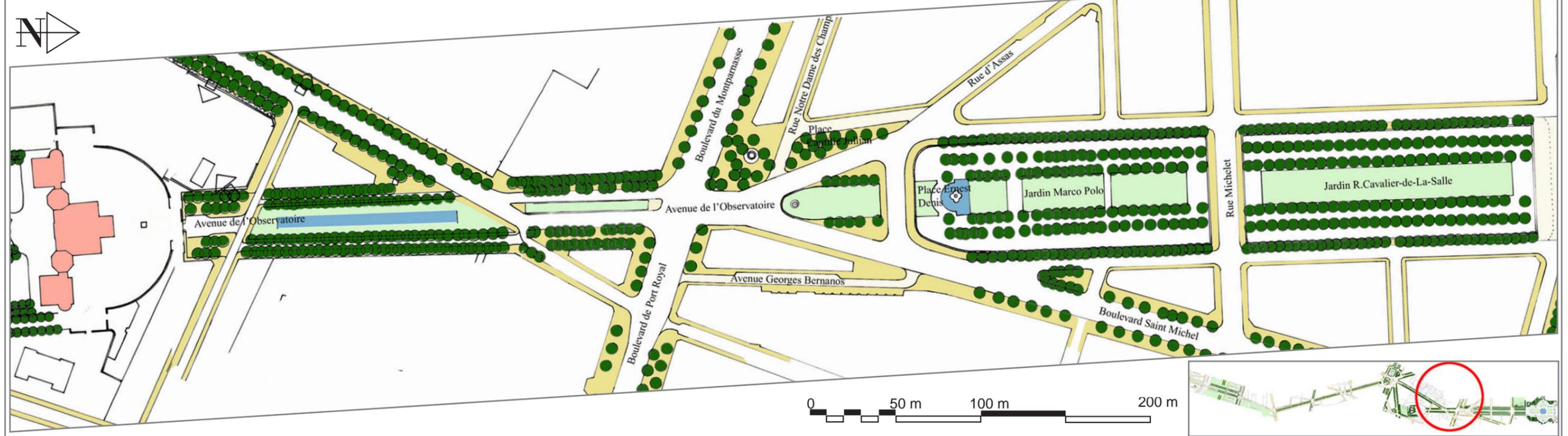
**Les objectifs proposés** pour une restructuration de cet espace seront d'une part des objectifs **locaux**:

- **Redonner** à la perspective tracée sur le méridien **vigueur et lisibilité**, en rendant à la percée un caractère monumental et paysager,
- **Réorganiser** l'espace de voirie pour retrouver la **clarté**, la **lisibilité** de l'ancienne figure, et son **insertion correcte** dans la perspective monumentale,
- **Donner à voir** bâtiments ou espaces **remarquables**.

Ce seront aussi des objectifs **plus généraux** d'aménagement de la promenade:

- **Développer** les **espaces plantés**,
- **Favoriser** l'insertion des **circulations douces**.

# ILLUSTRATION D'UN AMÉNAGEMENT POSSIBLE





## UNE VARIANTE DE LA PROMENADE: A TRAVERS LES JARDINS ET LA COUR DE L'OBSERVATOIRE.

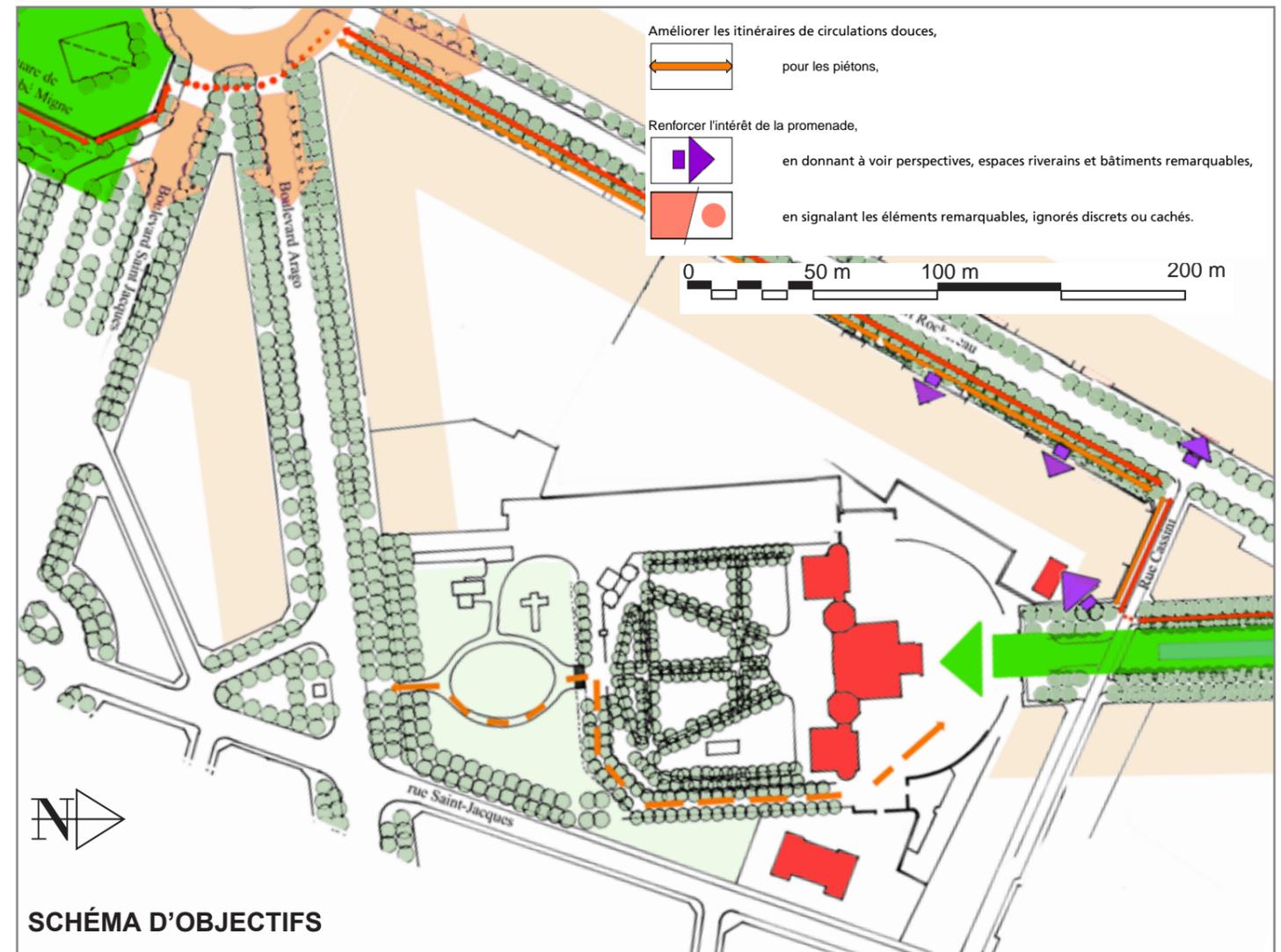


Dans cette **variante d'itinéraire**, qu'on pourrait emprunter soit en venant de la rue de la Tombe-Issoire, soit en venant de la place Denfert-Rochereau par le boulevard Arago, il ne s'agit plus de réaménager des espaces publics existants, mais de négocier les conditions de **l'ouverture à la promenade** d'un itinéraire à travers des espaces remarquables, dans une **propriété publique fermée**, dont seule la partie sud (**jardins**) est depuis quelques décennies ouverte au public d'avril à octobre.

Cet «**itinéraire-bis**» permettrait de percevoir non seulement des bâtiments remarquables connus bien que peu visités (**l'Observatoire**), ou d'autres plus discrets (**l'hôtel Massa**, siège de la Société des Gens de Lettre), mais aussi des lieux plus secrets, calmes, **enclaves provinciales** dans la ville, dans une ambiance étrangement dépay-sante.



Le bâtiment de l'Observatoire



Les jardins de l'Observatoire ouverts au public



Mais aussi lieux secrets



et bâtiments discrets (L'hôtel Massa)



# L'IMPACT DU PROJET SUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION AUX ABORDS DE LA PROMENADE:

Le plan ci-dessous fait le bilan du stationnement concerné par la promenade et les propositions y afférentes.

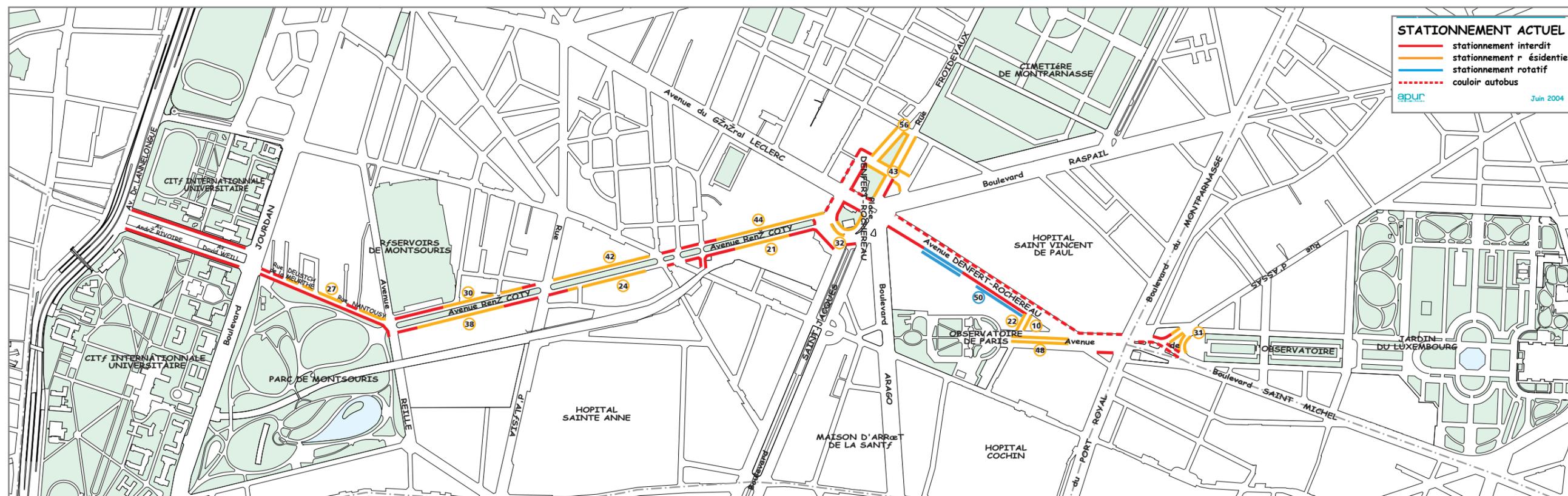
Le tableau ci-contre présente un bilan du projet, par séquence, du point de vue du stationnement et de la circulation.

Bien entendu les variantes peuvent être combinées les unes avec les autres, indépendamment, selon les séquences.

Ainsi, en fonction des combinaisons de projet retenues, la diminution du nombre de places de stationnement peut varier dans une fourchette allant de moins 122 places à moins 428 places.

L'impact sur la circulation devra être précisé en fonction de comptages à venir.

SEQUENCE	SCENARIO	IMPACT SUR LE STATIONNEMENT	IMPACT SUR LA CIRCULATION
Avenue Rivoire Weil	Solution 1 : Maintien du double sens ; le trottoir est étroit pour une promenade (2 m)	0 (pas de stationnement aujourd'hui)	Aucune
	Solution 2 : Mise à sens unique et élargissement du trottoir	0	Mise à sens unique
	Solution 3 : Piétonisation	0	Piétonisation (reports porte de Gentilly et porte d'Orléans)
Rue Nansouty	Solution 1 : Mise à sens unique et maintien de la file de stationnement	0	Mise à sens unique (comme durant les travaux du tram)
	Solution 2 : Élargissement du trottoir et suppression du stationnement	-27 places	
Avenue René Coty	Premier scénario : Maintien de la circulation générale:		
	Solution 1 : La chaussée actuelle est conservée ; une bande cyclable est aménagée à gauche de part et d'autre du terre plein central mais la piste cyclable est très étroite (1,4 m comprenant un séparateur de 0,3 m).	0	Aucune
	Solution 2 : Le terre plein est légèrement élargi (0,7 m de chaque côté) pour faire passer une piste cyclable unidirectionnelle sur la partie élargie. La circulation et le stationnement sont maintenus.	0	Aucune
	Solution 3 : La piste cyclable est située au centre du terre plein qui est élargi comme dans la solution 2. Cette solution est plus confortable pour les cyclistes.		
	Second scénario : Mise à sens unique de l'avenue René Coty:		
	Solution 4 : L'avenue René Coty est mise à sens unique, la circulation est maintenue uniquement du côté ouest. Coté est, la voie est réservée aux bus dans le sens entrant.	- 83 places	Mise à sens unique montant
Solution 5 : L'avenue René Coty est mise à sens unique, la circulation est maintenue uniquement du côté ouest; côté est sont aménagés des couloirs bus-vélos bidirectionnels.	- 83 places	Mise en sens unique sortant	
Troisième scénario : Suppression de la circulation générale:			
Solution 6 : L'avenue René Coty est réservée aux bus, aux cyclistes et aux riverains. D'un côté, une piste cyclable bidirectionnelle, de l'autre un double sens bus.	- 199 places	Suppression de la circulation. Voie réservée aux bus et aux riverains	
Place Denfert Rochereau	Quelle que soit l'hypothèse, suppression du stationnement sur la place Denfert Rochereau	- 75 places	Attente des comptages
Avenue Denfert Rochereau	Solution 1 : Réorganisation de la contre allée en plaçant une file de stationnement longitudinal. La chaussée n'est pas modifiée. Les cyclistes passent dans la contre allée coté bâti ce qui peut poser des problèmes de cohabitation avec les piétons.	+ 30 places	Aucune
	Solution 2 : Suppression du stationnement dans la contre allée dans laquelle circulent les cyclistes. Le couloir de bus nord-sud est réduit à 3,1 m et une file de stationnement est installée sur la chaussée.	+ 30 places	Le bus peut être ralenti dans le sens sud nord lorsque les automobilistes se garent.
Rue Cassini	Solution 1 : Suppression des deux files de stationnement pour placer une piste cyclable bi-directionnelle	- 22 places	Aucune
	Solution 2 : Rue réservée aux piétons et aux cyclistes	- 22 places	Piétonisation
Avenue de l'Observatoire	Suppression de la circulation et du stationnement au centre pour y créer un vaste parterre engazonné. La circulation des riverains est autorisée dans la contre allée Est dans laquelle une file de stationnement est proposée.	- 24 places	Aucune
Port Royal	La contre allée existant au bout du jardin du Luxembourg est supprimée.	- 31 places	Attente des comptages

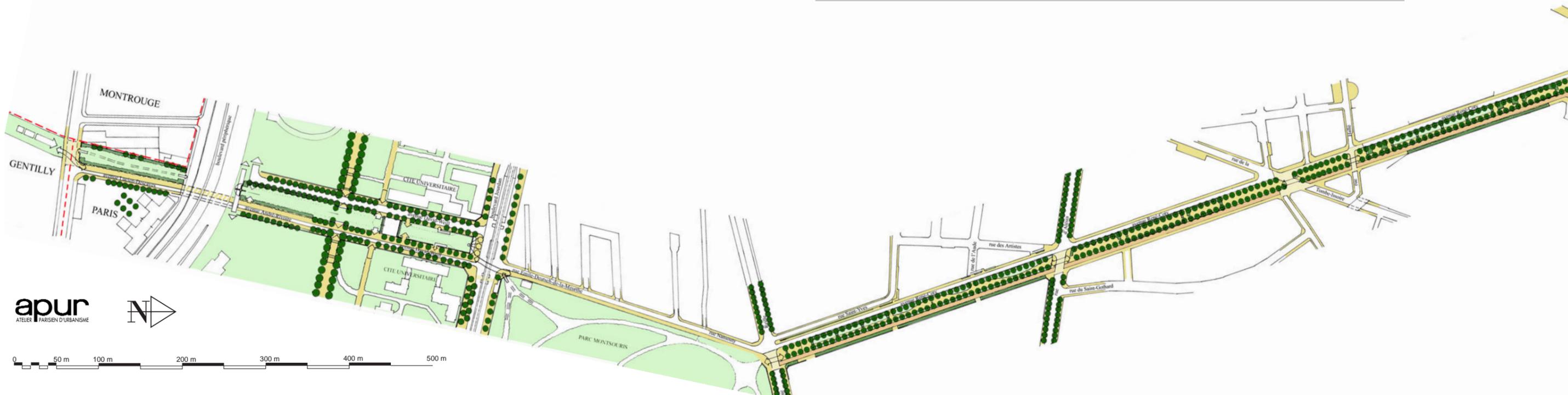


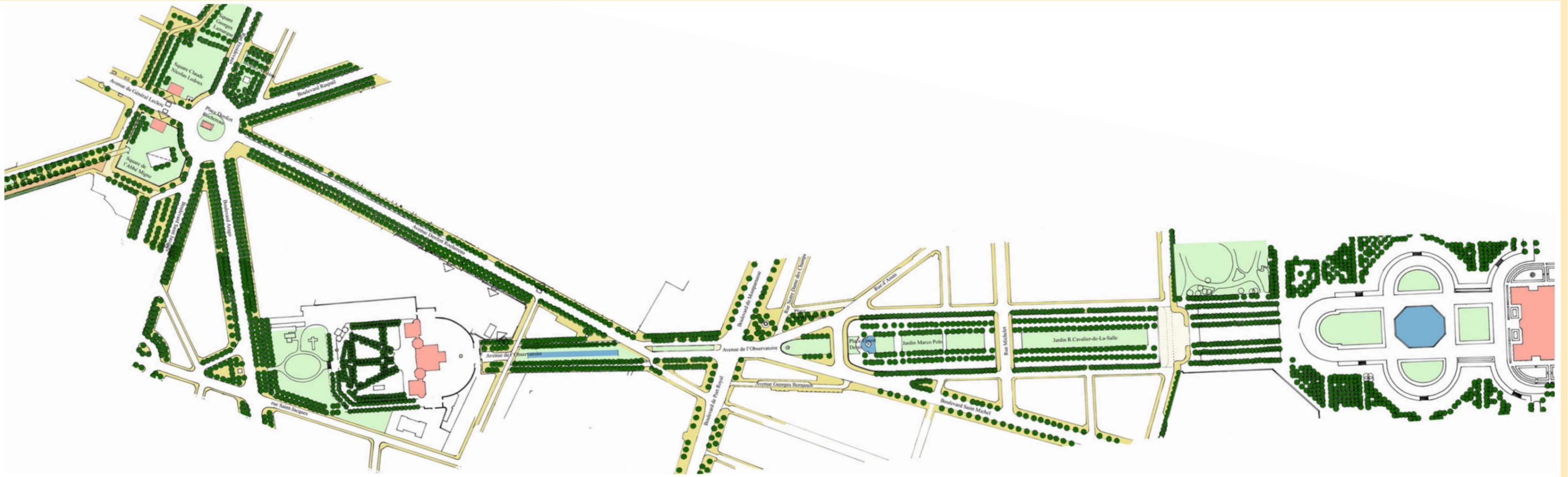
# AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE DES AQUEDUCS ÉTAT ACTUEL



# AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE DES AQUEDUCS ESQUISSE D'UN AMÉNAGEMENT POSSIBLE

Cette «plan-masse» est une illustration de ce que pourrait être à terme la Promenade de la Vanne; il s'agit ici d'une compilation de certaines des solutions possibles, qui ont été examinées séquence par séquence; elle ne constitue donc pas une réponse unique et définitive à la question posée.

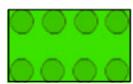
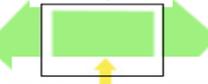
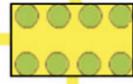
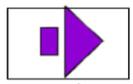
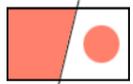
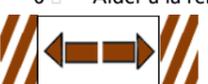


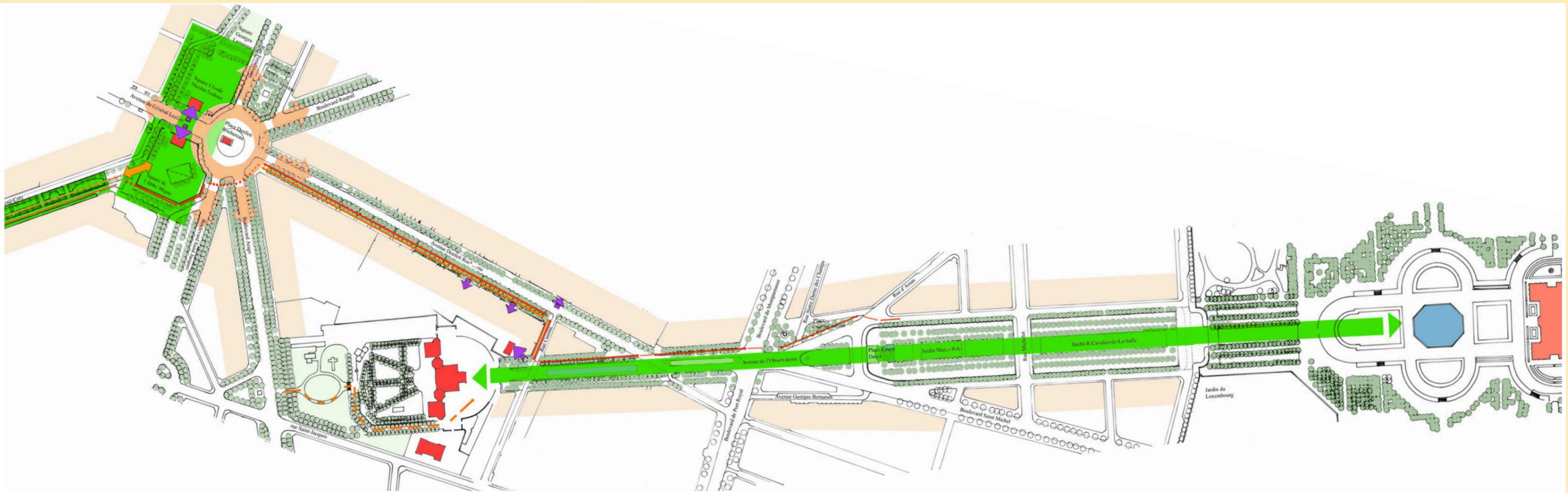


# AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE DES AQUEDUCS

## SCHÉMA D'OBJECTIFS



<p>1- Renforcer la part du végétal le long de la promenade,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> en aménageant et ouvrant les emprises de l'aqueduc, dans la traversée de la Ceinture Verte,</li> <li> en renforçant fortement la part des jardins de l'avenue René-Coty et la place Denfert Rochereau,</li> <li> en aménageant et plantant la perspective de l'Observatoire.</li> </ul>	<p> en améliorant les conditions de la traversée du boulevard périphérique.</p>
<p>2- Requalifier les espaces urbains majeurs traversés par la promenade,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> en rendant à la place Denfert-Rochereau une figure simple et lisible,</li> <li> en restituant la perspective de l'avenue de l'Observatoire,</li> <li> en renforçant le caractère de place sous le mail de l'avenue René-Coty, au droit de l'école comme aux abords de la rue de la Tombe-Issaire.</li> </ul>	<p>4- Améliorer les itinéraires de circulations douces,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> pour les piétons,</li> <li> pour les cyclistes.</li> </ul>
<p>3- Assurer la continuité de la promenade,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> entre ses différentes séquences,</li> <li> à l'intérieur de la principale séquence, l'avenue René-Coty,</li> </ul>	<p>5- Renforcer l'intérêt de la promenade,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> en donnant à voir perspectives, espaces riverains et bâtiments remarquables,</li> <li> en signalant les éléments remarquables, ignorés discrets ou cachés.</li> </ul> <p>6- Aider à la remise en état de la Cité Universitaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> en permettant la desserte des emprises constructibles bordant le boulevard périphérique, et leur mise en relation.</li> </ul>



#### CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES:

Cette étude, dont l'objectif principal a été de définir les principes d'aménagement de la séquence parisienne de la **promenade régionale de la Vanne**, n'a pas eu pour ambition de proposer un et un seul projet abouti entre la Cité Universitaire et les jardins du Luxembourg, mais à **préciser** ce qui se profile et s'avère matériellement possible **derrière le trait vert** des documents d'urbanisme régionaux comme municipaux, dans lesquels cette promenade apparaît de façon récurrente.

**En conclusion**, cette étude montre que sur le vaste territoire auquel elle s'applique, un non moins vaste **éventail de potentialités** existe le long du parcours, pour mettre en place de façon **pragmatique et progressive** un barreau de la **trame verte d'agglomération**, à travers des scénarios qui peuvent aller **du plus aisé à mettre en oeuvre au plus ambitieux**.

Elle montre que, si une **promenade piétonne** peut assez **aisément** être aménagée, car existant déjà et ne

demandant qu'à être améliorée, à l'inverse l'insertion d'un **aménagement cyclable protégé** (utilisable en toute sécurité par des familles), comme la préoccupation de **renforcement de la présence végétale**, impliquent souvent une diminution de la circulation automobile et/ou du stationnement, un **nouveau partage de l'espace public**, qui nécessitent des études complémentaires, à mener **en liaison** avec la Direction de la Voirie, mais aussi **en concertation** avec les riverains et leurs élus.

Laissant ouvert l'éventail des choix possibles, cette **étude exploratoire** peut servir de support aux **débats** nécessaires, permettre la prise de **décision**, et dans un second temps se poursuivre dans **d'autres études** plus fines et plus ponctuelles, aboutissant à des mises en oeuvre étagées et étalées dans le temps, pour lesquelles elle jouerait le rôle d'un **Schéma d'Objectifs**, et de base au **cahier des charges** des consultations d'architectes et de paysagistes.



Étude réalisée avec la participation financière de la Région Île-de-France  
dans le cadre de la convention  
entre la Région Île-de-France et l'Atelier Parisien d'Urbanisme pour 2004  
Article 3.4